

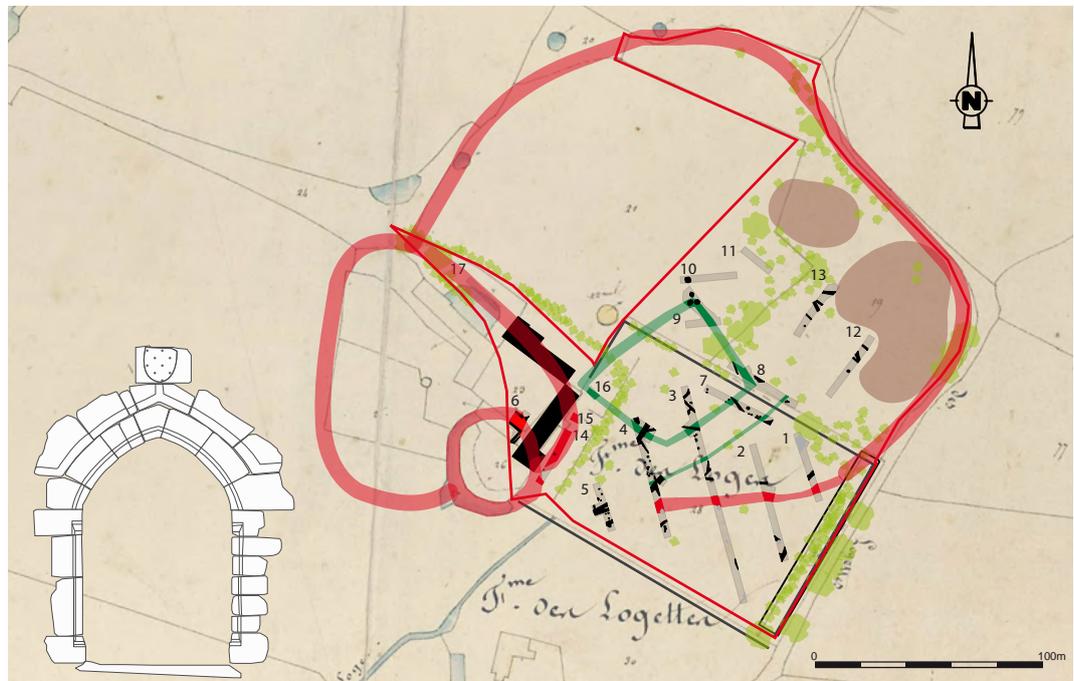
Bretagne, Ille-et-Vilaine, Chantepie,

**Chantepie,**

**Rue des Logettes, Les Loges**

sous la direction de

**Marie Millet**



**Inrap Grand Ouest**

Mars 2020



**Rapport final d'opération**  
Diagnostic archéologique

Code INSEE  
35055

Nr site  
—

Entité archéologique  
—

Arrêté de prescription  
2019-333

Système d'information  
Lambert 93

Code Inrap  
D 130694

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Chantepie,

# Chantepie, Rue des Logettes, Les Loges

sous la direction de

**Marie Millet**

sous la direction de

**Emmanuelle Coffineau  
Richard Delage**

**Inrap Grand Ouest**

37, rue du Bignon  
35577 Cesson-Sévigné cedex

Mars 2020

# Sommaire

## Données administratives, techniques et scientifiques

2	Sommaire
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Projet de diagnostic
18	Projet de diagnostic
21	Arrêté de désignation

## Résultats

24	<b>1 Présentation générale</b>
24	<b>1.1 Contexte d'intervention</b>
24	<b>1.2 Contexte géographique, topographique et géologique</b>
28	<b>1.3 Contexte archéologique</b>
30	<b>1.4 Contraintes</b>
32	<b>1.5 Méthodologie : terrain et post-fouille</b>
34	<b>2 Présentation des résultats</b>
34	<b>2.1 Une occupation de La Tène finale</b>
34	2.1.1 L'enclos fossoyé
36	2.1.2 Les structures fossoyées périphériques
41	2.1.3 Etude du mobilier céramique protohistorique et antique (Richard Delage, Inrap)
46	2.1.4 Synthèse et discussion
49	<b>2.2 L'occupation médiévale : deux ensembles distincts</b>
49	2.2.1 La motte et son environnement
49	Le fossé de la motte
55	2.2.2 Le manoir et son jardin
55	2.2.2.1 Le manoir
68	2.2.2.2 Le jardin et son environnement
70	2.2.3 Etude du mobilier médiéval et moderne (Emmanuelle Coffineau, Inrap)
73	2.2.4 Le fief et baillage des Loges en Chantepie : première approche documentaire
79	2.2.5 Synthèse et discussion

80 **3 Conclusion**

82 **Bibliographie**

83 **Liste des figures**

## **Inventaires techniques**

86 **Inventaire des faits**

89 **Inventaire des unités stratigraphiques**

92 **Inventaire de céramique et terre cuite (E. Coffineau, Inrap)**

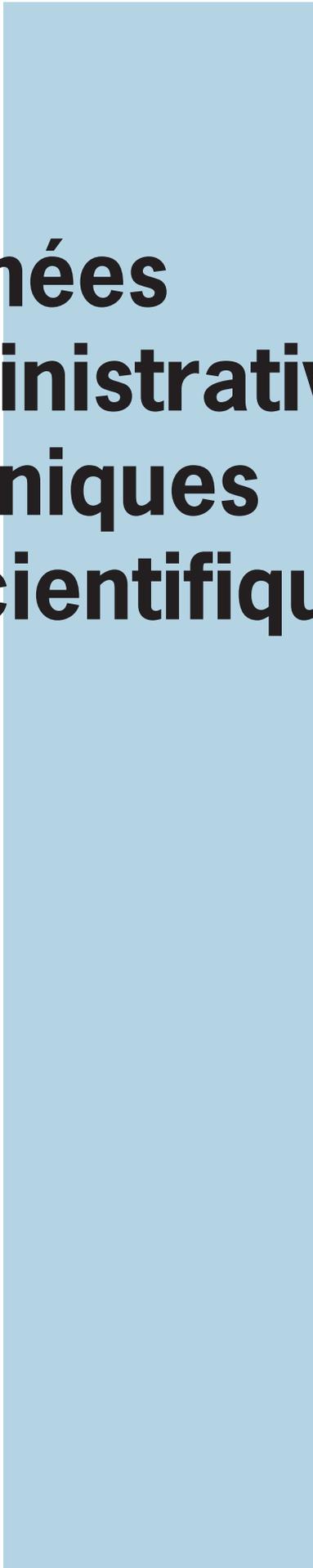
93 **Inventaire du mobilier (R. Delage, Inrap)**

93 **Inventaire du mobilier métallique**

94 **Inventaire des photographies**

97 **Inventaire des minutes**





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

# Fiche signalétique

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Ille-et-Vilaine (35)

Commune  
Chantepie

Adresse ou lieu-dit  
*Rue des Logettes, Les Loges*

## Codes

code INSEE  
35055

Numéro de dossier Patriarche  
non communiqué

Numéro de l'entité archéologique  
non communiqué

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x(L93): 355940  
y(L93): 678580  
z(L93): 39 NGF

## Références cadastrales

Commune  
Chantepie

Année  
2019

Section(s) et parcelle(s)  
AR, n°40p, 41, 43, 44, 45, 46, 47,  
48, 49, 50, 51 et 118.

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

non communiqué

## Propriétaire du terrain

non communiqué

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2019-333

Numéro de l'arrêté de désignation  
du responsable  
2019-389

Référence du projet Inrap  
D130694

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

OCDL Locosa  
2, place Général Giraud  
35012 Rennes

## Nature de l'aménagement

Lotissement

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

## Responsable scientifique de l'opération

Marie Millet, Inrap

## Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest  
37, rue du Bignon  
35 577 Cesson-Sévigné cedex  
grand-ouest@inrap.fr  
Tél : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

## Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic  
du 02/12/2019 au 13/12/2019

post-fouille  
du 13/01/2020 au 11/03/2020

## Emprise

Surface Prescrite  
25613,13 m<sup>2</sup>

Surface diagnostiquée  
1 935,89 m<sup>2</sup>

Ratio  
7.55 %

Niveau d'apparition des vestiges  
entre 0,20 et 1 m

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

## Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment civil
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcelaire/d'enclos
- Trou de poteau
- Fosse de plantation
- Chablis/écofact
- Tranchée de fondation
- Fosse d'extraction
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Stèles

## Etudes annexes

- Géologique
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
-

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique de l'opération
Paul-André Besombes, SRA	Conservatrice de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique de la région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Marie Millet, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique de l'opération
Paul-André Besombes, SRA	Ingénieur d'étude	Prescription et contrôle scientifique de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique de la région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Solenn Le Forestier, Inrap	Assistante technique	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

## Intervenants technique

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Charrier	Terrassements mécaniques	Ouverture des tranchées de sondages

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie Millet, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Réalisation de l'opération
Lucie Arnaud, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, fouille et relevé
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Relevés des tranchées de sondage et photogrammétrie
François Briand, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, fouille et relevé
Yannick Pugin, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, fouille et relevé
Jean François Royer, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, fouille et relevé

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie Millet, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Chargé d'opération et de recherche, rédaction du rapport
François Briand, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Lavage du mobilier
Emmanuelle Coffineau, Inrap	Céramologue	Étude du mobilier céramique
Emmanuelle Collado, Inrap	Assistante d'étude - Infographiste	PAO
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Étude du mobilier céramique
Stéphanie Le Berre, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Saisie des inventaires
Jean-François Royer, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Lavage du mobilier

## Autres intervenants

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Gestion du fond documentaire de recherche
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Chargé de l'accessibilité physique et intellectuelle des collections

## Notice scientifique

Le diagnostic réalisé à Chantepie (35), au lieu-dit *les Loges*, a été mené dans le cadre d'un projet de construction de lotissement. Menée du 2 au 13 décembre 2019, sur une superficie de 28 613 m<sup>2</sup>, l'opération s'est révélée positive et a permis de mettre en évidence trois ensembles de vestiges archéologiques.

Le premier ensemble comprend un enclos quadrangulaire et une série de fossés, de fosses et de trous de poteaux attribuables à la période de La Tène finale. L'enclos, marqué par un fossé au profil en V d'une ouverture de 3 m et d'une profondeur variant entre 1 m et 1,50 m, couvre une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> et semble entièrement compris dans l'emprise. Il s'intègre dans un environnement riche en vestiges, à proximité immédiate de la voie antique Rennes-Angers et d'un autre enclos quadrangulaire, probablement protohistorique, reconnu en prospection aérienne.

Le deuxième ensemble concerne une motte castrale et sa basse-cour, partiellement comprises sur l'emprise du diagnostic. La découverte d'un imposant fossé de 6 m de large vient compléter le plan cadastral et permet de restituer le plan initial de la motte castrale des Loges. Sa base avait un diamètre moyen de 35 m. Les limites de la basse-cour étaient jusqu'alors inconnues. L'identification d'un fossé de grande envergure et l'analyse du cadastre napoléonien permet d'en proposer ses limites. Un parcellaire elliptique d'un diamètre de près de 200 m associée à la motte a également pu être identifiée. Un ensemble de structures fossoyées livrant du mobilier datant du Moyen Âge central et du second Moyen Âge vient compléter cette occupation.

Enfin l'évaluation du bâti de la ferme désaffectée a montré que des éléments du manoir en pierre des Loges sont conservés. Bien que remanié, notamment pour l'adapter à sa fonction de ferme après son déclassement, il conserve des éléments remarquables, *a minima* sa porte d'entrée avec son blason et une fenêtre. Les découvertes archéologiques confrontées à l'étude documentaire permettent de proposer une date de construction de ce manoir entre 1470 et 1549. Un jardin clos de murs, appelé *jardin neuf* est également bien préservé.

## État du site

À l'issue de l'opération, toutes les tranchées ont été rebouchées.

# Localisation de l'opération



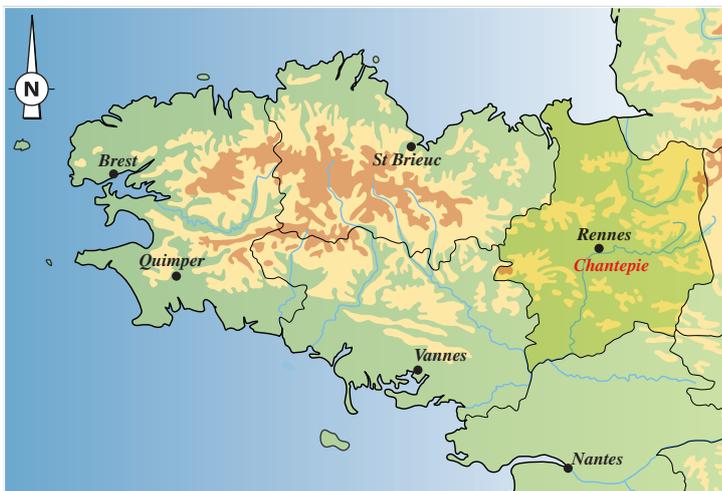
Bretagne  
 Ille-et-Vilaine  
 Chantepie

Section(s) et parcelle(s):

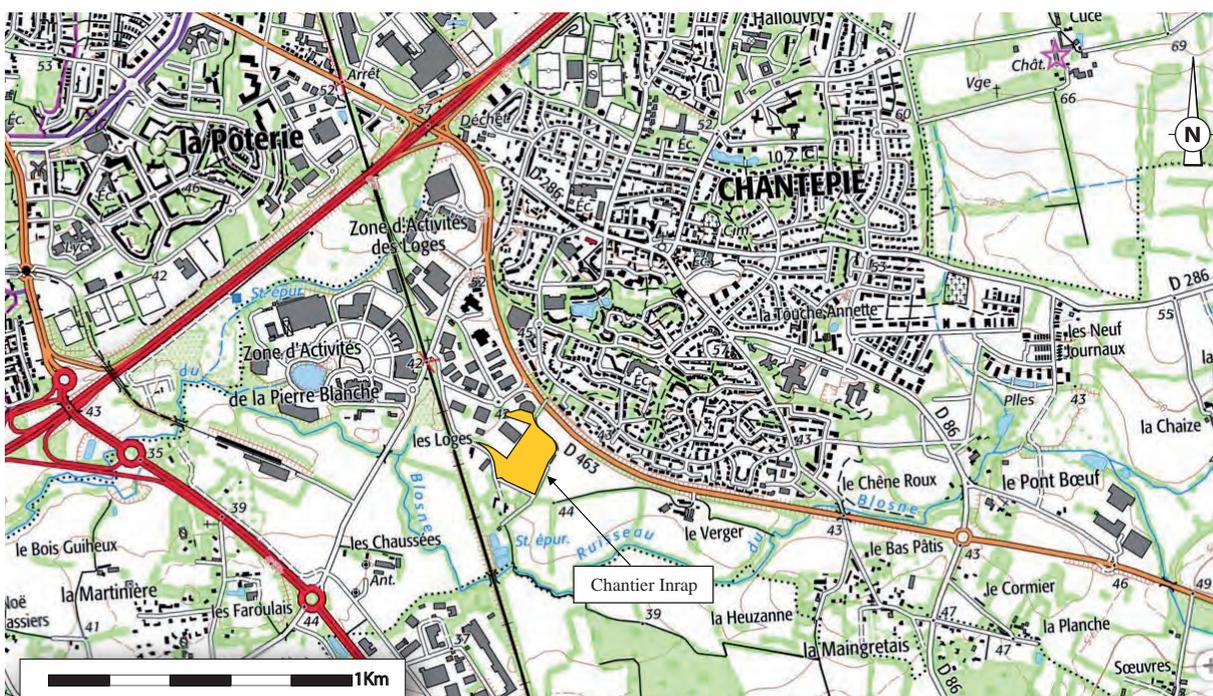
AR- n° 40p, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48,  
 49, 50, 51, 118

Coord. Lambert93 CC

x: 355940  
 y: 678580  
 z: 39 m NGF



issue 1/250 000 © IGN 2015



# Projet de diagnostic

DI30694



Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Arrêté n° 2019-333 du 9 septembre 2019

## ARRÊTÉ n° 2019-333 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 035 055 19 M 0002 déposé par OCDL-Locosa relatif au projet de lotissement Les Logettes, sur un terrain situé à CHANTEPIE, rue des Logettes/Les Loges, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 05 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
Département : Ille-et-Vilaine  
Commune : Chantepie

Lieu-dit : rue des Logettes/les Loges

cadastre : section : AR parcelles : 40p, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50,  
51, 118.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 30 000 m<sup>2</sup> environ, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à OCDL-Locosa et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 9 septembre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

**Destinataires :**  
OCDL Locosa, 2, place du Général Giraud, 35012 RENNES.  
INRAP

**Copie :**  
Ville de Chantepie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2019-333  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	CHANTEPIE		
lieu-dit :	rue des Logettes/Les Loges		
cadastre :	section : AR	parcelles : 40p, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 118	
pétitionnaire:	OCDL-Locosa		

**Emprise du diagnostic archéologique : 30 000 m<sup>2</sup> environ.**

**Objectifs :**

Une partie de l'ancien manoir des Loges fondé au XVI<sup>e</sup> siècle, se situe dans l'emprise du projet. Ce manoir succède à une ancienne motte castrale qui a été arasée. Les parcelles contiguës au manoir transformé en ferme actuellement désaffectée, pourraient receler des vestiges en lien avec cette motte castrale initiale.

Par ailleurs à proximité du projet au sud de ce dernier (parcelle AR 53), un enclos funéraire du Premier Fer a été repéré par photographie aérienne.

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

**Principes méthodologiques :**

Les bâtiments de l'ancien manoir feront l'objet d'une première observation de son bâti (étude documentaire, volumétrie, phasage) afin d'en évaluer le potentiel d'étude.

Pour le reste de l'emprise du projet, les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic sur d'importantes surfaces (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

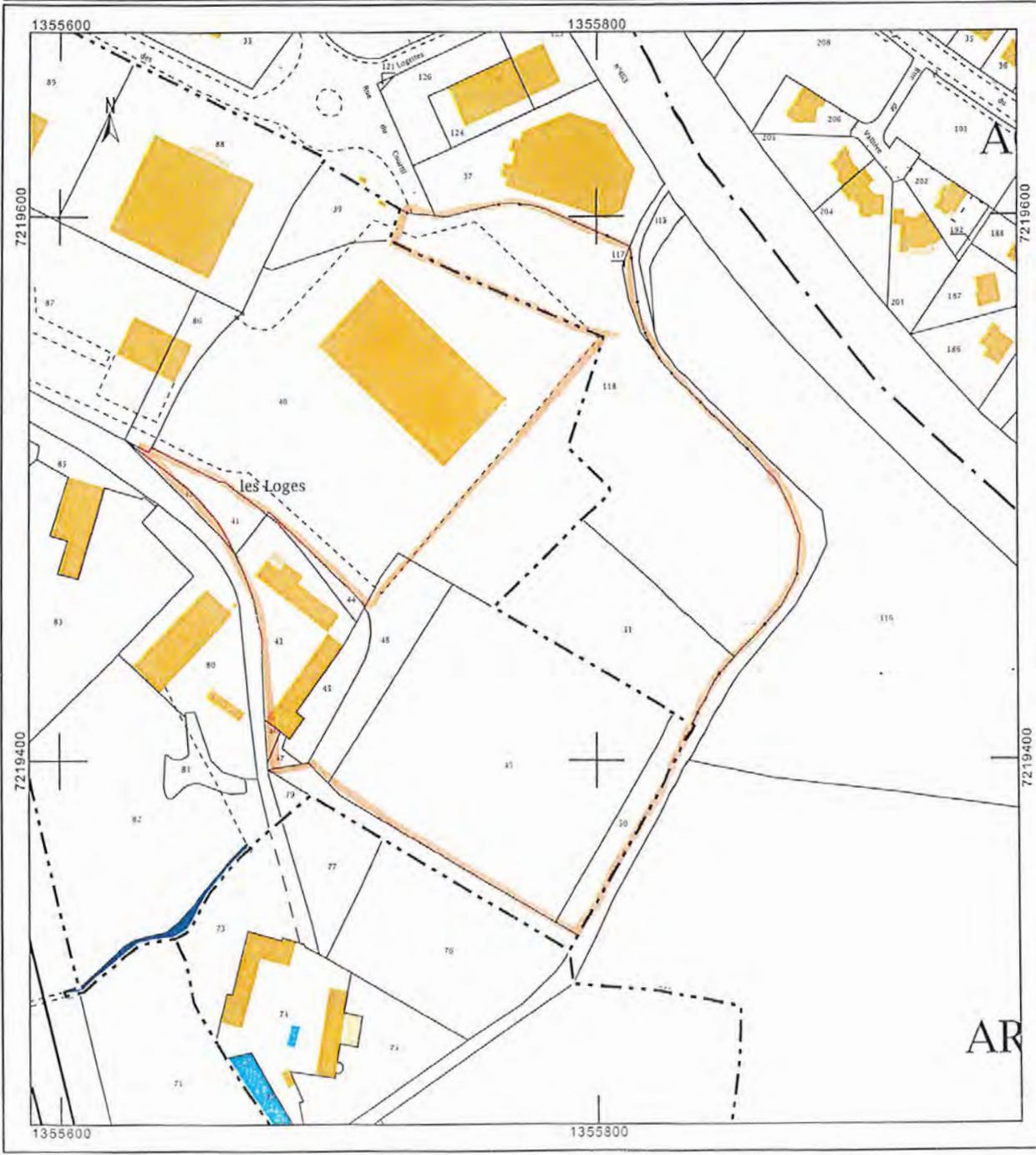
Fait à Rennes, le 9 septembre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

<p>Département : <b>ILLE ET VILAINE</b></p> <p>Commune : <b>CHANTEPIE</b></p>	<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b></p> <p>-----</p> <p><b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b></p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : <b>RENNES</b> (Pole Topographie et Gestion Cadastre)</p> <p>Accueil 2, boulevard Magenta 35023 35023 RENNES CEDEX 9 tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85 ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AR Feuille : 000 AR 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 08/09/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p>  <p><a href="http://cadastra.gouv.fr">cadastra.gouv.fr</a></p>	





COURRIER REÇU LE

4926  
INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de BretagneService régional  
de l'archéologieAffaire suivie par  
Paul-André BESOMBES  
Poste : 02 99 84.59.00  
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr  
Réf. : 2019/PAB/VC423

Rennes, le 9 septembre 2019

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE Cedex**Objet** : prescription de diagnostic archéologique**Réf** : CHANTEPIE (35)  
rue des Logettes – les Loges**PJ** : arrêté n° 2019-333

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération appelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

OCDL LOCOSA  
2 place du Général Giraud  
35012 RENNES

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

# Projet de diagnostic

Institut national  
de recherches  
archéologiques  
préventives

Inrap

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2019/2377

Affaire suivie par :  
Michel-Alain Baillieu  
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A16177503770

**Objet** : projet de diagnostic de l'opération dénommée  
«CHANTEPIE (35), RUE DES LOGETTES, LES LOGES »

**Opération** : D130694 – Arrêté n° 2019-333

Monsieur le préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention du Conservateur régional de  
l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 05/10/19

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 12 septembre 2019 portant sur le diagnostic dénommé « CHANTEPIE (35), RUE DES LOGETTES, LES LOGES » sur la commune de Chantepie dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU



P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale  
Grand Ouest  
37 rue du Bignon CS 6727  
35577 Cesson-Sévigné cedex  
tél. +33 (0)2 23 36 00 40  
fax +33 (0)2 23 36 00 50  
www.inrap.fr

+

**Diagnostic archéologique D130694**  
**CHANTEPIE (35), RUE DES LOGETTES, LES LOGES**

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine		
Commune	Chantepie				
Lieu-dit	LIEU-DIT NON RENSEIGNE				
Cadastre	Chantepie : AR 40p, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 118				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-333	12-09-2019	30000 m <sup>2</sup>	-	05/10/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	En elevation
Nature archéologique	Stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-333, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Marie MILLET

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

Sur la partie bâtie de l'ancien manoir, une étude documentaire sommaire sera conduite. Les observations de terrains viseront à évaluer le potentiel d'étude.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	3 jours
Technicien	4 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour
Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	5 jours
Technicien	10 jours	3 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Céramologue)		5 jours
Spécialiste (études diverses)	2 jours	5 jours
Topographe	2 jours	2 jours

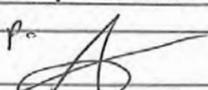
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
9 jours	8 jours	Décembre 2019

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

# Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER RECU LE  
27 NOV. 2019  
INRAP GO

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-389 du 15 novembre 2019

Service régional de l'archéologie

## Arrêté n° 2019-389 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-333

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-333 du 9 septembre 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CHANTEPIE, rue des Logettes/les Loges (35) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie MILLET (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-333, n° d'opération : 5762.

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Marie MILLET.

Fait à Rennes, le 15 novembre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :  
Mme Marie MILLET

Copie :  
Inrap  
Ville de Chantepie



## II. Résultats

# 1 Présentation générale

## 1.1 Contexte d'intervention

Dans le cadre du projet de construction d'un lotissement au lieu-dit *les Loges*, rue des Logettes, sur la commune de Chantepie (Ille-et-Vilaine) (fig. 1), le Service Régional de l'Archéologie a prescrit un diagnostic. L'opération s'étend sur une surface de 28 613 m<sup>2</sup>. Ce diagnostic, effectué dans un contexte archéologique sensible, a pour objectifs, conformément à la prescription, de mettre en évidence au moyen de sondages mécaniques la présence de vestiges archéologiques, de caractériser leur nature, d'évaluer leur étendue et leur degré de conservation. Il concerne également les élévations des bâtiments situés sur l'emprise.

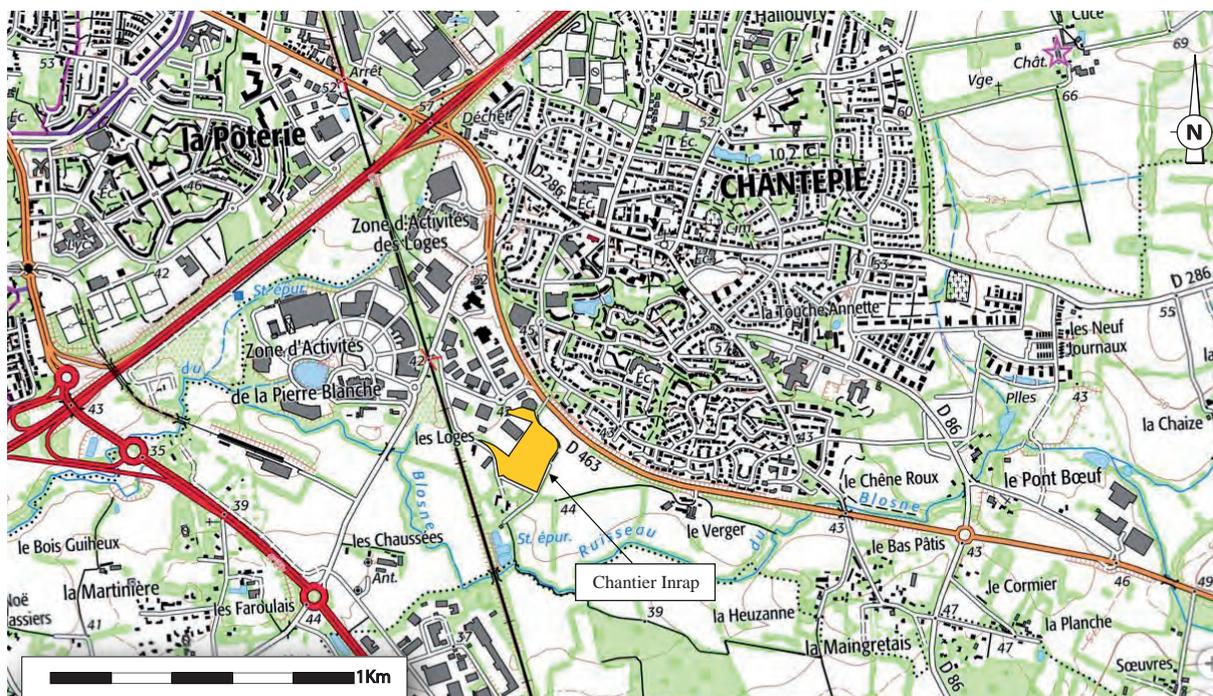


Fig 1 Localisation de l'opération © M. Millet, Inrap

## 1.2 Contexte géographique, topographique et géologique

Le lieu-dit *Les Loges* se situe à un peu moins d'un kilomètre à vol d'oiseau au sud-est de l'église paroissiale de Chantepie, entre la route départementale 463 et une voie de chemin de fer. L'emprise, constituée jusqu'alors d'une ferme désaffectée, d'une prairie et d'une zone de friche (fig. 2), se situe aux abords immédiats d'une grande zone d'activité.

Le ruisseau du Blossne passe à moins de 350 m au sud et à l'ouest. Le terrain, relativement plat, est en pente très légère vers le sud, à une altitude moyenne de 39 m NGF.

D'un point de vue géologique, le projet se situe sur des formations de



Fig 2 Vues du terrain © M. Millet, Inrap

schistes briovériens. Plus précisément la carte géologique de Rennes au 1/50 000e montre des alternances silto-gréseuses jaune verdâtre tendres et des alternances silto-wackeuses dures (fig. 3). Autrement formulé, le substrat varie entre des zones de plaquettes de schiste dures (au sud et au nord de l'emprise) et des zones de schiste dégradé proche de l'altérite (tout le cœur de l'emprise). Par endroits, le terrain est parcouru par des remontées de blocs de quartz. Le niveau d'apparition du substrat diffère beaucoup. Les structures apparaissent sous une épaisseur de sédiment variant de 0,20m, dans la cour du manoir par exemple, jusqu'à 1 m pour

les tranchées situées le plus au nord. Pour bien cerner les niveaux de recouvrement, 23 logs ont été réalisés (fig. 4). Le contexte sédimentaire est relativement homogène, hormis dans la zone nord où des remblais ont été rapportés, sans doute au moment de la construction du bâtiment industriel de la parcelle adjacente.

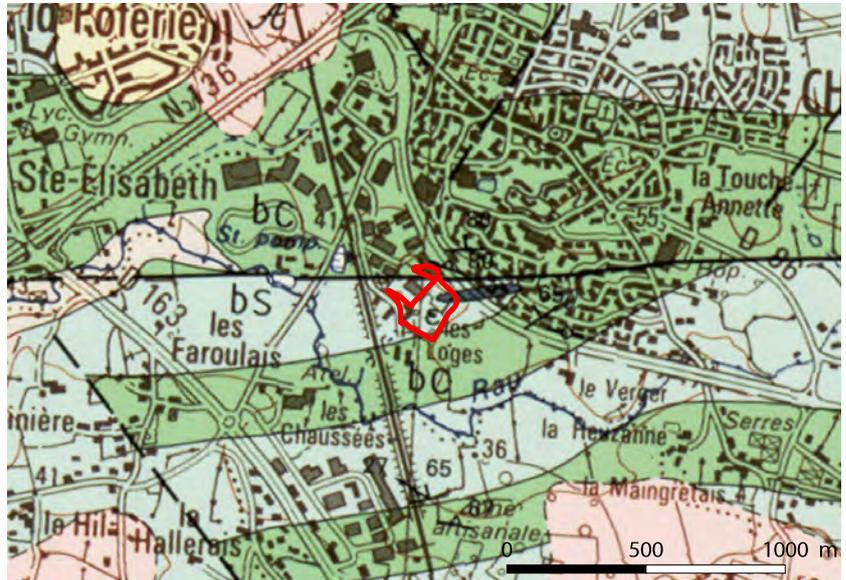


Fig 3 Carte géologique au 1/50 000° © BRGM

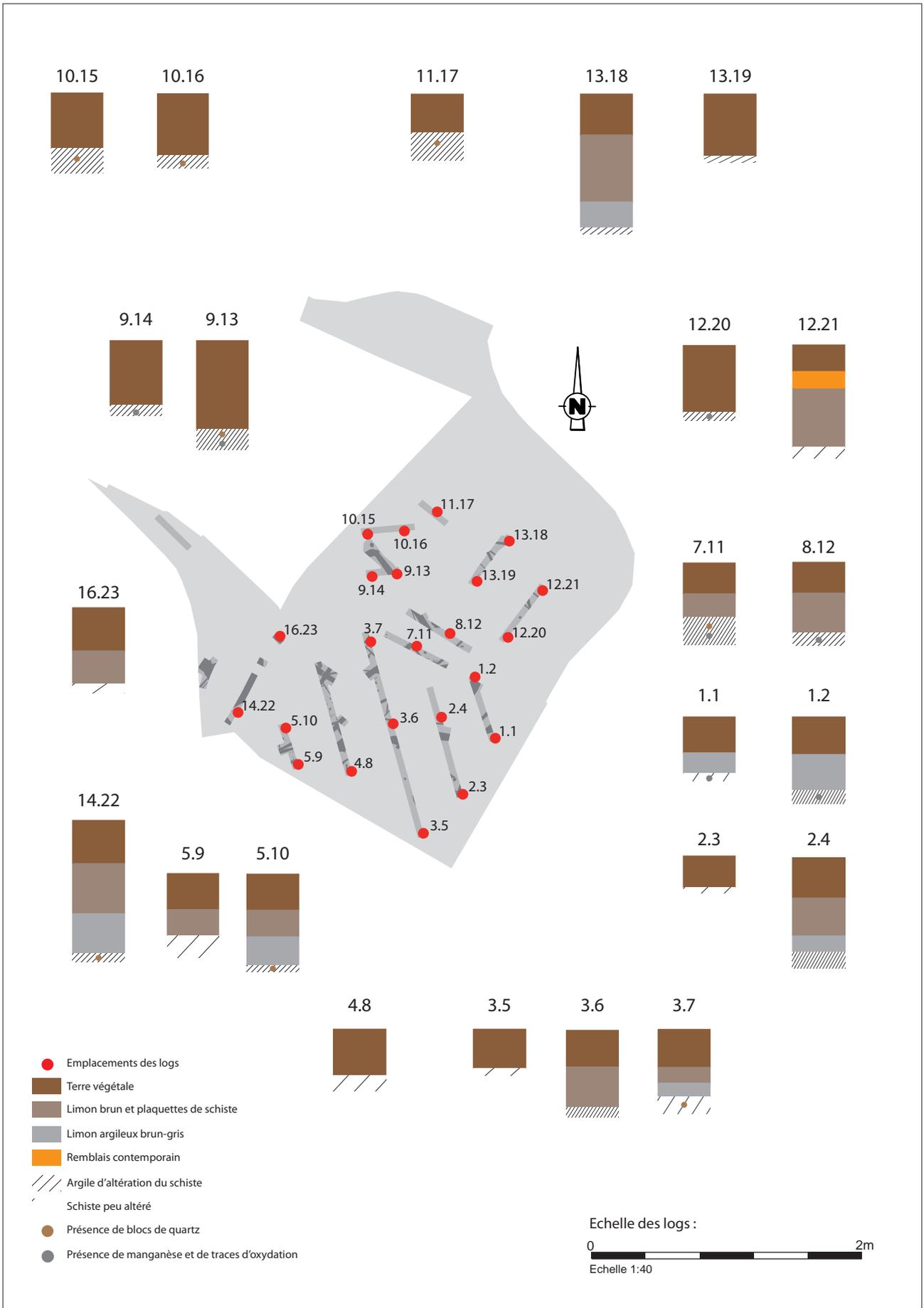


Fig 4 Logs © Y. Pugin, Inrap

### 1.3 Contexte archéologique

Au vu de la carte archéologique de la commune de Chantepie, le potentiel apparaît fort, notamment le long de la voie antique Rennes-Angers. Des sites allant du Néolithique à l'époque moderne parsèment le territoire chantepien (fig. 5). De nombreux diagnostics et plusieurs fouilles préventives ont déjà eu lieu, notamment dans la ZAC des Rives du Blosne où une occupation multi périodes et un habitat du haut Moyen Âge ont été fouillés respectivement par Stéphane Blanchet, Inrap, en 2003 et par Teddy Bethus, Inrap, en 2010.

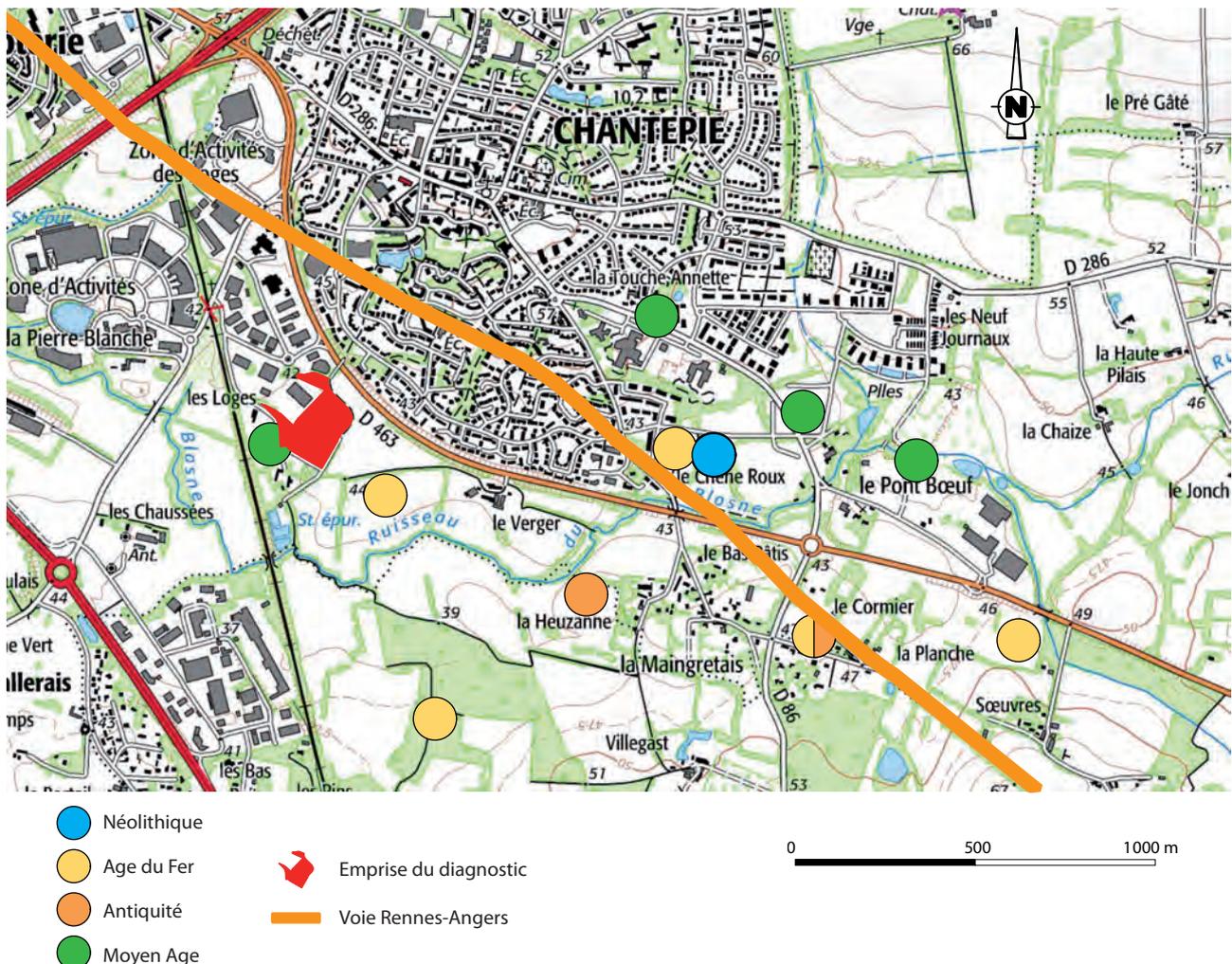


Fig 5 Localisation des sites archéologiques connus autour de l'emprise de diagnostic

*Les Loges* est dans une zone particulièrement sensible. Tout d'abord, dans la parcelle jouxtant à l'est le projet, au lieu-dit *le Verger*, un enclos carré, d'environ 40 m de côté, attribué à l'Age du Fer, a été repéré en photographie aérienne par Gilles Leroux en 2005. Cet enclos est à moins de 200 m de notre emprise. Ensuite la voie antique Rennes-Angers, marquée par le parcellaire, reconnue lors de prospections et de diagnostics archéologiques, passe à moins de 400 m au nord. Enfin et surtout le site des *Loges* est lui-même déjà répertorié dans la carte archéologique. Une motte castrale y est mentionnée. Si elle est bien identifiable sur le cadastre napoléonien de 1843 (fig. 6), en revanche aucune prospection ni aucun sondage n'y ont jamais été menés. En outre le site est aujourd'hui occupé par une ferme désaffectée qui n'est autre qu'un ancien manoir déclassé. Selon le service de l'Inventaire, celui-ci pourrait dater du XVI<sup>e</sup> siècle.



**Fig 6** Extrait du cadastre napoléonien de Chantepie, 1843

L'opération de diagnostic s'inscrit donc dans un contexte archéologique particulièrement sensible et l'implantation de certaines tranchées a été guidée par les éléments déjà connus.

## 1.4 Contraintes

Un certain nombre de contraintes ont empêché d'approfondir le diagnostic tant dans l'étude des élévations que dans la prospection en sous-sol. Tout d'abord pour le diagnostic du bâti, l'accès aux maçonneries était limité. Les deux bâtiments désaffectés ont été squattés de manière prolongée dans un passé proche et ont servi de dépotoirs (fig. 7). La majorité des pièces était très encombrée, voire inaccessible. Certaines étaient condamnées, les portes et les fenêtres bouchées par des maçonneries de blocs de béton aggloméré (fig. 8). De plus l'absence de lumière électrique compliquait l'analyse des intérieurs. Ainsi il a été décidé, en accord avec le Service Régional de l'Archéologie, de se limiter à l'étude des extérieurs et à un seul mur de refend intérieur, éclairé par la lumière naturelle.



**Fig 7** Vues de l'intérieur des bâtiments

© M. Millet, Inrap



**Fig 8** Portes et fenêtres condamnées

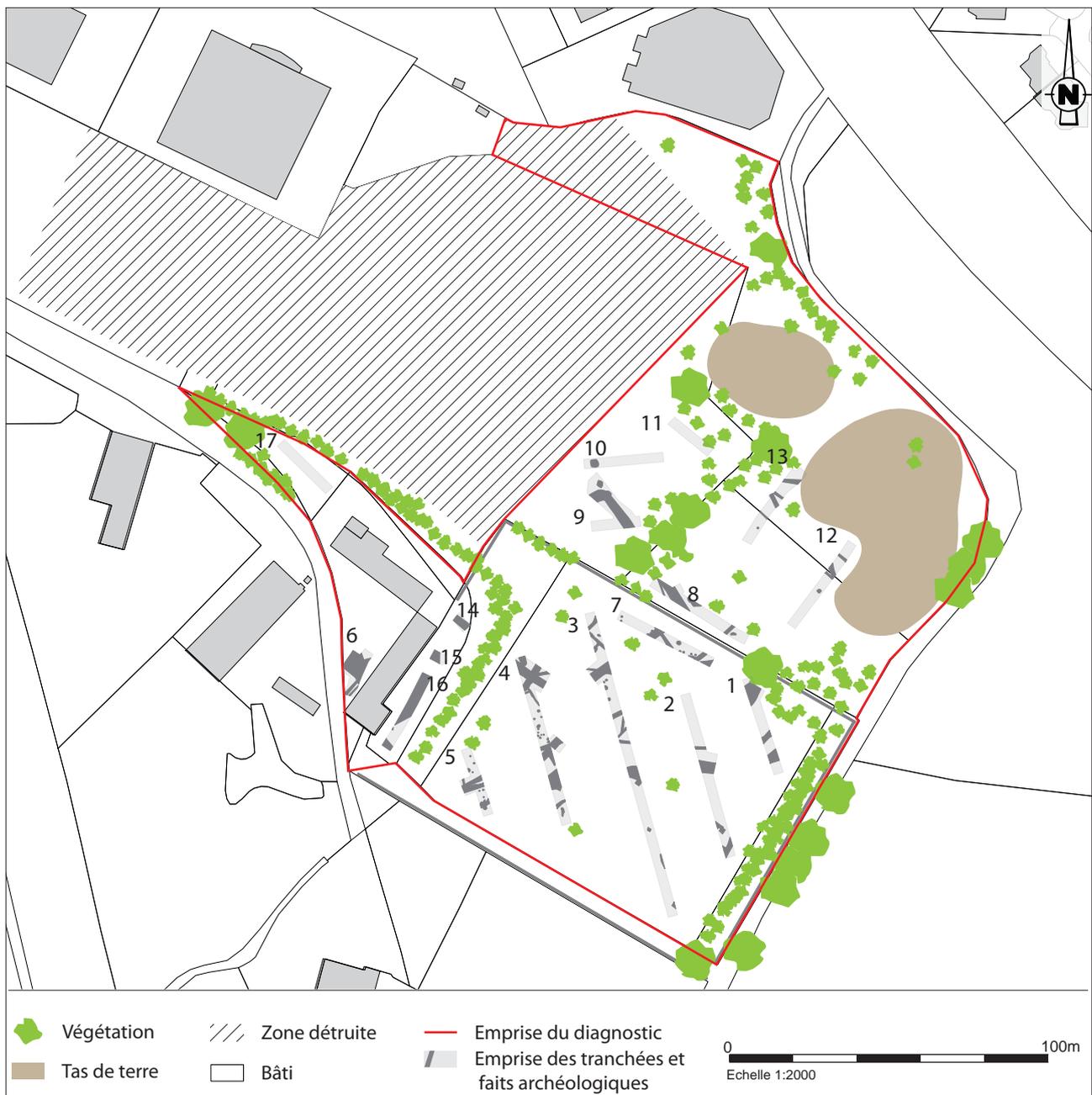
© M. Millet, Inrap

La zone nord de l'emprise, quant à elle, est occupée par deux énormes tas de terre, végétalisés, sans doute des remblais issus de la construction du bâtiment industriel situé dans la parcelle ouest (aujourd'hui détruit) (fig. 9 et 10). La bande nord-ouest de l'emprise est également déjà partiellement détruite : elle faisait partie de la zone bitumée du bâtiment industriel. Ainsi au vu des contraintes et en accord avec le Service Régional de l'Archéologie, il a été décidé de ne pas intervenir dans la zone nord.

Sur les autres parcelles du projet, les tranchées ont été placées en fonction de l'implantation des nombreux arbres, fossés, talus et murs de jardin (fig. 9). L'ensemble des contraintes et l'absence d'exploration dans la zone nord, qui représente un peu moins d'un quart de la superficie, expliquent le faible taux d'ouverture (7,55 %).

Comme dans l'ensemble du bassin rennais, la lecture des terrains composé d'altérite de schiste n'est guère aisée. L'opération ayant lieu au mois de décembre, les terres étaient gorgées d'eau. L'eau coulait des bermes, remplissant le fond des tranchées, empêchant l'évaluation de certaines structures. Il faut enfin relever que malgré les terres très humides les complements des structures testées étaient très compacts, même les petites structures ont dû être fouillées à la pioche.

Fig 9 Carte des contraintes © M. Millet, Inrap





**Fig 10** Vue d'un tas de terre au nord de l'emprise de diagnostic © M. Millet, Inrap

### 1.5 Méthodologie : terrain et post-fouille

L'opération archéologique s'est déroulée du 2 au 13 décembre 2019 avec la présence de quatre archéologues et un conducteur de pelle de l'entreprise Charrier TP. Le diagnostic archéologique a nécessité l'emploi d'une pelle mécanique (21 t) à chenilles, avec un godet lisse de 3 m de large. Dix-sept tranchées, numérotées de 1 à 17 ont été réalisées.

Pour faciliter l'enregistrement des faits archéologiques relevant à la fois de la prospection en sous-sol et de l'analyse de bâti, l'emprise a été divisée en trois secteurs (**fig. 11**).

Le secteur 1, qui concerne deux bâtiments en élévation et une cour, a été enregistré en unités stratigraphiques, conformément aux méthodes d'enregistrement en milieu stratifié. Les numéros d'us de ce secteur vont de 100 à 165. Un sondage a été fait dans la cour, et ont été réalisés un nettoyage manuel, des photographies, un levé topographique et un relevé de coupe au 1/20<sup>e</sup>. Pour le diagnostic des élévations, seuls l'extérieur du mur gouttereau est du bâtiment est et la face nord d'un mur de refend du bâtiment est ont été étudiés. Pour ce faire, dans la mesure du possible, quelques enduits ont été piquetés à l'aide d'un burineur électrique, une photogrammétrie a été réalisée sur le mur gouttereau est. L'absence de lumière à l'intérieur n'a pas permis le même traitement sur le mur de refend, il a seulement été photographié et enregistré. Un nettoyage du sol au pied de ce mur a été réalisé et a révélé un sol ancien conservé, il a été photographié et enregistré. Toutes les us ont été enregistrées sur des fiches papiers.

Le secteur 2, qui occupe un ancien jardin et verger, actuellement en prairie, et le secteur 3, zone de friche, débroussaillée et partiellement déboisée juste avant le démarrage de l'opération, ont été traités selon les méthodes d'enregistrement en fait habituellement utilisées en archéologie rurale. Tous les faits sont numérotés de 200 à 284 pour le secteur 2 et de 300 à 319 pour le secteur 3. Ils seront présentés sous un numéro comprenant le numéro de tranchée suivi de celui du fait (3.217 par exemple). Quelques fossés ont été sondés mécaniquement, et quelques fosses et trous de poteaux manuellement. Un levé topographique des tranchées, des structures et des sondages a été réalisé. Les coupes ont été relevées à l'échelle 1/20<sup>e</sup>.

Un détecteur à métaux a été utilisé dans le secteur 2. Les secteurs 1 et 3 n'ont pas été prospectés car les terres étaient jonchées de déchets en tout genre.



**Fig 11** Plan général des secteurs et des tranchées de diagnostic © M. Millet, Inrap

A l'issue de la phase de terrain, toutes les tranchées ont été rebouchées. Les relevés topographiques et la photogrammétrie ont été réalisés par Frédéric Boumier, Inrap. Les travaux de DAO, d'analyse, l'étude documentaire et la rédaction ont été réalisés par Marie Millet, Inrap. Les inventaires ont été saisis par Stéphanie Le Berre, Inrap. Le mobilier archéologique recueilli a été enregistré sous son numéro d'us ou de fait de provenance et conditionné en sacs. Il a été lavé au centre archéologique de Cesson-Sévigné et étudié par Richard Delage et Emmanuelle Coffineau, céramologues Inrap. La mise en page du présent rapport a été faite par Emmanuelle Collado, Inrap.

## 2 Présentation des résultats

### 2.1 Une occupation de La Tène finale

#### 2.1.1 L'enclos fossoyé

Situé au cœur de l'emprise de diagnostic, un enclos a été reconnu par la projection du tracé des segments de fossés F. 3.217, 4.274, 7.264, 16.278, 8.313 et 9.315 (fig. 12). Il est de plan quadrangulaire et s'étend sur une emprise d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, soit un carré d'une cinquantaine de mètres de côté.

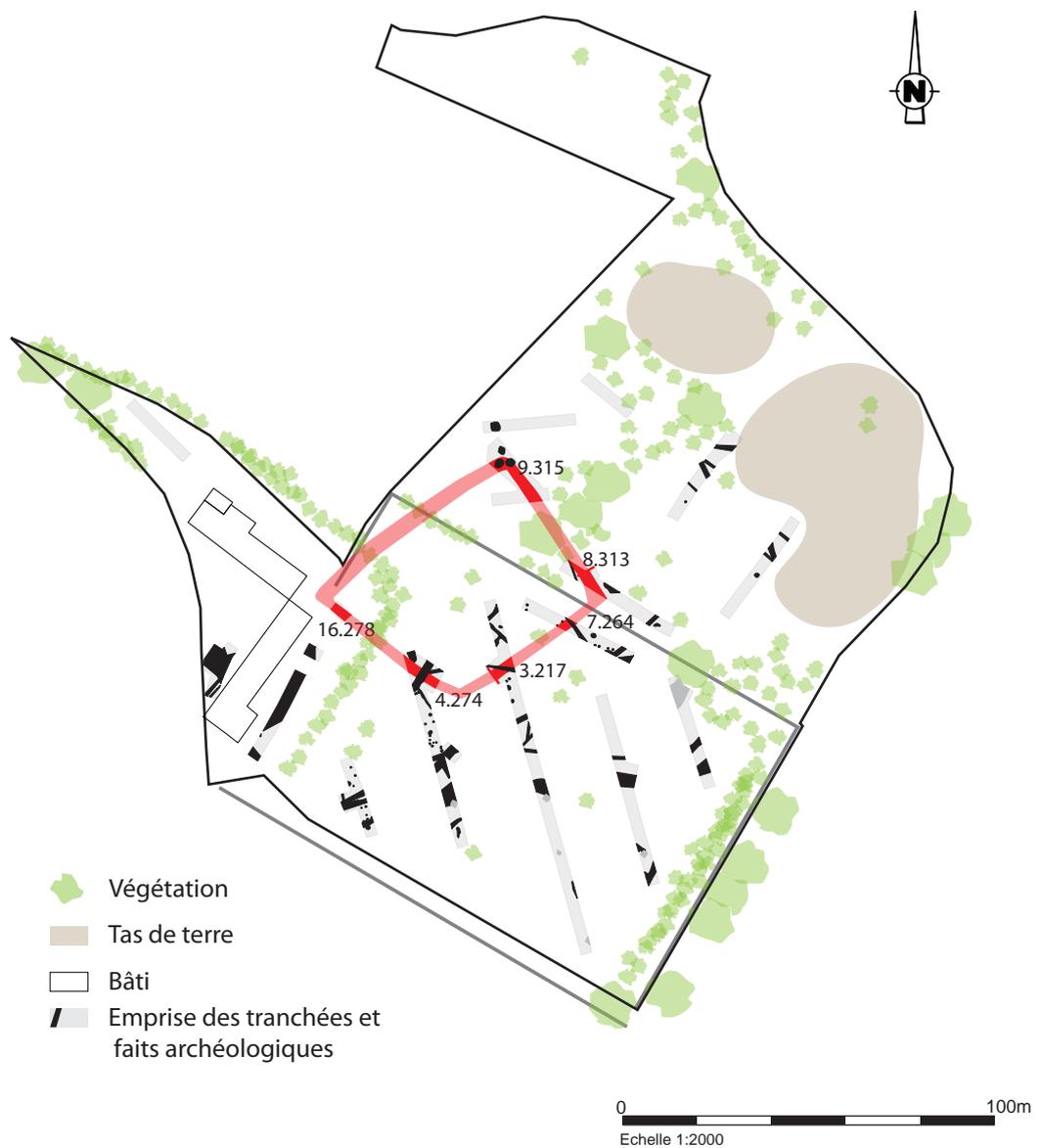
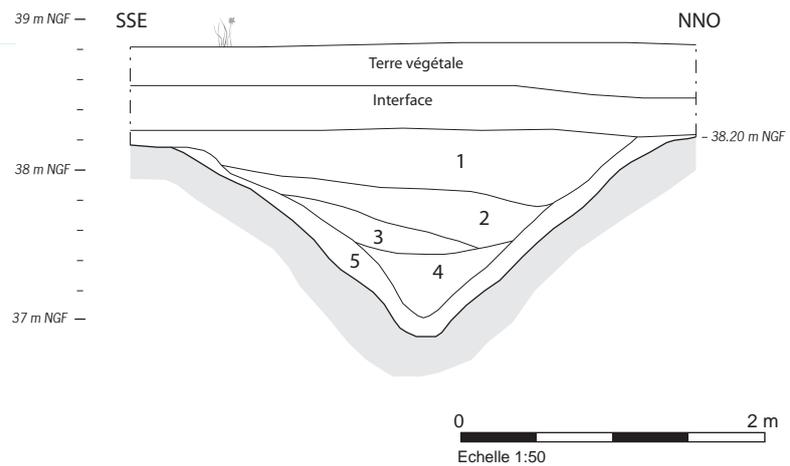


Fig 12 Plan de l'enclos de La Tène finale © M. Millet, Inrap

Les fossés, apparus sous une épaisseur allant de 0,40 à 0,65 m de terre végétale, présentent une largeur relativement régulière de 3 m. Au niveau du décapage des tranchées, le comblement des fossés est constitué de limon argileux gris-brun, compact et présentant des nodules de manganèse. Deux sondages mécaniques ont été pratiqués dans les segments des fossés F. 3.217 (fig. 13) et F. 8.313 (fig. 14), correspondant respectivement aux façades sud-est et nord-est de l'enclos. Les fossés présentent un profil en V, plus ou moins évasé. La profondeur atteinte varie entre 1 et 1,40 m. Les coupes affichent un remplissage stratifié montrant plusieurs phases de comblement. Les remplissages observés dans les deux sondages présentent des niveaux très lessivés en fond de creusement semblant montrer que les fossés sont restés ouverts. Les niveaux intermédiaires ont livré du mobilier attribué au Ier siècle avant notre ère. Le comblement final du fossé F. 3.217 a livré du mobilier antique, attribué au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère (*cf. infra*). Cette structure est la seule de toute l'emprise du diagnostic à avoir livré du mobilier antique.



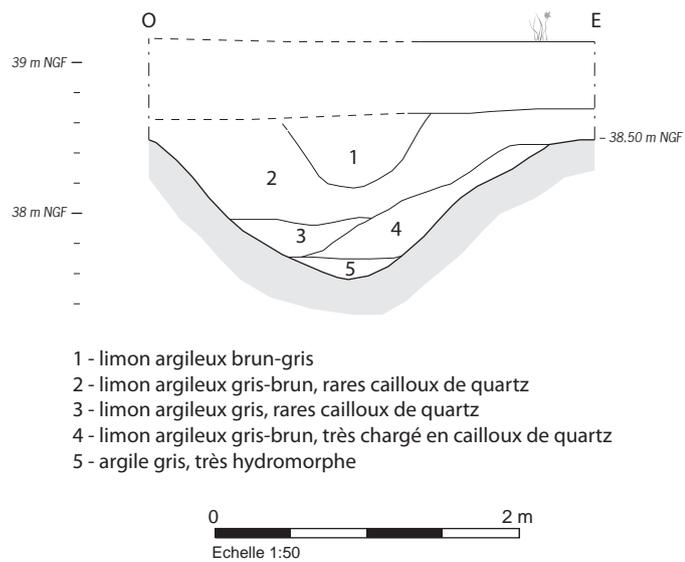
F. 3.217



- 1 - limon argileux brun-gris, compact, petits cailloux de quartz, tessons de céramique et fragments de terre cuite
- 2 - limon argileux brun-gris, compact, très chargé en cailloux de quartz
- 3 - limon argileux gris-brun, cailloux de quartz, rares charbons, tessons de céramique et fragments de terre cuite
- 4 - limon très argileux gris, nombreux cailloux de quartz, plaquettes de schiste, très hydromorphe
- 5 - limon argileux gris, très grande concentration de cailloux de quartz dans le fond, manganèse, oxydation

**Fig 13** Vue et coupe de F. 3.217  
© L. Arnaud et M. Millet, Inrap

## F. 8.313



**Fig 14** Vue et coupe de F. 8.313  
© L. Arnaud et M. Millet, Inrap

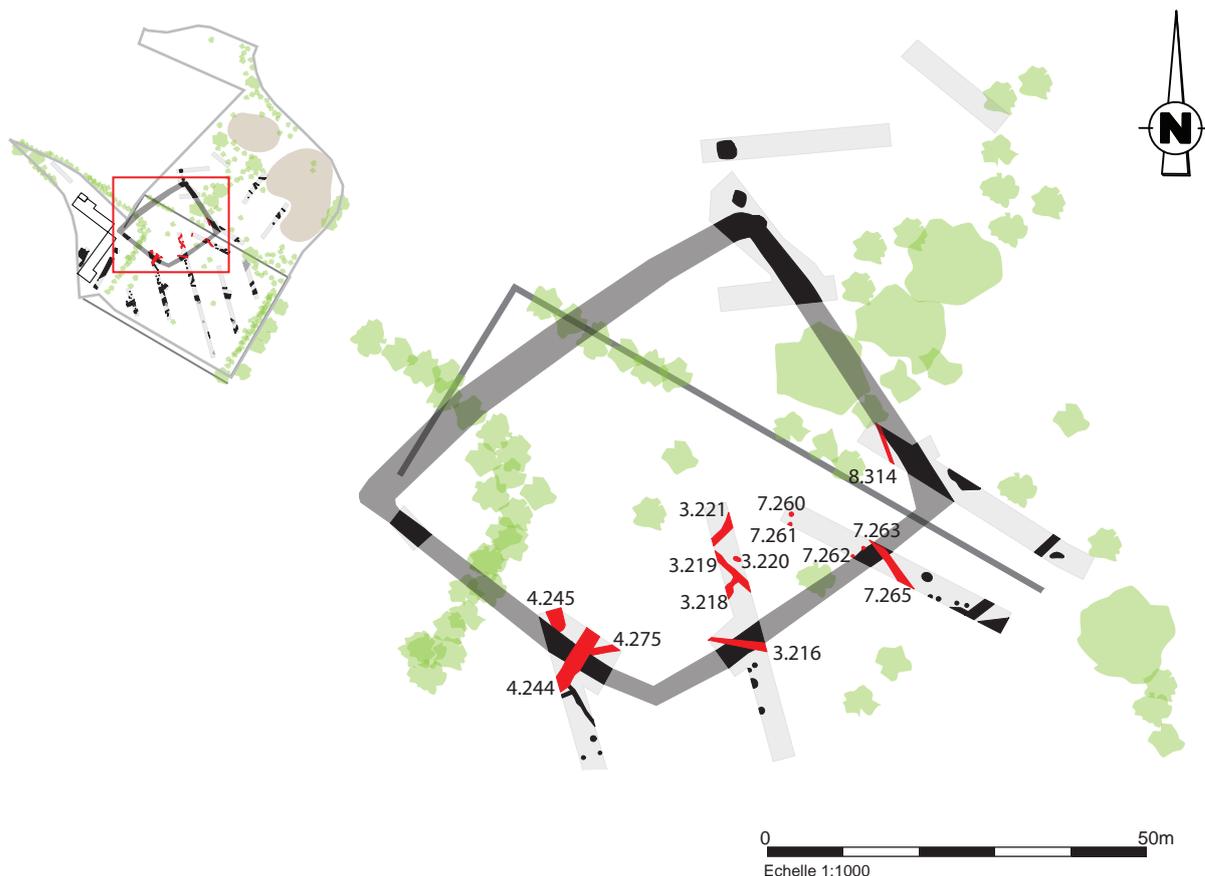
### 2.1.2 Les structures fossoyées périphériques

L'étude du plan général nous permet d'observer une forte densité de structures fossoyées, surtout au sud et à l'est de l'enclos (fig. 12). Si une partie d'entre elles sont médiévales ou modernes, certaines semblent bien appartenir à la période protohistorique et plus particulièrement à La Tène finale, et sont donc probablement contemporaines de l'enclos.

L'intérieur de l'enclos

En raison de la présence d'arbres, de haies et de fossés, l'intérieur de l'enclos n'a pas pu être beaucoup exploré (fig. 15). Seuls quelques fossés et cinq trous de poteaux y ont été observés. Ces structures n'ont pu être testées, les tranchées se remplissant rapidement d'eau. En l'absence de mobilier, les datations et les fonctions de ces faits ne peuvent être précisées, mais la présence d'aménagements internes est probable.

Notons tout de même que le fossé d'enclos est coupé par plusieurs fossés postérieurs, F. 4.244, 3.216 et 7.265 (fig. 15). Ils ne sont pas datés mais leur



**Fig 15** Plan des vestiges à l'intérieur de l'enclos © M. Millet, Inrap

postériorité ne fait pas de doute. La relation de chronologie relative était bien nette en surface lors du décapage. Ces trois fossés semblent bien se prolonger dans l'espace interne de l'enclos.

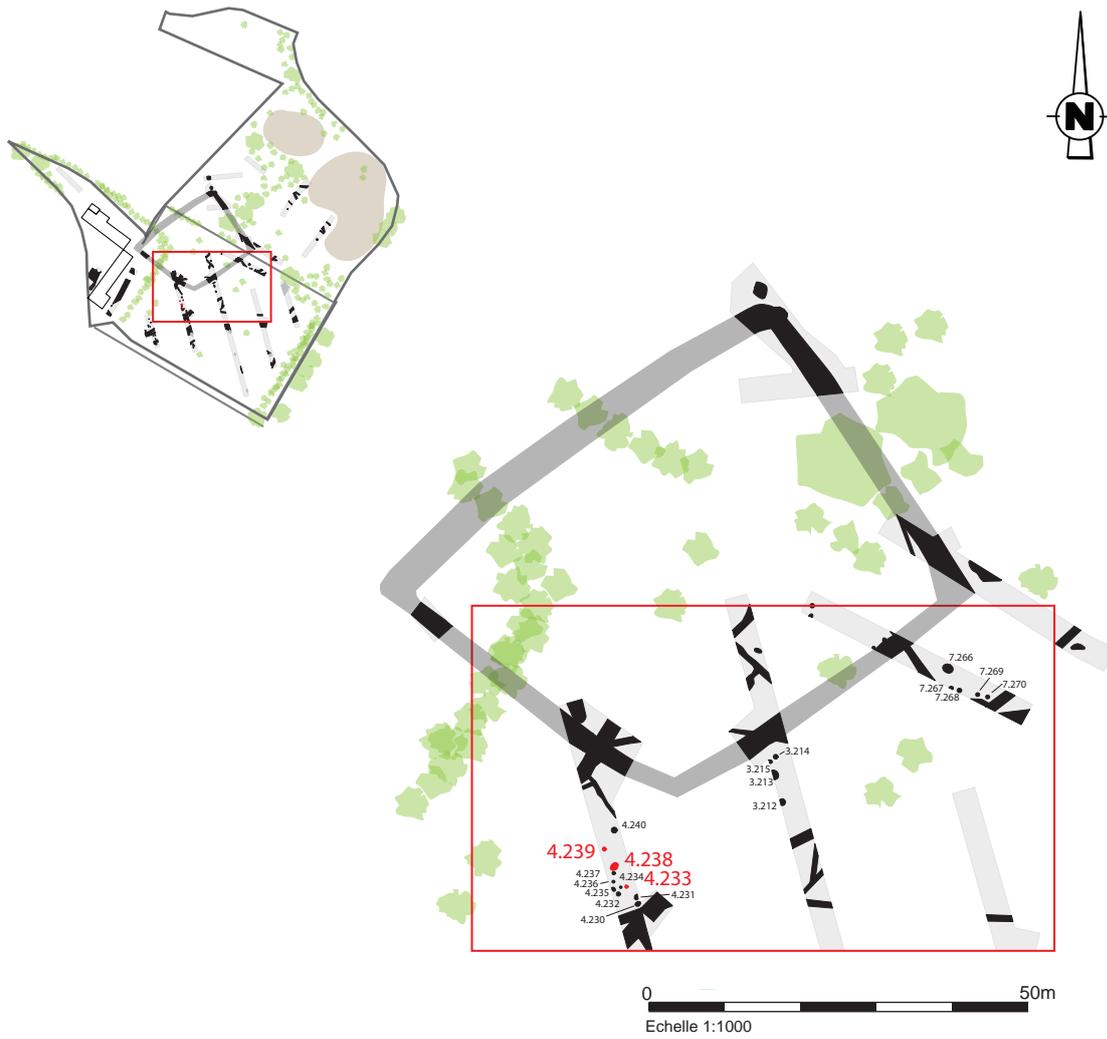
#### L'extérieur de l'enclos

Aux abords immédiats du fossé d'enclos, principalement à son angle sud et sur sa façade sud-est, une forte concentration de petites structures en creux peut être observée. Les fonds des tranchées 3 et 7 s'étant retrouvés sous l'eau peu après l'ouverture, seules quelques structures de la tranchée 4 ont été sondées manuellement (fig. 16).

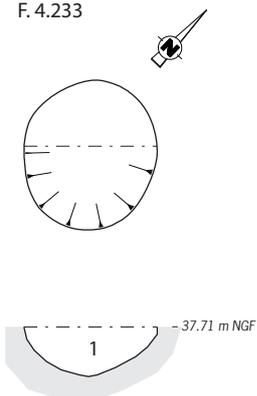
Le fait 4.238 présente en surface un plan ovale. A la fouille il se révèle plutôt circulaire, d'un diamètre d'environ 0,60 m et d'une profondeur de 0,30 m. Il est comblé d'un sédiment limoneux argileux gris-brun, très lessivé et chargé en manganèse. Il a livré du mobilier céramique appartenant à la Tène finale (cf. *infra*).

Bien que n'ayant pas livré de mobilier, deux autres structures toutes proches, F. 4.233 et F. 4.239 (fig. 16), sont comblées du même sédiment que F. 4.238. Elles présentent toutes deux des plans circulaires d'environ 0,50 m de diamètre et font respectivement 0,14 et 0,30 m de profondeur.

Ces trois structures peuvent être interprétées comme des trous d'ancrage de poteaux. D'autres structures semblables, non testées, se trouvent à proximité des faits décrits : F. 4.240, 4.237, 4.236, 4.232, 4.233, 4.234 et 4.235 (fig. 16). Ainsi il est plausible qu'un ou plusieurs bâtiments sur poteaux de bois aient existé aux abords de l'enclos fossoyé. Il pourrait en être de même pour les petites structures observées dans les tranchées 3 et 7. D'autres structures, F. 2.204 et 7.271, ont livré en surface du mobilier protohistorique (fig. 17). En l'absence de décapage plus large et de sondages, ces faits ne peuvent être caractérisés. Il pourrait s'agir de tronçons de fossés ou de fosses.

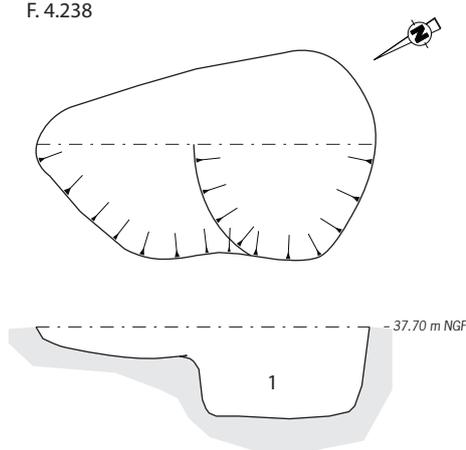


F. 4.233



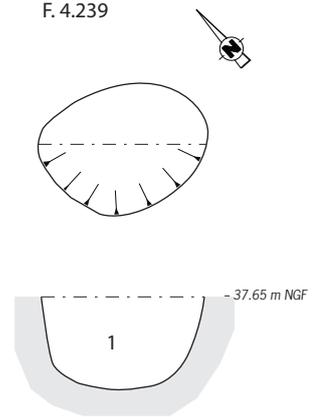
1 - limon argileux brun gris  
beaucoup de manganèse

F. 4.238



1 - limon argileux gris brun,  
beaucoup de manganèse,  
tessons de céramique

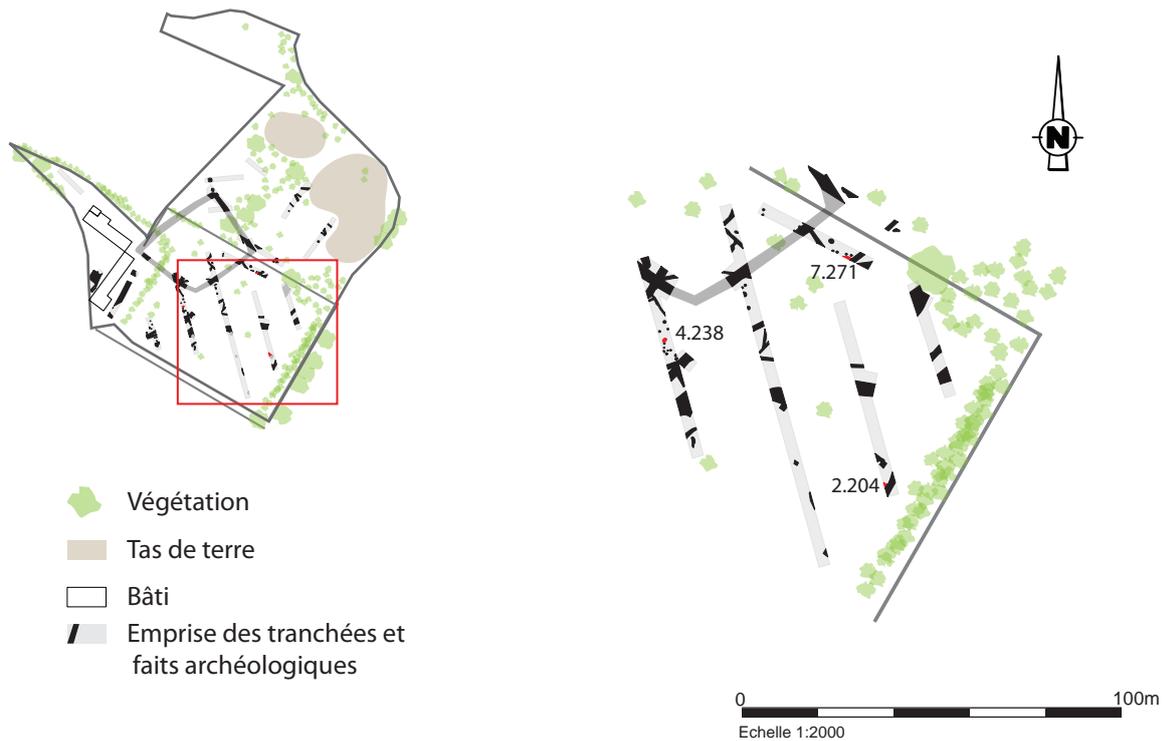
F. 4.239



1 - limon argileux brun gris  
et cailloux de quartz

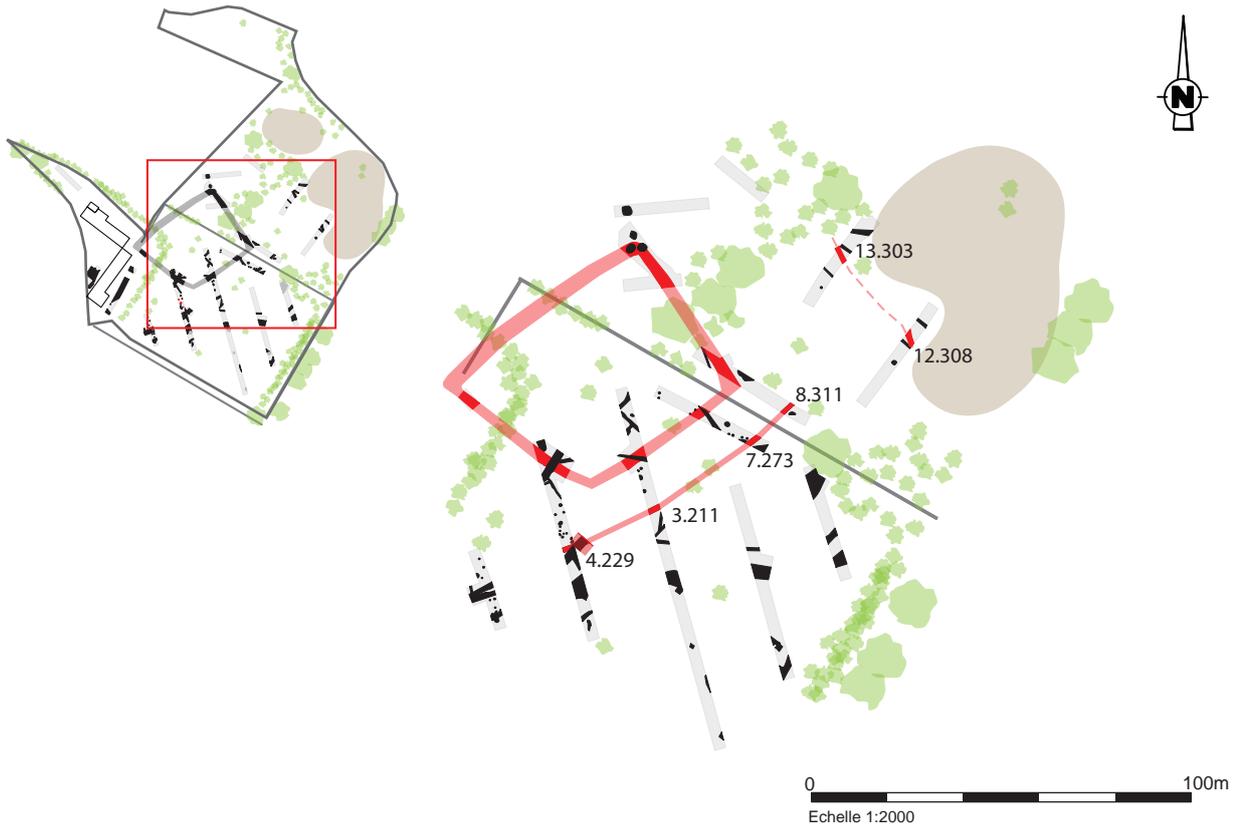


Fig 16 Plans et coupes des F. 4.238, 4.233 et 4.239 © M. Millet, Inrap

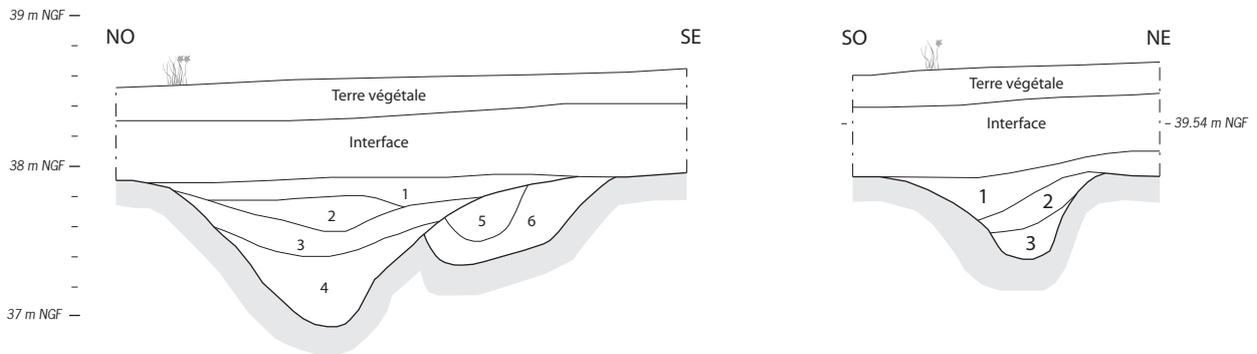


**Fig 17** Plan des structures ayant livrées du mobilier protohistorique © M. Millet, Inrap

Plusieurs tronçons de fossés sont en outre apparus au décapage au sud-est de l'enclos. Un axe peut être restitué par la projection du tracé des segments de fossés F. 3.211, 4.229, 7.273 et 8.311 (fig. 18). Seul le segment 3.211 a été sondé mécaniquement. Il présente un profil en cuvette d'une ouverture moyenne de 0,50 m. Orienté sud-ouest/nord-est et parallèle à la façade sud-est de l'enclos quadrangulaire, ce fossé est distant d'une douzaine de mètres de ce dernier. Le fossé 3.211 est comblé d'un limon argileux brun-gris, avec quelques blocs de quartz et très chargé en manganèse dans le fond. Il n'a pas livré de mobilier datant, mais son orientation et son comblement semblent le rattacher à la période contemporaine de l'enclos. Enfin un dernier tronçon de fossé peut-être être rattaché à l'enclos. Le fossé 13.303 (fig. 19) a une ouverture de 1,30 m de large et une profondeur de 0,50 m. Il est rempli de sédiment limoneux argileux brun-gris avec des blocs de quartz, chargé en manganèse dans le fond. Ces niveaux lessivés, sont tout à fait similaires avec ceux observés dans les structures identifiées comme appartenant à La Tène finale sur cette opération. Il pourrait être raccordé au tronçon F. 12.308. Ainsi bien que ce fossé n'ait pas livré de mobilier datant, son orientation nord-ouest/sud-est, parallèle à la façade nord-est de l'enclos et son comblement semblent indiquer son appartenance plausible à la Protohistoire.



F. 4.228 et 4.229



- 1 - limon brun, compact, rares charbons, rares fragments de terre cuite, un tesson de céramique
  - 2 - limon brun, blocs de quartz
  - 3 - limon argileux brun-gris, rares charbons, rares cailloux de quartz et schiste
  - 4 - limon argileux brun-gris, rares charbons, nombreux gravillons, rares cailloux de quartz
  - 5 - limon argileux brun-gris, blocs de quartz
  - 6 - limon argileux brun-gris avec beaucoup de manganèse
- } = F. 4.228  
} = F. 4.229

- 1 - limon argileux gris, rares quartz
- 2 - limon brun argileux gris-brun, manganèse
- 3 - limon argileux brun-gris, beaucoup de manganèse, rares charbons



Fig 18 Plan des segments de fossés F. 3.211, 4.229, 7.273, 8.311 et F. 13.303 ; coupes des fossés F. 4.228, 4.229 et F. 13.303 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap



Fig 19 Vue du fossé F. 13.303 © M. Millet, Inrap

### 2.1.3 Etude du mobilier céramique protohistorique et antique (Richard Delage, Inrap)

#### Références typologiques

Proto : Chérel (A.-F.) *et al.*, Les céramiques gauloises en Bretagne : évolution des formes et des décors entre le VI<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, dans *Menez (Y.) dir. Céramiques gauloises d'Armorique*, Rennes, 2018, p. 253-356.

Bais : Durand (J.-C.) dir., *Bais/Lowigné-de-Bais (35), Carrières des Vallons, Etang Daniel, Ensemble 1. Occupations laténiennes et gallo-romaines, Rapport de fouilles*, Inrap Grand-Ouest, SRA Bretagne, 2016, 2 vol. ; Durand (J.-C.) dir., *Bais (35), Carrières des Vallons, Le Tertre, Ensemble 2. Habitat de La Tène finale et production potière de la fin de La Tène finale jusqu'au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Rapport de fouilles, Inrap Grand-Ouest, SRA Bretagne, 2016.

#### Contextes

##### Tr. 2, Fait 204, US 2

Fragments de céramique de La Tène finale.

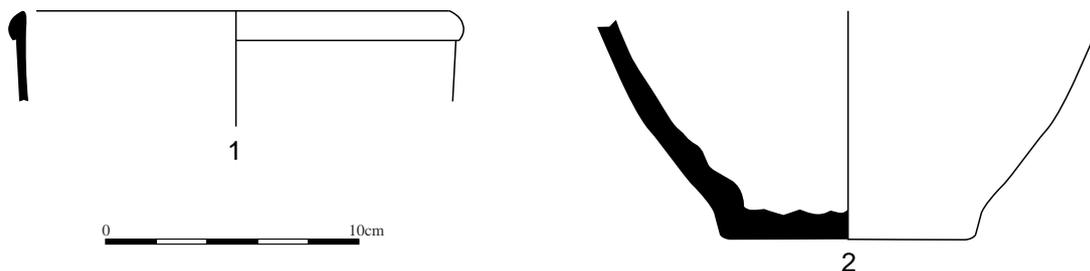
##### Tr. 3, Fait 217, US 1 (-70 cm)

Lot de céramique de La Tène finale dont certains fragments recollent avec ceux des US 2 et 3.

Présence également de deux productions gallo-romaines : une céramique sigillée d'Argonne du IV<sup>e</sup> s. (fig. 20, n°1) et un fond de céramique commune de mode B en pâte grise très dégraissée (fig. 20, n°2). Certains fragments appartenant à la partie supérieure de ce vase montrent qu'il s'agit éventuellement d'une bouilloire (avec bec tréflé ?).

Datation : IV<sup>e</sup> s.

Fig 20 Céramique de La Tène finale © R. Delage, Inrap



**Tr. 3, Fait 217, US 2 et 3 (-110 cm)**

Lot de céramique dont les caractéristiques techniques et morphologiques correspondent à des productions de la fin de La Tène des ateliers de Bais-Carières des Vallons (Durand *et al.* 2019a et 2019b).

On compte deux vases de stockage de type Bais 1c (Proto 93) dont la partie supérieure comporte un décor ondulé entre deux lignes horizontales (fig. 21, n°1 et 2) ainsi que des jattes de variantes Bais 2a (Proto 26 ; fig. 22, n°1) et Bais 2d (Proto 28 ; fig. 22, n°2) et deux pots Bais 2a (Proto 92b ; fig. 22, n°3 et 4). Notons qu'un de ces pots comporte une agrafe de réparation. D'autres fragments de panse ou de fond attestent la présence d'au moins deux autres vases dont une coupe et un pot de type Bais 2.

*Datation : la chronologie de ces productions est bien connue grâce à plusieurs fouilles ayant explorées ces dernières années les ateliers de potiers et leurs dépotoirs. Elle se situe au cours du I<sup>er</sup> s. av. vraisemblablement vers -70/-30.*

**Tr. 3, Fait 217, US 2 et 3 (-110 cm)**

Deux plaques foyères protohistoriques (sans doute Tène finale comme les autres mobiliers car on retrouve là encore de nombreux parallèles sur le plan technique avec les productions des ateliers de Bais) (fig. 23, n°1 et 2).

**Tr. 4, Fait 238**

Petits fragments de céramique de La Tène finale.

**Tr. 7, Fait 271**

Fragments sans caractérisation de forme d'un vase protohistorique.

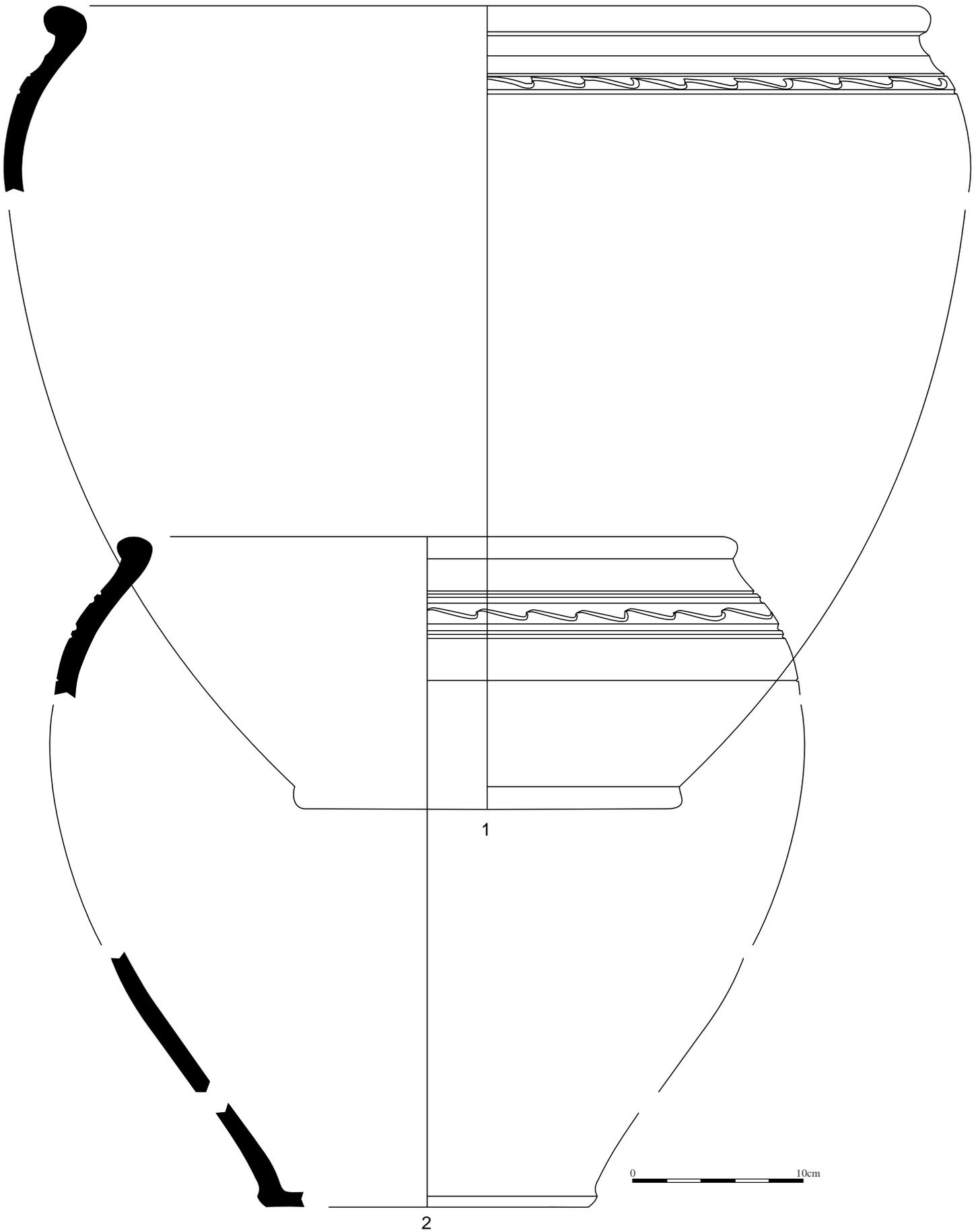


Fig 21 Céramique à décor ondé, des ateliers de Bais, de la fin de La Tène © R. Delage, Inrap

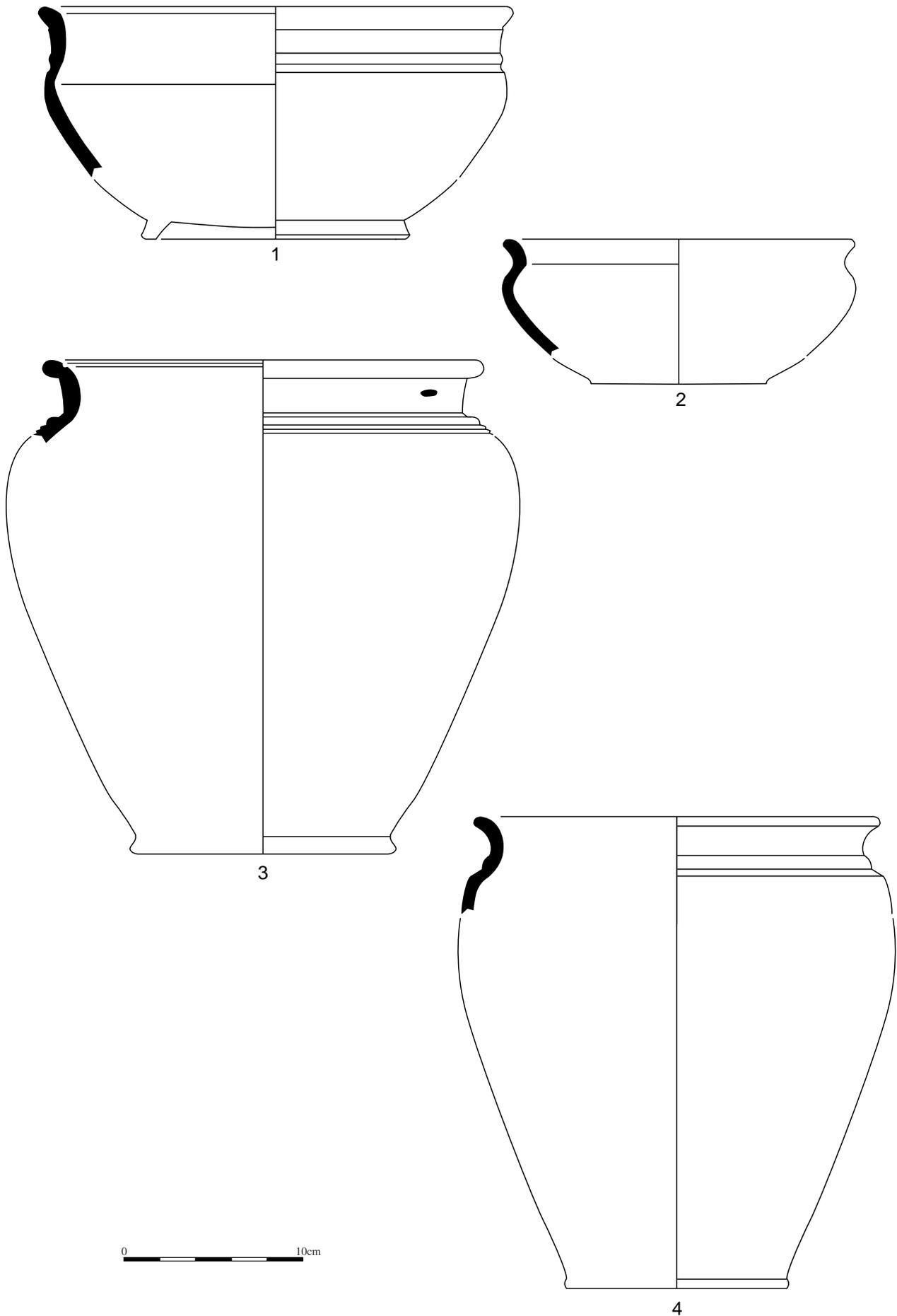
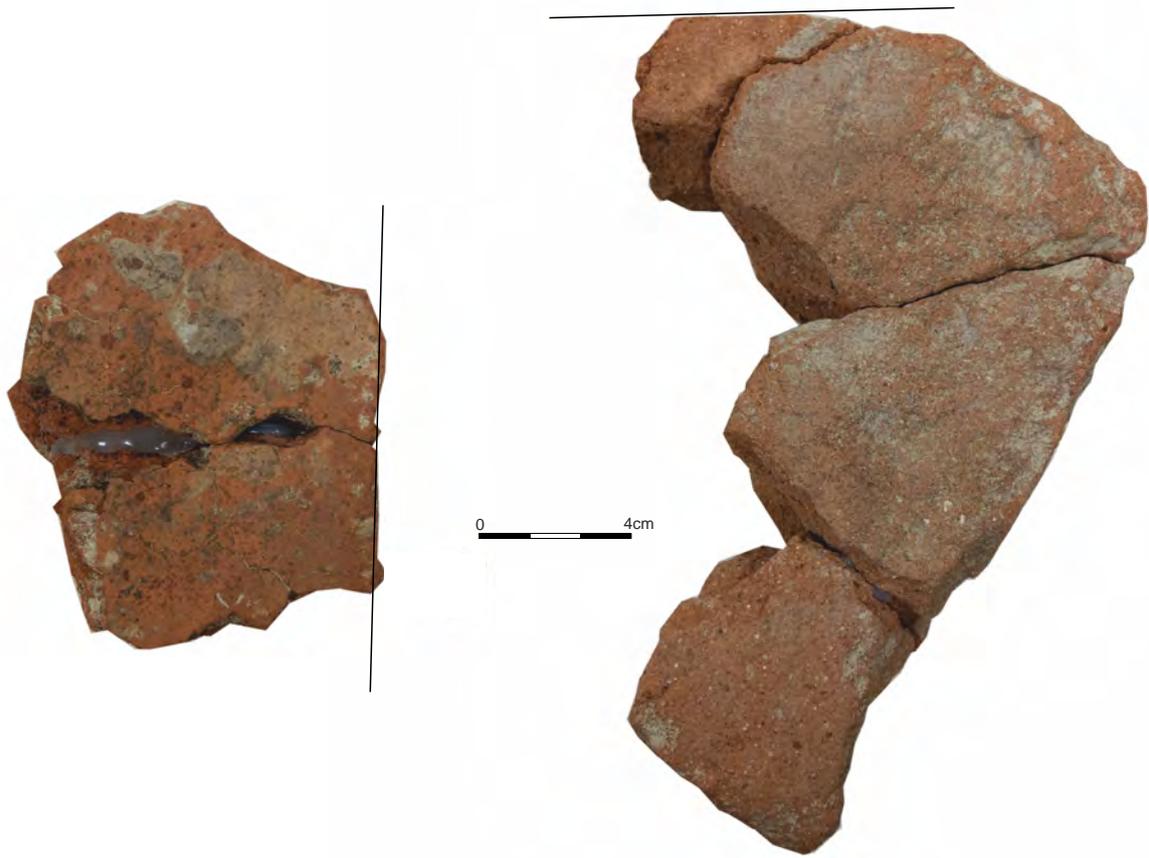


Fig 22 Jattes et pot des ateliers de Bais, la fin de La Tène © R. Delage, Inrap



**Fig 23** Plaques foyères protohistoriques, ateliers de Bais © R. Delage, Inrap

### 2.1.4 Synthèse et discussion

L'opération de diagnostic a permis de révéler l'existence d'un enclos quadrangulaire de La Tène finale, d'une superficie d'environ 2 500 m<sup>2</sup>. Bien que peu de structures aient livré du mobilier datant, l'enclos semble associé à un réseau de fossés se développant au sud et à l'est. Rappelons qu'un autre enclos quadrangulaire a été repéré par photographie aérienne à environ 300 m à l'est (fig. 25) et qu'ils se situent tous deux à moins de 400 m au sud de la voie antique Rennes-Angers.

Par sa forme, ses dimensions et sa datation, l'enclos découvert lors du diagnostic semble caractéristique des enclos laténiens du bassin de Rennes. Dans les fouilles récentes, peuvent être cités : Bourbarré, Vern-sur-Seiche, Châteaugiron, Corps-Nuds (fig. 24). Notons que plusieurs de ces fouilles ont mis en évidence deux enclos quadrangulaires, contemporains et proches de quelques centaines de mètres, comme dans le cas du site des Loges de Chantepie (fig. 25). Il est également intéressant de noter la présence de céramiques des ateliers de potiers de Bais, fouillés en 2016 par Jean-Claude Durand, Inrap (Durand, 2018). La question de la diffusion de ces céramiques, notamment le long de la voie antique Rennes-Angers est en cours d'étude. La découverte de ce nouvel enclos à Chantepie entre pleinement dans cette problématique.

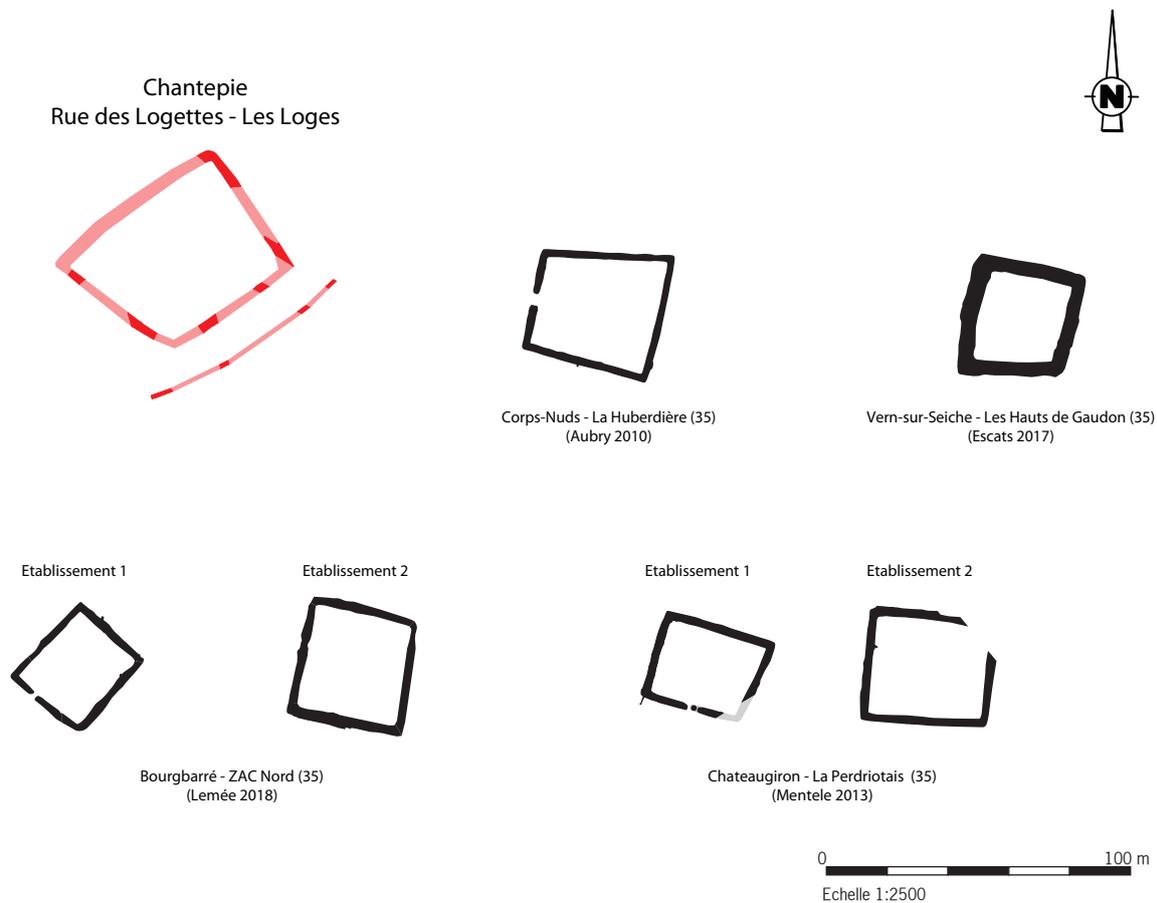


Fig 24 Exemples d'enclos quadrangulaires laténiens fouillés récemment autour de Rennes © Inrap



Fig 25 Exemples de sites avec proximité de deux enclos quadrangulaires © Inrap

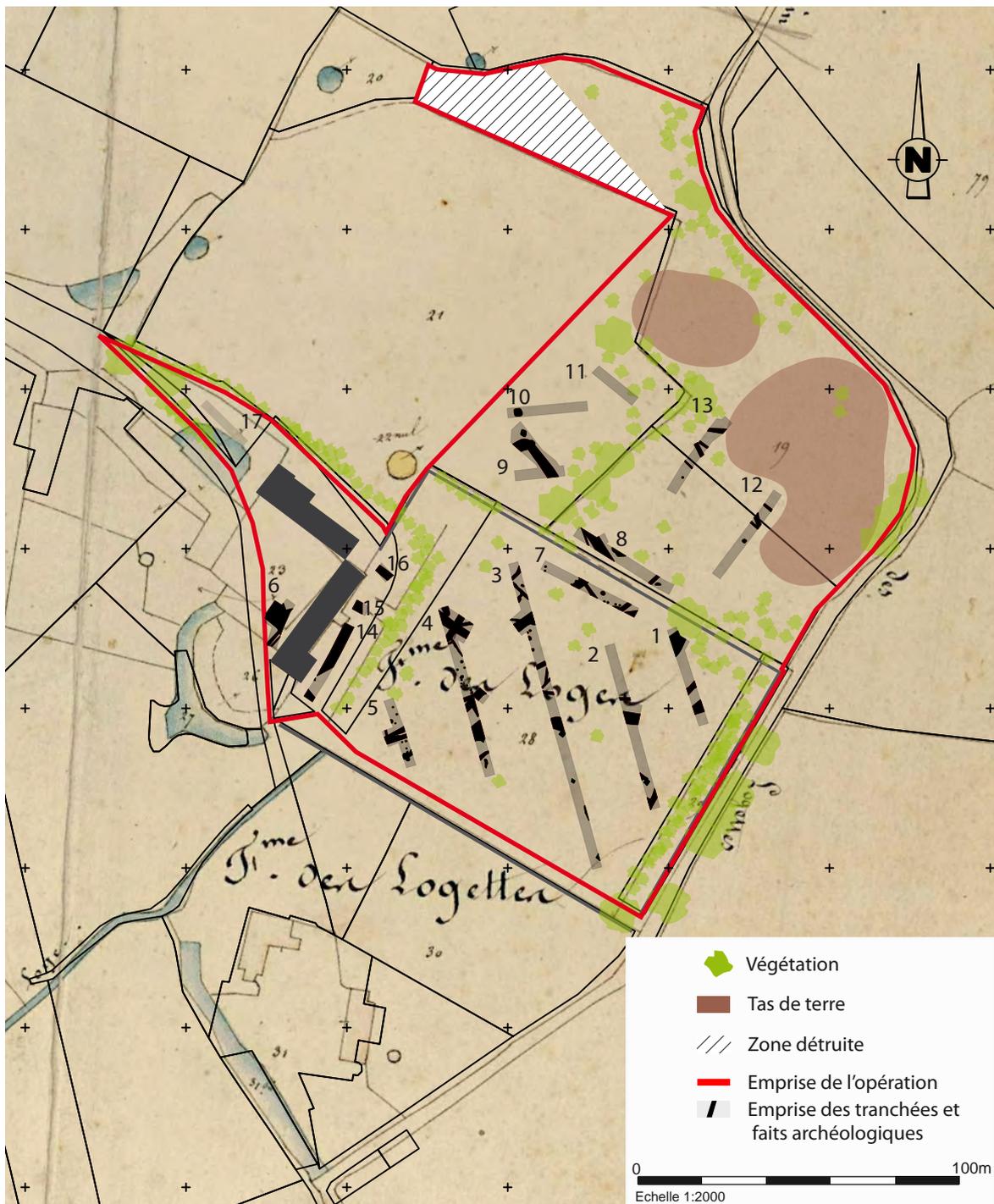


Fig 26 Plan du diagnostic superposé au cadastre napoléonien © M. Millet, Inrap

## 2.2 L'occupation médiévale : deux ensembles distincts

### 2.2.1 La motte et son environnement

Mentionnée sur la carte archéologique et identifiable sur le cadastre napoléonien, une motte est déjà connue sur le site *des Loges* de Chantepie. Le parcellaire a fossilisé une partie du fossé circulaire. Il ne reste aujourd'hui aucune élévation de terre conservée et une petite route passe sur l'emplacement de cette ancienne motte (fig. 26). A l'est, elle se retrouve dans l'emprise du diagnostic et à l'ouest elle est dans une parcelle aujourd'hui en friche. La morphologie originelle de cet ensemble, de la motte et de son environnement, n'est pas connue.

#### Le fossé de la motte

Avec pour objectif d'identifier et d'évaluer le fossé de la supposée motte, la tranchée 6 a été implantée en projetant le tracé déjà connu du fossé grâce à sa fossilisation dans le parcellaire. Cette ouverture s'est révélée positive et a permis d'identifier le tronçon de fossé 6.123 (fig. 27 et 28).



Fig 27 Vue du fossé 6.126 © M. Millet, Inrap

Observé sur 4 m de longueur, il a une ouverture de 6 m et semble bien courbe. Le comblement sommital, us 6.166, n'apparaît qu'à l'extérieur des murs 6.123 et 6.124. Il est composé d'un sédiment limoneux brun compact. L'objectif était de sonder ce fossé pour évaluer son profil et sa profondeur. L'us 6.127 présente entre les murs est composé de limon argileux gris-brun avec des nodules de mortier blanc et rose, des blocs de schistes, des charbons de bois et des éclats de schiste pourpre. Ce niveau très hétérogène a livré du mobilier moderne. Initialement interprété comme le comblement final du fossé 6.126, il semble en fait être un remblai tardif. Il a été exploré sur 0,80 m et a également livré un élément de bois, possible pièce de charpente (fig. 29). En outre l'eau remontait rapidement et rendait impossible la lecture des niveaux dans les conditions du diagnostic.. Il a ainsi été jugé préférable de conserver les niveaux en place. Notons tout de même que les fossés de motte connus de même ampleur, d'une largeur de 6 m, ont une profondeur moyenne de 3 m (comme celui de la motte de Moucon, sur la fouille *Viasilva* à Cesson-Sévigné (35), Inrap, rapport en cours). La découverte de ce tronçon de fossé associée au tracé déjà connu, permet de restituer une zone quasi-circulaire d'un diamètre moyen de 35 m (fig. 28), possible base d'une ancienne élévation de terre.



**Fig 28** Plan de la tranchée 6 et restitution du tracé supposé du fossé de la motte

© M. Millet, Inrap



**Fig 29** Pièce de bois trouvée dans le fossé 6.126 © L. Arnaud, Inrap

Le fait 14.282, perçu partiellement à l'extrémité sud de la tranchée 14, comblé de sédiment limoneux brun, pourrait être un tronçon de ce grand fossé circulaire (fig. 28).

L'intérieur de la zone circonscrite par le fossé n'est quasiment pas concerné par le diagnostic. Aucune élévation de terre pouvant révéler l'existence d'un ancien tertre n'est conservé. Deux petits segments de fossés, 6.128 et 6.130, orientés sud-ouest/nord-est, respectivement large de 0,50 et 0,70 m et parallèles, présentent en surface un sédiment argileux gris compact (fig. 28). Le comblement de 6.130 est coupé par 6.126 et semble donc antérieur au fossé de la motte. Ils n'ont pas été sondés et aucun élément ne permet de les dater.

Un deuxième fossé imposant : la limite de la basse-cour ?

Deux tronçons de fossés, 14.280 et 15.279, ont été repérés à l'est de l'aile est du manoir (fig. 28). La tranchée 14 est orientée sud-ouest/nord-est, soit selon le même axe que le fossé 14.280. Les niveaux supérieurs du comblement de ce grand creusement sont constitués de limon brun, hétérogène avec des plaquettes de schiste et de nombreux tessons de céramique. Dans les conditions du diagnostic, ce fossé n'a pas pu être

sondé. Ni sa largeur ni sa profondeur ne sont connues. Ce qui est assuré, c'est qu'il fait plus de 3 m d'ouverture puisqu'il dépasse les limites des tranchées. Il a livré dans les parties supérieures de son comblement un important lot de céramiques, toutes datées du Moyen Âge central. Ce fossé, imposant, pourrait venir se raccorder au grand fossé de la motte et être la limite d'une basse-cour.

#### Un angle de maçonnerie non datée

Dans la tranchée 14, une maçonnerie 14.283 a été mise à jour (fig. 30). Elle est composée de petits blocs de schiste liés au mortier de chaux jaune, sa largeur n'est pas connue. Il s'agit de l'extérieur d'un angle maçonné, chaîné, dont les parements filent respectivement vers le nord et vers l'ouest. Les orientations des deux murs ne correspondent pas au manoir tout proche. Aucun indice ne permet de proposer ni une fonction ni une datation à cet élément. Pourrait-elle appartenir à une phase intermédiaire entre l'occupation de la motte et la construction du manoir ? Ou peut-il s'agir d'une structure contemporaine à ce dernier ?

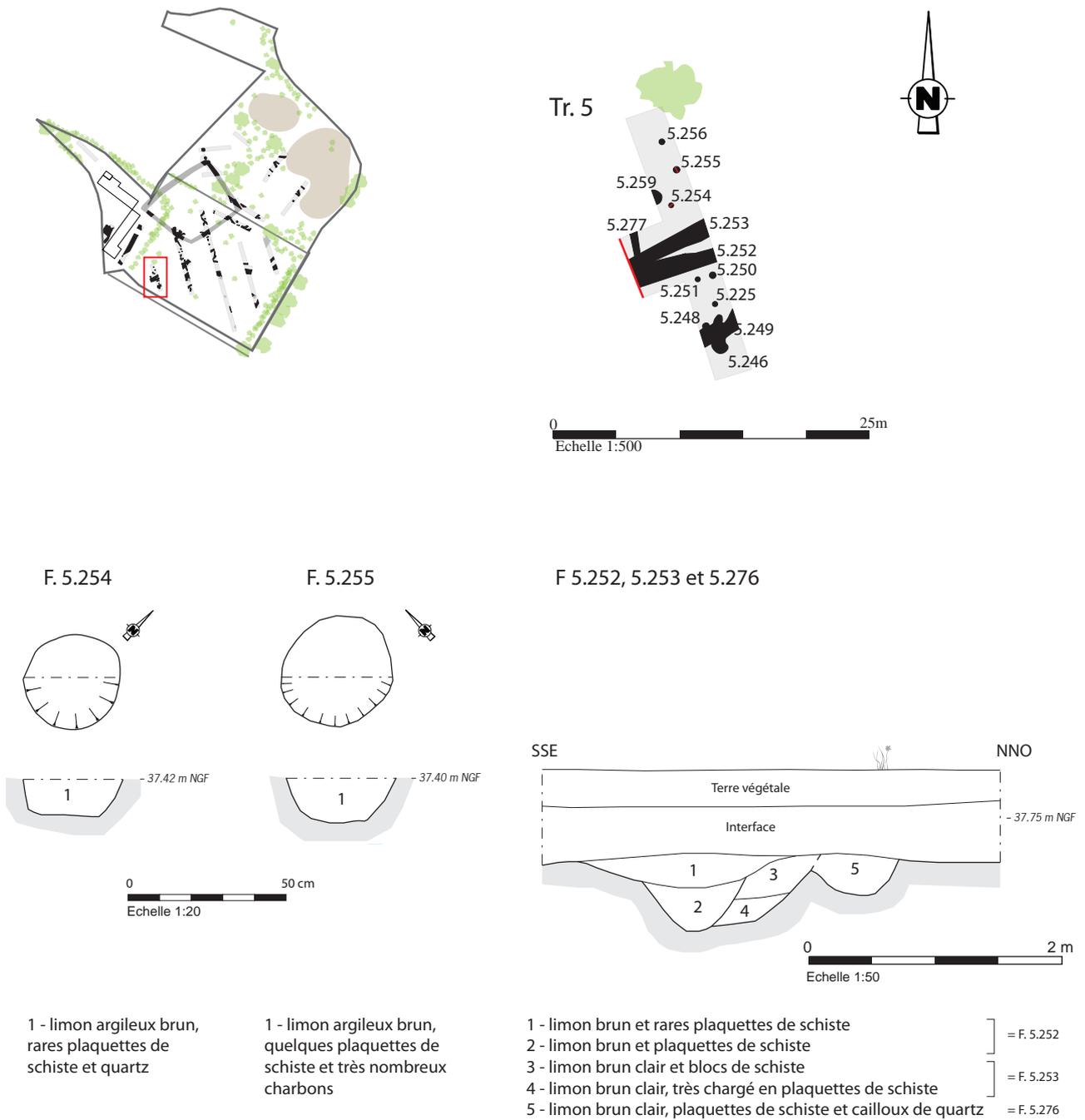


**Fig 30** Vue de l'angle maçonné 14.283  
© M. Millet, Inrap

#### L'occupation périphérique

A l'est du fossé de la motte, dans la tranchée 5, une série de trous de poteaux ont pu être identifiés. Les faits 5.254 et 5.255 ont été fouillés manuellement (fig. 31). Circulaire, de 0,40 m de diamètre, ils présentent un profil en cuvette, profond de près de 0,20 m. Ils sont comblés de limon argileux brun avec de rares plaquettes de schiste. 5.255 était également très chargé en charbons. Ils sont à proximité immédiate des faits 5.259 et 5.256. Dans la même tranchée, d'autres probables trous de poteaux, F. 5.251, 5.250, 5.225, ont été repérés. Toutes ces structures présentent en surface un comblement limoneux brun similaire à ceux fouillés. Aucun élément datant n'a été découvert.

Plusieurs tronçons de fossés sont en outre apparus au décapage à l'est de l'ensemble motte et basse-cour. En l'état, il est difficile de raccorder les segments et de proposer des plans. Le sondage réalisé dans la tranchée 5 a permis de mettre en évidence trois fossés qui ont la même orientation, sud-ouest/nord-est, et se recoupent les uns les autres (fig. 32). Ils apparaissent à une altitude de 37,40 m NGF. Le fossé F 5.276, d'une largeur conservée



**Fig 31** Tranchée 5 : plans et coupes des F. 5.254 et 5.255, coupe des fossés F. 5.252, 5.253 et 5.276 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap



**Fig 32** Vue des fossés F. 5.252, 5.253 et 5.276 © M. Millet, Inrap

de 0,64 m et profond de 0,32 m, est comblé d'un limon brun clair, avec quelques plaquettes de schiste et cailloux de quartz. Il semble recoupé – la relation n'était pas parfaitement nette - par le fossé F. 5.253. Celui-ci a une largeur conservée de 0,50 m et une profondeur de 0,54 m. Il est comblé de limon brun très fortement chargé en plaquettes de schiste. Il est antérieur au fossé F. 5.252, large de 1,40 m, profond de 0,60 m, comblé de limon brun avec de rares plaquettes de schiste. Ces fossés pourraient correspondre à une limite parcellaire qui perdure.

Le fossé 5.277, perpendiculaire aux trois précédents, présente un comblement tout à fait similaire à ceux-ci. Ils pourraient fonctionner ensemble.

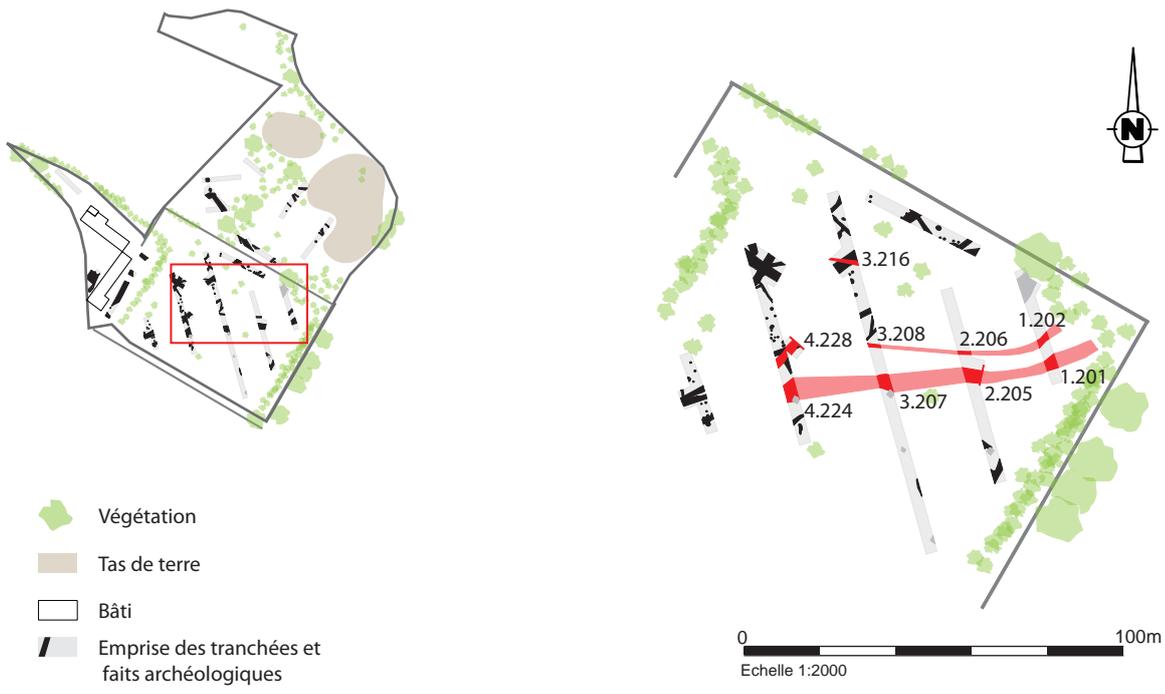
Au centre de la tranchée 2, le tronçon de fossé 2.205, orienté est/ouest, a une ouverture de près de 5 m (fig. 33). Profond d'1,20 m, il a un fond plat de 2,30 m de large. Il apparaît à 39,30 m NGF d'altitude. Le remplissage stratifié présente un comblement sommital composé de limon argileux brun clair, contenant des graviers, des plaquettes de schiste et des ardoises. Ensuite, un ensemble limoneux argileux, brun jaunâtre, contenant beaucoup de substrat remanié, a livré de la céramique du second Moyen Âge. Enfin le fond est recouvert d'un épais niveau limoneux argileux brun-gris, hydromorphe avec de rares plaquettes de schiste et des traces d'oxydation. Ce tronçon 2.205 pourrait éventuellement être raccordé aux faits F. 1.201, 3.207 et 4.224. Il s'agirait d'un ensemble relativement imposant, marquant sans doute fortement le paysage.

Trois autres tronçons F. 1.202, 2.206 et 3.208, larges de 0,80 m, présentent également en surface un comblement de limon argileux brun (fig. 33). Raccordés, ils semblent former une limite parallèle à celle précédemment décrite. Ce fossé, plus petit, pourrait doubler le précédent.

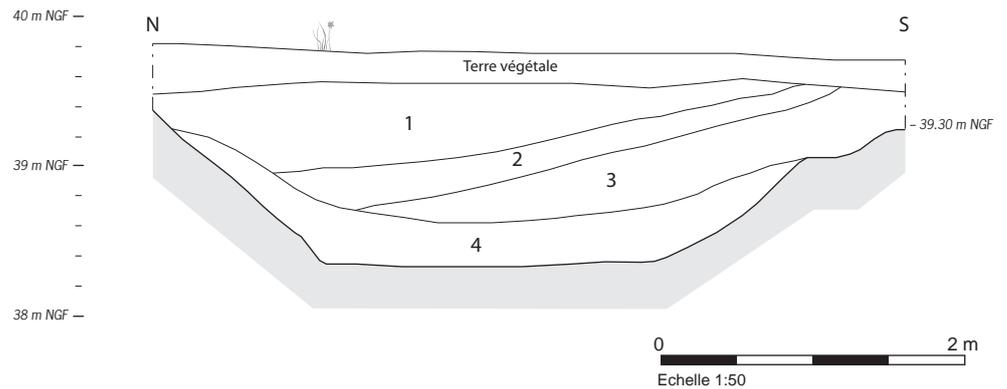
Le tronçon F. 3.216, d'une largeur de 0,90 m, présente un comblement limoneux brun en surface. Non sondé, il a néanmoins livré de la céramique datant du second Moyen Âge en surface.

Enfin le segment F. 4.228 (fig. 34), d'une largeur de 2,50 m et d'une profondeur de près de 1 m, a également livré du mobilier céramique du second Moyen Âge. Il présente un profil en cuvette et un comblement stratifié composé en surface de limon brun avec quelques blocs de quartz. Dans le fond le remplissage est un limon argileux brun-gris avec de rares cailloux centimétriques. Orienté nord-est/sud-ouest, le tracé de ce fossé n'a pu être précisé.

Au vu de tous ces éléments, une occupation de type motte et basse-cour semble bien établie au sud-ouest de l'emprise. Des structures fossoyées appartiennent à l'occupation médiévale sans qu'elles puissent être précisées dans le cadre du diagnostic.



F. 2.205



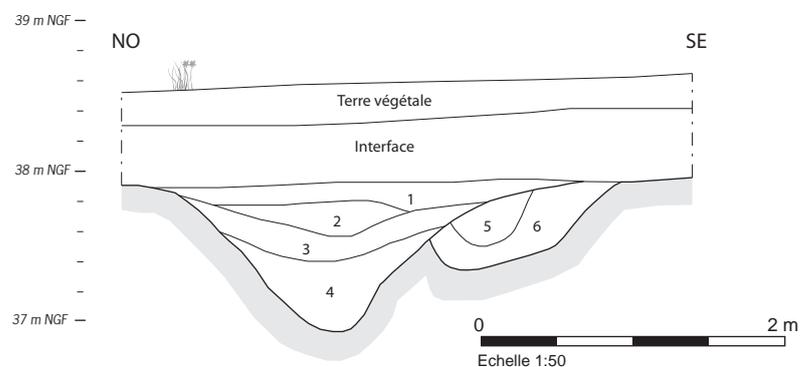
- 1 - limon argileux brun clair, graviers et cailloux de schiste, ardoises
- 2 - argile limoneuse, brun jaunâtre, beaucoup de substrat remanié, tessons de céramique
- 3 - limon argileux brun clair, plaquettes de schiste, fragments de terre cuite
- 4 - limon argileux brun, hydromorphe, traces d'oxydation, petites plaquettes de schiste



**Fig 33** Vue et coupe du fossé F. 2.205  
 © M. Millet et Y. Pugin, Inrap



F. 4.228 et 4.229



- |                                                                                                 |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1 - limon brun, compact, rares charbons, rares fragments de terre cuite, un tesson de céramique | } = F. 228 |
| 2 - limon brun, blocs de quartz                                                                 |            |
| 3 - limon argileux brun-gris, rares charbons, rares cailloux de quartz et schiste               | } = F. 229 |
| 4 - limon argileux brun-gris, rares charbons, nombreux gravillons, rares cailloux de quartz     |            |
| 5 - limon argileux brun-gris, blocs de quartz                                                   |            |
| 6 - limon argileux brun-gris avec beaucoup de manganèse                                         |            |

**Fig 34** Vue et coupe du fossé F. 4.228  
© L. Arnaud et M. Millet, Inrap

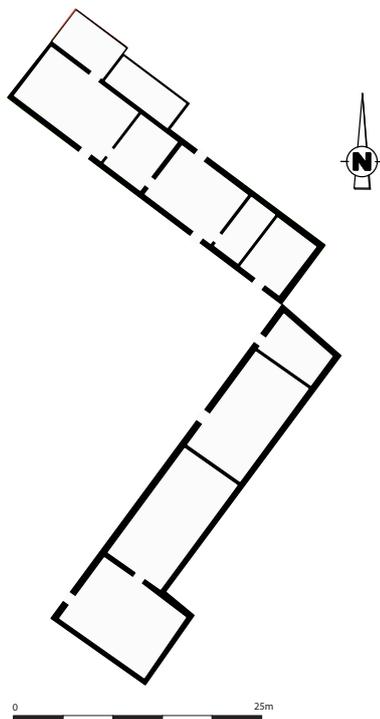
## 2.2.2 Le manoir et son jardin

### 2.2.2.1 Le manoir

Aujourd'hui l'ensemble bâti en élévation est composé de deux bâtiments disposés selon un plan en L, l'un à l'est, l'autre au nord (fig. 35). Le cadastre napoléonien de 1843 présente également un ensemble de deux bâtiments disposés en L, avec une aile à l'est et une au sud. Le bâtiment sud a donc été détruit et l'aile nord construite après 1843. Toute l'attention s'est portée sur l'aile est, qui semble présenter des éléments anciens.

#### *L'aile est, évaluation du potentiel d'étude du bâti*

L'aile est mesure aujourd'hui près de 40 m de long, 8 m de large pour une hauteur conservée de près de 5 m. L'ensemble n'est pas dans un très bon état sanitaire. La toiture et les charpentes sont sans conteste récentes. Une grande partie des maçonneries sont masquées par des enduits de ciment en partie basse et de mortier en partie haute. Certaines zones sont également cachées par du lierre. Le rez-de-chaussée se compose de quatre pièces, l'étage de trois pièces, distribuées par un seul escalier en bois, situé au niveau du refend central. Toute la moitié sud du bâtiment est inaccessible, car les ouvertures sont condamnées. Les maçonneries sont majoritairement



**Fig 35** Plan et vue générale du manoir actuel  
© M. Millet, Inrap



en schiste bleu, sauf l'extrémité sud qui en terre, les encadrements de portes et de fenêtres sont en calcaire et schiste pourpre, en bois et en briques. Plusieurs éléments sont remarquables dans la façade, comme la porte en arc brisé et plusieurs fenêtres comportant des éléments moulurés. L'encombrement des pièces ne permettant pas de faire un examen des maçonneries intérieures, l'accent a donc été mis sur l'extérieur du mur gouttereau ouest (fig. 36). Il était le plus abordable et semblait le plus riche d'informations, il a été enregistré et traité par photogrammétrie. Seule la partie nord du mur de refend central était accessible, il a été évalué et enregistré.

Trois phases principales d'aménagement ont pu être dégagées, dont plusieurs éléments faisant partie du manoir d'origine. Les réfections postérieures sont probablement toutes liées à transformation progressive du manoir en ferme. Une phase finale de travaux a été réalisée lors de gros travaux de restauration, sans doute à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le mur de refend n'a malheureusement pas pu être attribué à une phase.

#### *Première phase*

L'élément le plus remarquable de la façade est la porte en arc brisé (us 108) (fig. 36 et 37). D'une largeur de 1,30 m et d'une hauteur de 2,05 m, cette ouverture est composée d'un encadrement en gros blocs de calcaire taillés et d'un seuil monolithique en schiste pourpre. Les piédroits sont décorés d'une étroite colonnette engagée. Ils sont surmontés d'un arc brisé décoré d'un tore. La porte est surmontée d'un larmier en demi rond saillant coiffé d'un blason, aujourd'hui illisible. Elle est bien intégrée dans la maçonnerie adjacente (us 101). Ce parement est constitué de moellons grossièrement équarris et de plaquettes de schiste bleu assisés plutôt régulièrement et liés à l'argile. Cet ensemble paraît cohérent et semble bien en place. Les maçonneries us 102 et us 103 sont similaires en tout point à la maçonnerie 101, elles peuvent être attribuées à la même phase.

Avec la porte 108 la fenêtre 112 aménagée dans la maçonnerie, us 103, est la seule autre ouverture composée de blocs de calcaire ne présentant pas de désordre. D'une largeur de 0,95 m et d'une hauteur de 1,25 m, cette fenêtre est composée d'un appui avec une tablette saillante et moulurée en schiste pourpre, partiellement bûchée, de piédroits en calcaire taillé et décorés

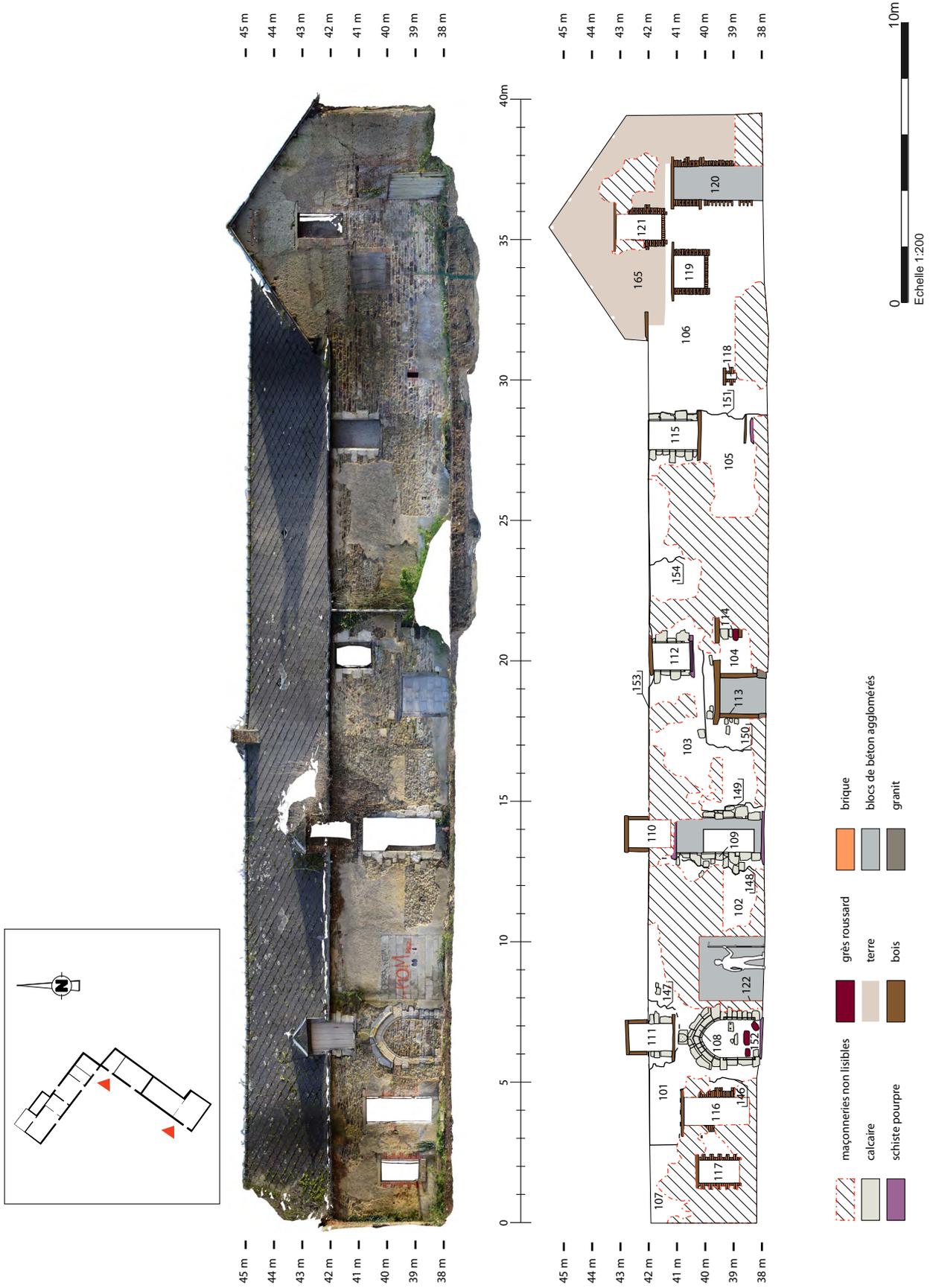
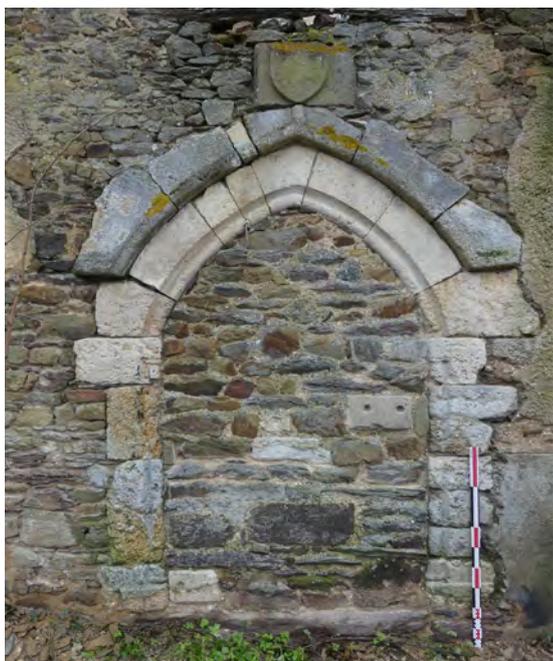


Fig. 36a Élévation extérieure du mur gouttereau ouest de l'aile est du manoir © L. Arnaud, F. Bourmier et M. Millet, Inrap



Fig. 36b Proposition de phasage © L. Arnaud, F. Bourmier et M. Millet, Inrap



**Fig 37** (à g.) Vue de la porte en arc brisé us 108 © M. Millet, Inrap



**Fig 38** (à d.) Vue de la fenêtre us 112 © M. Millet, Inrap

d'une colonnette engagée, identique au décor de la porte (us 108), et d'un linteau en bois (fig. 36 et 38). Ce dernier n'appartient pas à la fenêtre d'origine.

#### *Phases intermédiaires*

Les réfections visibles sont très probablement liées à des remaniements du bâtiment pour l'adapter à son nouvel état de ferme. Toutes ces modifications ne sont probablement pas le fait d'un seul chantier mais on ne peut préciser l'ordre des travaux.

Un creusement, us 147, réalisé dans la maçonnerie, us 101, a été effectué pour la mise en place d'une gerbière, us 111 (fig. 36 et 39). Celle-ci est composée d'un appui en bois, de jambages en calcaire taillé au niveau du parement du mur et en bois sur la partie haute, au niveau du toit. Le linteau est également en bois.

Deux creusements, us 148 dans la maçonnerie us 102 et us 149 dans la maçonnerie us 103, ont été réalisés pour la mise en place de la porte, us 109 (fig. 36 et 40), et d'une deuxième gerbière, us 110 (fig. 36 et 40).



**Fig 39** Vue de la gerbière us 111 © M. Millet, Inrap



**Fig 40** Vue de la porte us 109 et de la gerbière us 110 © M. Millet, Inrap



**Fig 41** Vue de la porte us 113 et de la fenêtre us 114 © M. Millet, Inrap



**Fig 42** Vue de la fenêtre us 115 © M. Millet, Inrap

Le seuil de la porte est en schiste pourpre, les piédroits sont constitués de blocs de calcaire taillés, en remploi. Certaines moulures sont semblables à celles visibles sur la porte us 108 et la fenêtre us 112, mais elles ne correspondent pas entre elles, ces blocs ne sont pas dans leur position

primaire. Sur le piédroit nord, un empochement pourrait indiquer la présence d'un ancien linteau. L'ouverture est aujourd'hui comblée de blocs de béton aggloméré et le seul linteau visible est l'appui en schiste pourpre de la fenêtre, us 110, située dans le prolongement de la porte. L'appui de cette fenêtre, us 110, présente, comme la fenêtre us 112, une tablette saillante. Les piédroits sont en blocs de calcaire taillés, en remploi. Au-dessus de l'arase du mur ils sont en bois, le linteau également.

Un creusement, us 150, a été réalisé en sous-œuvre dans la maçonnerie 103 pour la mise en place d'une porte, us 113 (fig. 36 et 41), et d'une petite fenêtre, us 114 (fig. 36 et 41). Haute de 1,70 m et large de 1,30 m, l'encadrement de la porte est constitué de deux jambages en bois reposant sur deux blocs de granite et d'un linteau en bois. Il s'agit probablement d'une porte de cellier. La fenêtre mesure 0,70 m de large et 0,45 m de haut. Elle a un appui et un linteau en bois, le piédroit nord est constitué de deux blocs de calcaire et d'un bloc de grès roussard.

Un désordre, us 154, est visible au contact des maçonneries us 103 et us 105. Cette rupture est placée au niveau de l'ancrage probable de l'ancien mur gouttereau nord de l'aile sud (cf. *infra*). Elle pourrait être liée à la destruction de cette dernière. La maçonnerie, us 105, viendrait alors combler le vide, laissé par le bâtiment manquant. Elle est constituée de moellons non équarris de schiste bleus, non assisés et liés à la terre. Une fenêtre, us 115, y est aménagée (fig. 36 et 42). Son encadrement est composé d'un appui en bois, de piédroits en blocs de calcaire sculptés. La sablière de la charpente fait office de linteau. L'incohérence des moulures des piédroits semblent montrer que les matériaux sont en remploi et ne sont pas dans leur position primaire.

#### *Phase finale*

Les deux extrémités du bâtiment présentent beaucoup de dissemblances avec le reste du bâtiment.

Au nord, la porte (us 116) et la fenêtre (us 117) ont toutes deux des piédroits en briques et des linteaux en bois (fig. 36 et 43). Elles sont associées au parement (us 107) constitué d'un petit appareil de schiste qui vient combler le creusement (us 146). En partie haute un coup de sabre est bien visible mais ne peut être expliqué.



**Fig 43** Vue de la porte us 116 et de la fenêtre us 117 © M. Millet, Inrap



**Fig 44** Vue de l'extrémité sud du mur gouttereau ouest de l'aile est de la ferme  
© M. Millet, Inrap

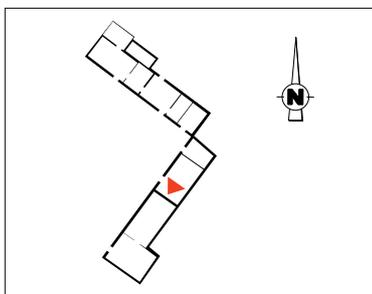


**Fig 45** Vues des charpentes de l'aile est de la ferme © M. Millet, Inrap

Au sud de la rupture de maçonnerie (us 151), les fenêtres (us 118, 119 et 121) et la porte (us 120) ont toutes des encadrements en brique et des linteaux en bois (fig. 36 et 44). L'élévation est mixte : sur la partie inférieure, l'us 106 est un moyen appareil de moellons de schiste bleu, pourpre et de quelques calcaires, grès et rares blocs de quartz. Le reste de l'élévation (us 165) est en terre. Cet ensemble est sans doute construit lors d'une rénovation complète de l'édifice. C'est probablement dans la même phase de travaux que les murs gouttereaux sont abaissés (us 153), que les deux nouvelles charpentes sont construites (fig. 45) et que la porte (us 108) est condamnée.

#### *Le mur de refend*

Le mur de refend étudié est presque au centre de l'aile est (fig. 46). Ce mur (us 163) est composé d'un petit appareil de moellons non équarris de schiste et de grès liés à la terre et non assisés. La partie est est largement enduite, les maçonneries ne sont pas lisibles. Sont aménagés dans le mur de refend au centre une cheminée (us 156) (fig. 47), à l'ouest un petit placard et à l'est une porte (us 155), condamnée (us 157) (fig. 48).



**Fig 46** Plan de localisation du mur de refend étudié © M. Millet, Inrap



**Fig 47** Vue de la cheminée (us 156)  
© M. Millet, Inrap

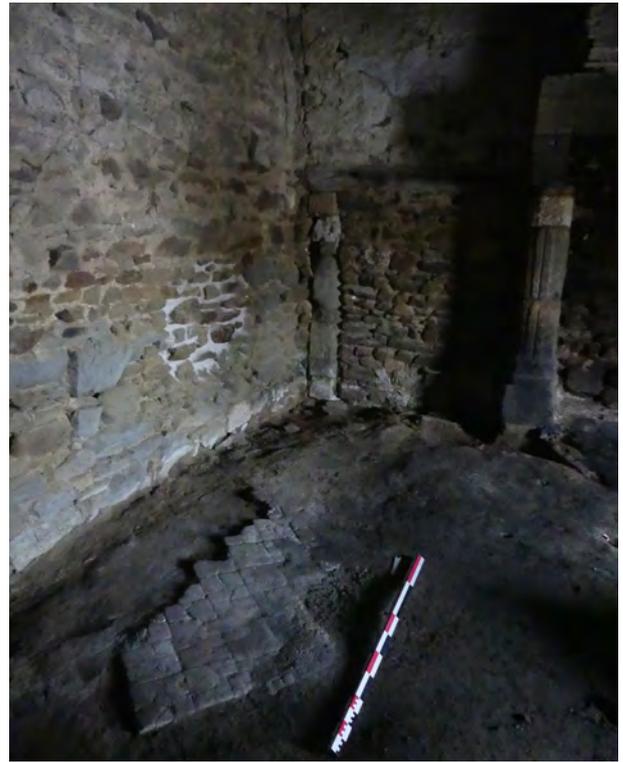
La hotte de la cheminée est en petites dalles de terre cuite soutenues par une structure en bois. Le linteau en bois repose sur des corbeaux en bois également. Ceux-ci sont supportés par des jambages composés d'éléments hétéroclites. En granite sculpté, les bases des piédroits sont moulurées et supportent des fûts partiellement cannelés. La partie haute des jambages sont en calcaire. Quelques ardoises et éléments de terre cuite règlent le niveau. Le cœur est composé de trois très gros blocs de granite, le reste de l'élévation intérieure est semblable à la maçonnerie 163. La sole est une grande plaque de schiste ardoisier mesurant 0,66 x 1,53 m. Modifié dans sa partie supérieure, la base est en revanche cohérente. En l'état, il n'est pas possible de dire si cette cheminée est dans sa position d'origine ou non. Large de 0,90 m et haute de 1,60 m, la porte (us 155) permet une circulation interne. Les piédroits sont en blocs taillés et chanfreinés de calcaire et de grès. Le linteau est en bois. Ce passage est aujourd'hui condamné par un bouchon maçonné de moellons de schiste, de grès et de quelques terres cuites.

A l'est de la porte une rupture de maçonnerie (us 159) est nettement visible (fig. 48). Le mur de refend et le mur de gouttereau ne sont pas chaînés. Ce dernier est postérieur au mur de refend.

En l'absence de lumière le chaînage entre le mur de refend et le mur gouttereau ouest n'a pas pu être bien vu.



**Fig 48** (à g.) Vue de la porte (us 155), de son bouchon (us 157) et de la reprise de maçonnerie (us 159) © M. Millet, Inrap



**Fig 49** (à d.) Vue du sol de tomettes (us 164) © M. Millet, Inrap

Au terme du diagnostic, il n'est pas possible de dire si ce mur de refend fait partie du manoir d'origine ou non.

#### *Un sol de tomettes*

Un nettoyage a permis de découvrir un sol de tomettes (us 164) partiellement conservé dans une pièce de l'aile est (fig. 49). Les dimensions des carreaux de terre cuite sont de 0,17 par 0,17 m. Ce format est très courant aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Elles sont installées dans un lit d'argile jaune et sont disposées en diagonale par rapport à l'axe générale de la pièce. Un creusement vient perturber ce sol le long du mur gouttereau est. Il correspond très probablement à la tranchée de fondation de ce mur, qui semble avoir été largement reconstruit très tardivement.

#### *L'aile sud*



**Fig 50** Vue du mur 6.123 © M. Millet, Inrap

L'aile sud, visible sur le cadastre napoléonien de 1843, a aujourd'hui disparu. Cependant, deux murs 6.123 (fig. 50) et 6.124 (fig. 51), découverts dans la tranchée 6, pourraient correspondre aux murs gouttereaux de cette aile sud détruite (fig. 52). Ils apparaissent tous deux à 0,50 m sous le sol de cour actuelle. Le mur 6.123 mesure 0,80 m de large et est construit en moellons de schiste équarris, liés à la terre. La maçonnerie 6.124 est de même facture : elle mesure également 0,80 m de large et est composée des mêmes matériaux. Tous deux sont construits en partie dans le sol géologique et en partie dans l'us 6.128, comblement du fossé 6.126. Les parements extérieurs de ces maçonneries, sud pour le mur sud et nord pour le mur nord sont construits contre le bord de tranchée de fondation. En revanche leurs faces internes sont bien parementées.

De plus un accès semble aménagé dans le mur gouttereau nord, 6.124, le piédroit ouest d'une ouverture a été découvert dans la tranchée 6. En outre un sol, 6.125, composé d'un niveau de terre battue en argile jaune, recouvert d'un cailloutis partiellement conservé, semble fonctionner avec les deux murs découverts. Ce sol apparaît à une altitude de 40,32 m NGF et repose sur un remblais 6.127 qui a livré du mobilier moderne. Pour la même altitude, aucun sol n'est conservé à l'extérieur de la zone circonscrite



Fig 51 Vue du mur 6.124 © L. Arnaud, Inrap



Fig 52 Vue de la tranchée 6 et des murs 6.123 et 6.124 © M. Millet, Inrap

par ces deux murs. Ainsi il semble que ces derniers soient bien les deux murs gouttereaux de l'aile sud du manoir. Ils délimitent ici un espace semi-excavé, probablement un cellier, d'une largeur interne de 4,50 m. Par projection des murs 6.123 et 6.124, il est possible de replacer l'emprise de l'aile sud sur la façade de l'aile est. Le mur gouttereau 6.124 correspond à la reprise de maçonnerie (us 154) (fig. 53).

Le bâtiment sud est certainement déconstruit avec soin, pour la récupération des matériaux. Nombre d'éléments en remploi du bâtiment nord pourrait en provenir. Les niveaux postérieurs à la destruction de l'aile sud visibles dans la coupe est de la tranchée 6 sont principalement composés d'ardoises (us 138, 143, 145) venant combler divers creusements ou dépressions (us 142, 144) (fig. 54). Ils sont ensuite recouverts d'un important remblai composé de limon brun, chargé en cailloux de schiste, de quartz et de quelques terres cuites. Le mobilier céramique issu de ce niveau est hétéroclite et date des périodes modernes et contemporaines. Ce remblai est damé en surface et est partiellement végétalisé. Il sert aujourd'hui de niveau de cour dans l'espace circonscrit par les bâtiments en élévation.

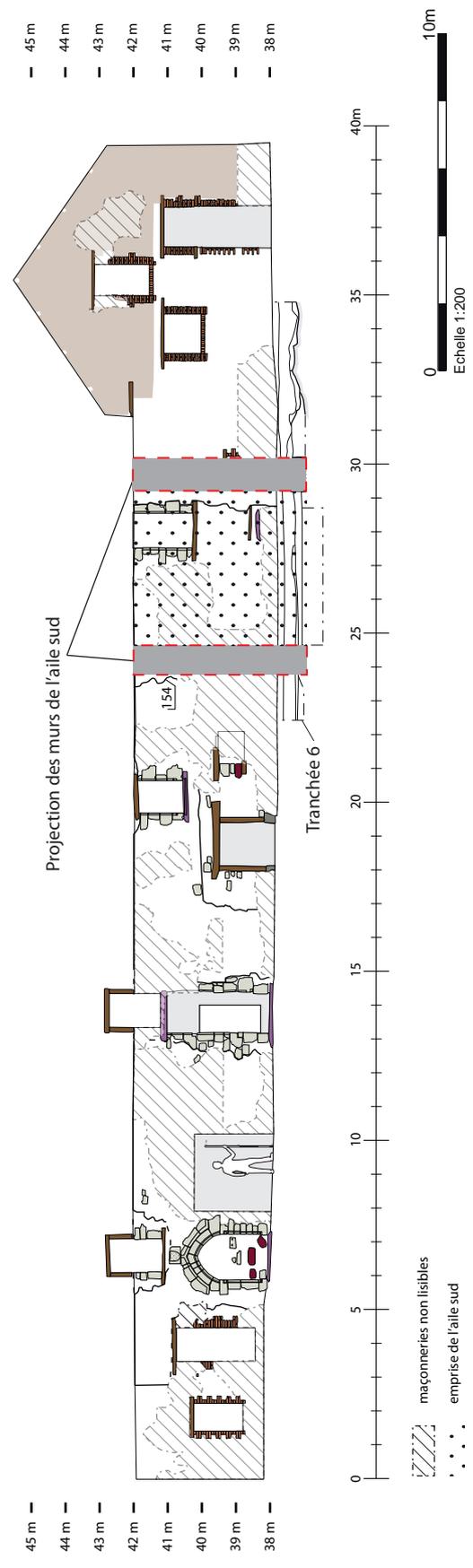
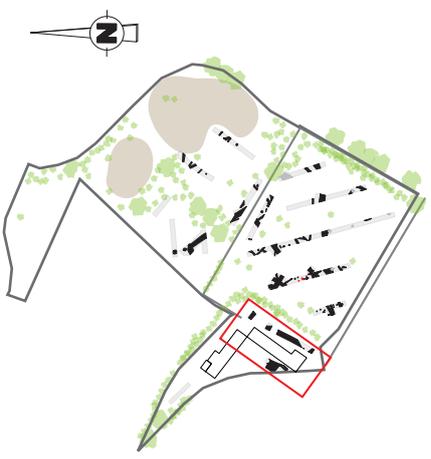
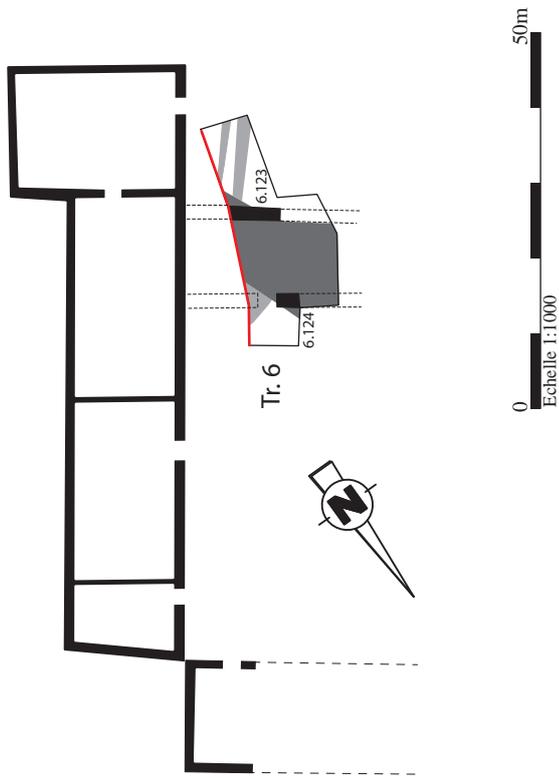


Fig 53 Emprise de l'aile sud projetée sur l'aile est du manoir © M. Millet, Inrap

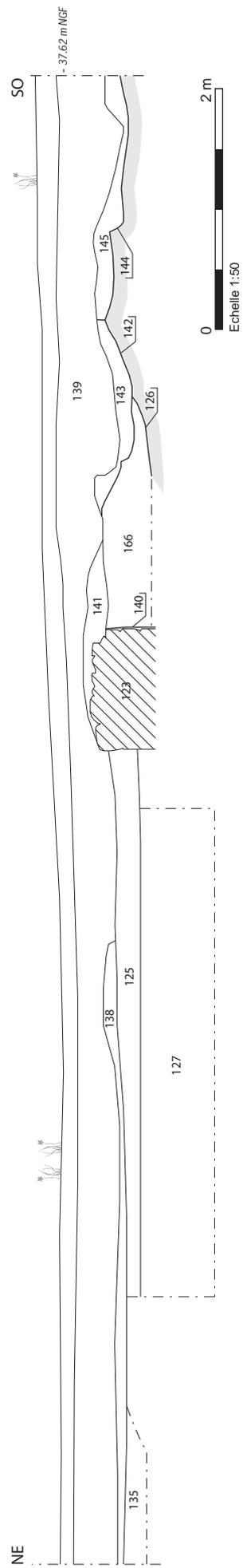


Fig 54 Coupe est de la tranchée 6 © L. Arnaud, Inrap

### *L'aile nord*

Le bâtiment nord n'est pas présent sur le cadastre napoléonien de 1843. Cette aile est sans conteste construite dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle n'a donc que très rapidement été observée. Elle est très probablement construite au moment où l'ensemble est totalement rénové, quand les charpentes de l'aile est sont refaites. L'aile nord est intéressante pour tous les matériaux de remplois que l'on observe dans ses maçonneries (fig. 55). Les calcaires des piédroits de fenêtres et les schistes pourpre sculptés des appuis de fenêtres sont similaires aux éléments en place de l'aile est. Ce bâtiment est donc construit lors d'un grand remaniement du manoir d'origine et construits avec les matériaux récupérés dans les parties détruites.



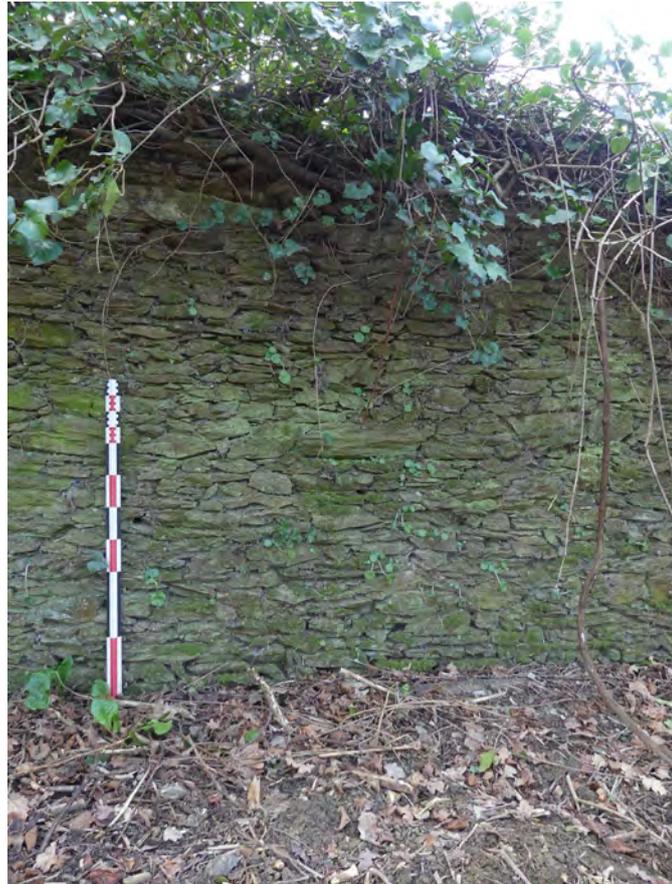
**Fig 55** Vues de détail de l'aile nord

© M. Millet, Inrap

#### 2.2.2.2 Le jardin et son environnement

##### *Le jardin*

Le secteur 2, qui englobe les parcelles cadastrales 45, 48, 49, est entièrement ceint d'un mur, relativement bien conservé (fig. 56 et 57). Il délimite le jardin d'agrément du manoir. Peu de portions sont en ruines. Ce mur est une maçonnerie de moellons de schiste équarris, liés à la terre. Il a une hauteur maximale observée de 2 m et une largeur de 1 m. Le segment nord est quasiment complet. A l'est, il a été écrêté tout le long du chemin mais sa base est toujours visible. Au sud, il matérialise le bord sud du chemin qui longe les parcelles qui nous concernent, il est donc hors emprise. Il y est bien conservé. Enfin à l'ouest si on prolonge son tracé, on constate qu'il venait se raccorder directement sur le mur gouttereau est de l'aile est du manoir. Une porte devait y être aménagée pour permettre le passage de la cour du manoir au jardin, elle a disparu. Hormis le mur de clôture, aucun aménagement lié au jardin n'a pu être mis en évidence lors du diagnostic.



**Fig 56** Vue du mur de clôture du jardin  
© M. Millet, Inrap

Signalons que les terres de cette parcelle semblent très propres. Le détecteur de métaux a permis de trouver deux monnaies (double tournois, Louis XIII et Louis XIV), une balle de mousquet en plomb, un anneau en bronze et deux petites appliques en bronze doré. Tous ces éléments étaient dans la terre végétale, aucune pollution contemporaine n'a été trouvée. Cette parcelle semble avoir toujours été un jardin ou un verger, et seulement très récemment une pâture pour les chevaux.

#### *Des fossés parcelaires*

Deux tronçons de fossés, F. 13.304 et 12.307, orientés nord-ouest/sud-est, peuvent être raccordés (fig. 57). Le segment 13.304 a été sondé manuellement. Il apparaît à 39,34 m NGF d'altitude. Large de 0,30 m, il est comblé d'un limon brun meuble. Il n'a pas livré de mobilier datant. Cette limite apparaît sur le cadastre contemporain.

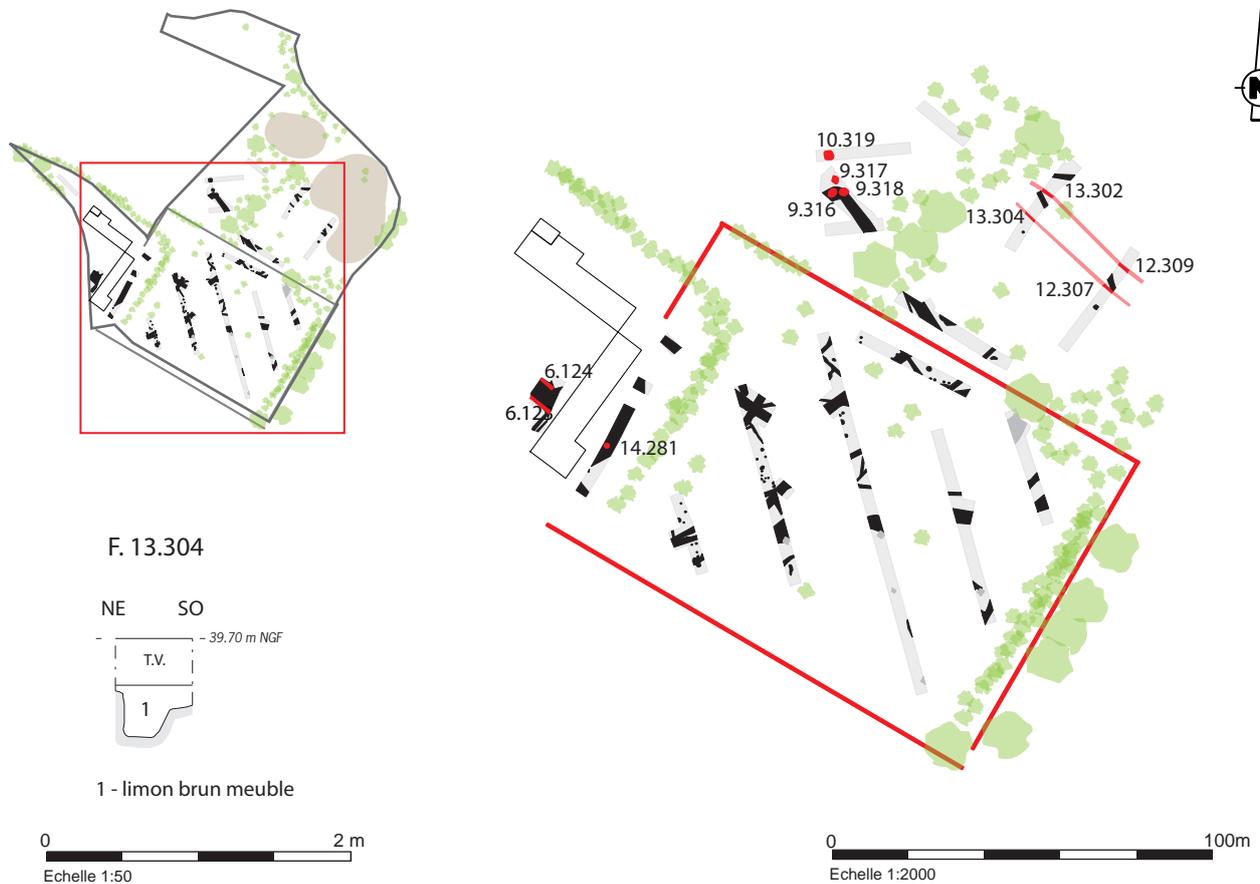
Les segments F. 13.302 et 12.309 peuvent également fonctionner ensemble (fig. 57). Ils forment un fossé parfaitement parallèle au précédent. Ils présentent en surface un comblement limoneux argileux gris-brun. Ce fossé pourrait correspondre à une limite parcellaire. Il n'a pas été sondé et n'a pas livré de mobilier.

#### *Des fosses dépotoirs*

Cinq fosses dépotoirs ont été découvertes, une à proximité immédiate du manoir et les quatre autres dans les tranchées 9 et 10, non loin de l'ancien colombier (fig. 57). Les fosses F. 14.281, 9.316, 9.318, 9.317 et 10.319 ont toutes un plan similaire, quasi-circulaire, d'un peu plus de 2 m de diamètre. Elles sont comblées d'un limon brun chargé en matériaux de construction, ardoises, tomettes, nodules de mortier, etc. Aucune de ces fosses n'a été sondée.

### La tranchée 17

Replacée sur le cadastre napoléonien, la tranchée 17 se situe théoriquement à l'emplacement d'une ancienne mare (fig. 57). Sur les 0,80m creusés, les terres n'ont révélées qu'une grande quantité de déchets contemporains. L'exploration de cette zone a donc été stoppée.



**Fig 57** Plan général des structures modernes et coupe du fossé F. 13.304

© L. Arnaud et M. Millet, Inrap

### 2.2.3 Etude du mobilier médiéval et moderne (Emmanuelle Coffineau, Inrap)

Observation générale sur le mobilier archéologique:

Le mobilier archéologique retrouvé dans les tranchées du diagnostic est constitué de carreaux de dallage, de tuiles de couverture (voir Inventaire du mobilier, annexe) et de nombreuses céramiques qui se répartissent, de manière inégale, dans cinq tranchées de sondages (voir tableau ci-dessous).

Répartition et datation de la céramique par tranchée

Tranchée	Fait	NTR*	NMI**	Datation
2	205	3	1	second Moyen Âge
3	216	5	1	second Moyen Âge
4	228	2	/	second Moyen Âge
6	127	3	2	moderne- contemporain
6	139	17	3	moderne- contemporain
14	280	56	6	Moyen Âge central
<b>TOTAL</b>		<b>94</b>	<b>13</b>	

\*NTR : Nombre Total de Restes (comptage avant remontage)

\*\*NMI : Nombre Minimum d'Individus

*Inventaire du mobilier archéologique par Tranchée :*

**Tranchée 2 – Fait 205:**

Les céramiques récupérées sont très fragmentées et incomplètes (un fond et une panse). Ce sont des céramiques à pâte fine blanche semblables aux productions du second Moyen Âge de Chartres-de-Bretagne (Beuchet *et al.* 1990).

**Tranchée 3 – Fait 216 :**

Les cinq poteries prélevées sont un fond et quatre panses à pâte fine beige-orangé dont il est difficile d'en préciser la datation entre le second Moyen Âge.

**Tranchée 4 – Fait 228 - US. 1 :**

Les deux panses recensées sont des productions similaires à celles de Chartres-de-Bretagne, à pâte fine beige datant du second Moyen Âge.

**Tranchée 6 – Fait 127 (fig. 58):**

Le mobilier qui a été retrouvé dans le sondage comporte quatre carreaux de dallage (10 x 10 cm, 9 x 9 cm et 7,5 x 7,5 cm) et trois fragments de tuiles de couverture en terre cuite, d'un élément de faitage vernissé vert ainsi que des céramiques datant des périodes moderne ou contemporaine. Ces dernières sont incomplètes. Ce sont une panse et deux fonds à pâte bien cuite dont l'un est grésé et l'autre est doté d'une glaçure interne couvrante de couleur verte.



**Fig 58** (à g.) Carreaux et tuiles (TR 6 – us 127), © E. Coffineau, Inrap

**Fig 59** (à d.) Bord de chauffe-plat (Iso. 2) © E. Coffineau, Inrap

**Tranchée 6, F. 139 (fig. 59 et 60) :**

Le mobilier présent se compose de trois carreaux de dallage en terre cuite (dimensions : 9 x 9 cm et 8,5 x 8,5 cm) dont un fragment est glaçuré vert et de céramiques à usage domestique (un total de dix-sept restes). Les poteries récupérées sont chronologiquement hétérogènes. Les fragments les plus anciens datent de la période moderne. Les vases identifiés sont un rebord de chauffe-plat (Iso. 2, fig. 59) typologiquement semblable à ceux trouvés à Rennes (Labaune-Jean 2009 : 273) et deux pots (Iso. 3 et Iso. 4, fig. 60) à pâte grésée grise à cœur brun-orangé qui sont probablement des productions tardives des ateliers de Chartres-de-Bretagne (proche du groupe technique 03 de Chartres-de-Bretagne, Iceramm). Les autres poteries modernes sont trois panses en grès sombre probablement originaires de Normandie et deux panses bien cuites dont la surface externe a un revêtement qui semble imiter les ustensiles métalliques.

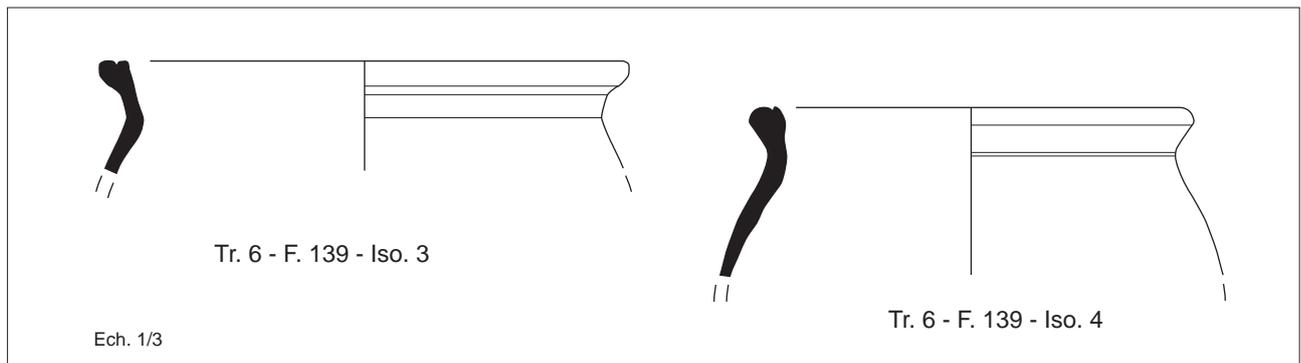


Fig 60 Céramiques modernes © E. Coffineau, Inrap

Enfin, une petite anse et une panse émaillées brun ainsi qu'un fond et trois panses à pâte fine orangée sont d'époque contemporaine.

#### Tranchée 14 – Fait 280 (fig. 61):

L'ensemble des poteries (six bords de pots, cinq fonds et vingt-neuf panses) sont principalement des productions bien cuites, à pâte fine dont les teintes varient du crème au beige-orangé. Les pâtes les moins fines contiennent des quartz et parfois quelques oxydes de fer. Le corpus est constitué de quatre fonds, vingt-huit panses et cinq bords à lèvres en bandeau plus ou moins développé de pots (Iso. 5, Iso. 6, Iso. 8 et Iso. 9) et d'un pichet (Iso. 7) ainsi qu'un rebord doté d'une gorge interne bien marquée (Iso. 10). Le dernier type de vase présent est un fond plat et une panse épaisse ornée d'une bande d'argile rapportée de vases de stockage. Ce sont des productions caractéristiques du Moyen Âge central dont certaines sont originaires de Chartres-de-Bretagne (Beuchet *et al.* 1990 : 98-103).

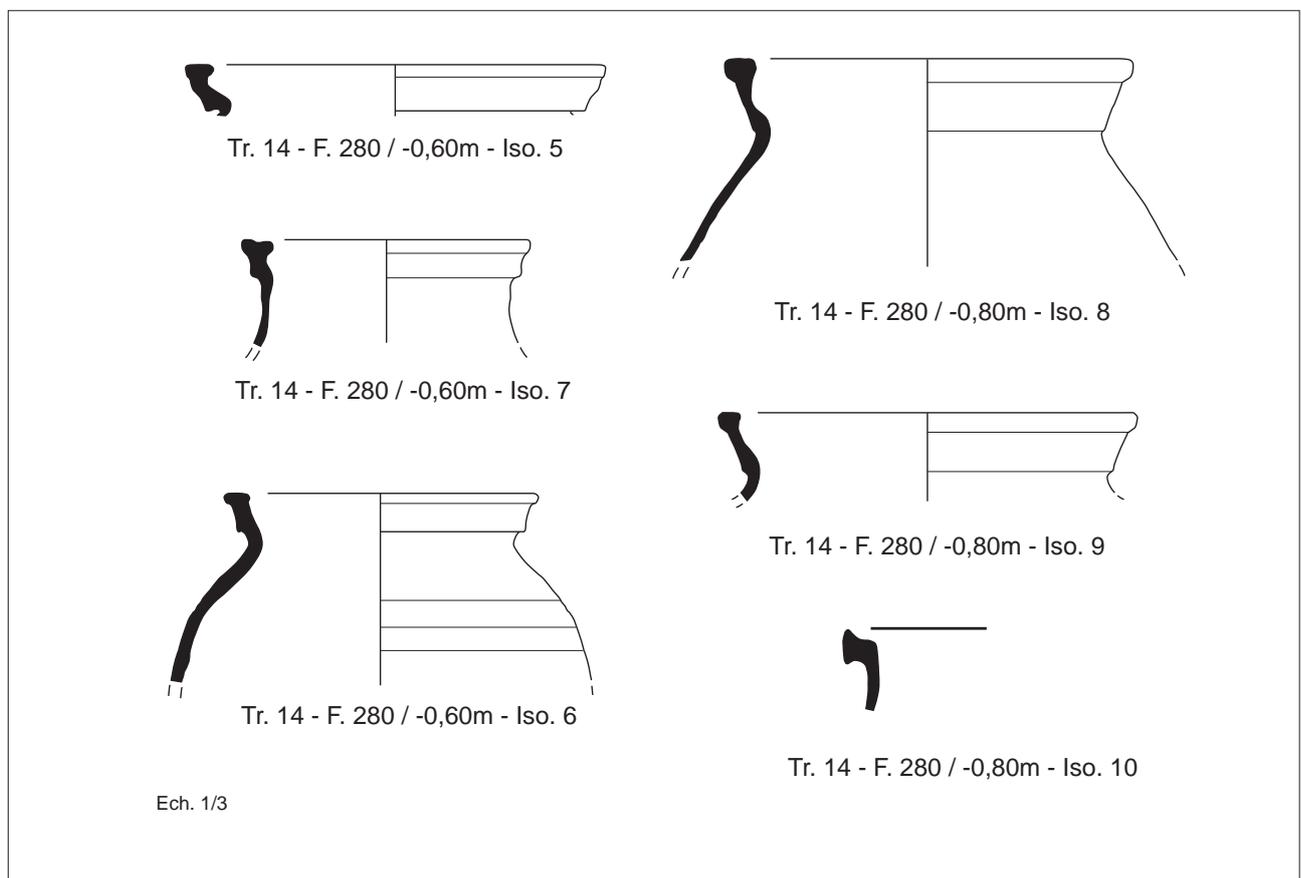


Fig 61 Céramiques du second Moyen Âge © E. Coffineau, Inrap

### 2.2.4 Le fief et baillage des Loges en Chantepie : première approche documentaire

Au même titre que la prospection de terrain, le présent rapport se propose de faire une évaluation du matériel documentaire disponible en vue d'une éventuelle fouille et d'une étude plus poussée. Un travail historiographique a été réalisé : pour ce faire les ouvrages de Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, publié en 1884, celui de Paul Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine, Histoire, Archéologie, Monuments*, publié en 1929, et l'article de Frédéric Saulnier « La seigneurie des Loges en Chantepie (1679) », publié dans le *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, en 1885, ont été principalement consultés. Le cadastre napoléonien, dressé en 1843 pour la commune de Chantepie est aussi un document incontournable. Il permet d'aborder la question du domaine du manoir des Loges et se révèle utile pour comprendre la structuration de l'espace.

#### *Des origines inconnues*

Les origines du fief des Loges ne sont pas connues. Il semblerait que la première mention, datant de 1410, donne Jean de la Bouëxière comme seigneur des Loges. Cette famille est également mentionnée en 1427 (Banéat, 1929, p. 116). On ne sait pas si elle est la première à porter ce titre. Le fief et baillage des Loges serait une partie du démembrement de la vaste seigneurie du Désert, mentionnée dès le XIII<sup>e</sup> siècle et appartenant aux barons de Châteaubriant (Saulnier, 1885, p. 316). La châtellenie du Désert s'étendait sur environ trente-cinq paroisses du sud de l'évêché de Rennes et existerait dès avant le début du XII<sup>e</sup> siècle (Poilpré *in* Beuchet, 2019, p. 85). Le domaine passerait ensuite, par succession, en 1469, à la famille de Boeuvres qui le possédait encore en 1513. En 1540, il aurait appartenu aux de Chaumont (Banéat, 1929, p. 116).

La présence de la motte indique avec évidence l'ancienneté de ce fief, mais ses origines ne sont pas connues par les sources documentaires. Des recherches plus avancées, notamment sur la famille de la Bouëxière, permettrait peut-être d'étoffer les connaissances sur la genèse du domaine. Il serait également intéressant de vérifier si le fief et baillage des Loges pourrait effectivement être un démembrement de la seigneurie du Désert appartenant aux Châteaubriant. Si les données historiographiques sont floues sur l'histoire des Loges au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, il semble néanmoins que des archives soient conservées, un travail approfondi serait donc possible.

#### *Les familles Godart et Marot de la Garaye*

A partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle les sources documentaires deviennent plus nombreuses et plus riches en détails. Tout d'abord la famille Godart achète le domaine en 1549, année de leur anoblissement (Potier de Courcy, 1890, vol. 1, p. 456). Cette famille est bien mieux connue et l'on peut restituer l'ensemble de la filiation des Godart seigneurs des Loges.

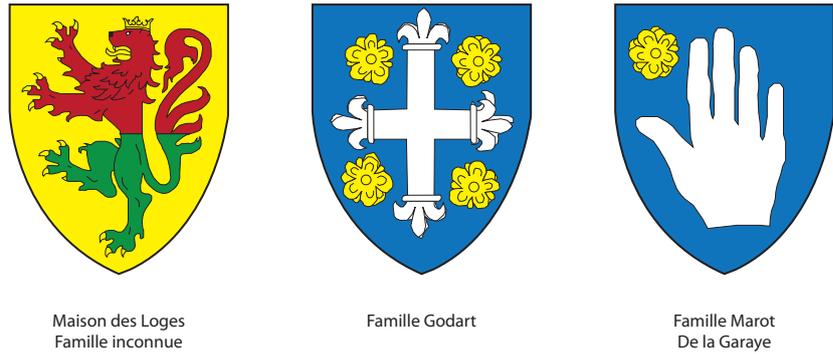
Michel Godart, époux de Françoise Bréquart, achète le domaine des Loges en 1549. Il semble qu'il soit déjà propriétaires de nombreuses terres. Son fils, Luc Godart, époux de Julienne Girault, semble hériter du domaine en 1606. Il rachète également d'autres fiefs relevant de Chantepie (Saulnier, 1885). En 1639, il fonde une messe tous les dimanches et fêtes en la chapelle de son manoir, Notre-Dame-des-Loges (Guillot de Corson, 1884). Ce texte atteste l'existence de cette dernière. On ne connaît pas son emplacement.

Le domaine passe ensuite par alliance, vers 1647, aux Marot seigneurs de la Garaye. En 1679, Catherine Godart, mère de Guillaume Marot, seigneur de la Garaye, des Loges et conseiller du parlement, fait visiter le domaine des Loges à un membre de la chambre des comptes, Joseph Le Gouvello de Keriaval, accompagné d'un avocat du roi et d'un notaire, Michel Bertelot, faisant fonction de greffier, pour procéder à des vérifications concernant une demande de lettres patentes (Saulnier, 1885). Le procès-verbal dressé à cette occasion nous fournit de précieuses indications. Tout d'abord il indique que les seigneurs des Loges ont prééminence en l'église paroissiale de Chantepie, dédiée à saint Martin, reconstruite au XV<sup>e</sup> siècle. Y sont décrits tous les éléments architecturaux et mobiliers portant leurs blasons : maîtresse-vitre, enfeu, litre, banc seigneurial, cloche. Trois blasons y sont décrits :

« [...] *ladicte dame des Alleux nous a fait voir dans la vitre du maistre autel deux écussons, l'un desquels [...] porte d'or à un lyon coupé de gueule et de sinople couronné, armé et lampassé d'or, qu'elle nous a dict et soutenu estre les anciennes armes de la maison des Loges. Et le second portant d'azur à une croix fleurdelysée d'argeant cantonnée de quatre roses d'or que ladicte dame nous a affirmé estre l'écusson des armes des Godarts dont elle porte le nom. [...] Et après nous a ladicte dame fait remarquer une ceinture et lisière qui règne le long des costalles du cœur et chancel de la mesme église dont elle fait le contour par le dedans, chargée de vingt-trois écussons en platte peinture tant des armes des Godarts et des Loges cy devant expliqués et blazonnés que de celles de messire Guillaume Marot, seigneur des Alleux, vivant conseiller audict parlement, père dudict seigneur de la Garaie, portant d'azur à une main d'argeant accompagnée d'une étoile d'or.* ».

Le procès-verbal nous indique qu'après avoir visité l'église, ils se rendent « à la maison seigneuriale des Loges située au-dessous dudict bourg et entrés dans la cour lad. dame nous a fait veoir en bosse sur une pierre de taille et chapeau de la porte servant de principale entrée à ladicte maison un ancien écusson qui porte un lyon couronné, armé et lampassé, autre pareil écusson aussi en bosse sur une pierre de taille qui paroist assise dès la première construction sur la porte servant pour entrer de ladicte maison dans le grand jardin, et dans la salle basse un semblable écusson en platte peinture sur le manteau de la cheminée, d'or à un lyon coupé de gueule et de synople, couronné, armé et lampassé d'or ».

Ces indications sont précieuses car elles permettent de proposer des jalons chronologiques quant à la construction du manoir. Elles permettent également de conforter certaines observations faites sur le bâti et donnent quelques descriptions d'éléments disparus. En effet la description des blasons présents sur le site du manoir nous permet de les resituer. Le premier « *sur une pierre de taille et chapeau de la porte servant de principale entrée à ladicte maison* » est très probablement celui qui est encore en place sur le mur gouttereau ouest du bâtiment est (us 108), aujourd'hui illisible, car buché, probablement à la Révolution. Le texte nous permet de l'identifier : d'or au lion coupé de gueule et de sinople, armé, couronné et lampassé d'or (fig. 62). Également présent dans l'église de Chantepie, nous ne savons néanmoins pas à quelle famille il appartient. Ce qui est sûr c'est que ce n'est ni celui des Godart, d'azur à la croix fleurdelysée d'argent, cantonnée de quatre roses d'or, ni celui des Marot de la Garaye, d'azur à une main d'argent accompagnée d'une étoile d'or (fig. 62). Les armoiries présentes au-dessus de la porte du manoir appartiendraient donc à une famille propriétaire et probablement bâtisseuse des Loges avant les Godart, donc avant 1549. Cet écu se retrouve à deux autres emplacements dans le manoir : sur le manteau de la cheminée de la salle basse et au-dessus d'une porte menant au grand jardin, dont le mur d'enceinte est encore en grande partie conservé.



**Fig 62** Blason présent au-dessus de la porte d'entrée du manoir et blasons des familles Godart et Marot de la Garaye © M. Millet, Inrap

Enfin ce texte montre que le seigneur des Loges avait un droit de haute justice et possédait des fourches patibulaires à quatre poteaux de bois (Saulnier, 1885, p. 320 et Banéat, 1925, p. 117) et cep et collier de fer, peints aux armes des Marot, Godart et des Loges, au cimetière paroissial. Les fourches patibulaires se situaient près du lieu-dit la Faroullaye, aujourd'hui les Faroulais sur la route de Vern à Rennes, portion de la route royale allant de Rennes à Châteaubriant.

Les sources sur cette période paraissent bien conservées et riches d'informations. Elles permettraient sans doute de bien connaître la consistance du domaine des Loges et pourraient livrer des indications sur l'organisation et l'architecture du manoir.

#### *Un abandon progressif et le déclassement en ferme*

Les Marot de la Garaye vendent ensuite le fief des Loges en 1703 aux de Boisgelin. Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé, président au parlement, est indiqué en mars 1730, dans une note des registres paroissiaux, comme seigneur de Chantepie (Saulnier, 1885, p. 321). En 1790, la chapelle Notre-Dame-des-Loges tombait en ruines (Guillot de Corson, 1884, vol. 4, p. 318). Cette information semble montrer que le manoir n'était plus guère occupé par le seigneur des Loges. En effet, alors propriété du cardinal de Boisgelin, celui-ci ne devait venir que très rarement au manoir. On retrouve le domaine en 1813 dans la succession du cardinal de Boisgelin (Banéat, 1926, p. 116). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le manoir est déclassé en ferme, ce que montrent les nombreux changements architecturaux vus dans l'évaluation du bâti.

#### *La maison des Loges*

Passons maintenant à l'observation des données fournies par le cadastre napoléonien (fig. 63 et 64). En 1843, lors de l'établissement de ce document, l'ancien manoir des Loges avait probablement déjà été déclassé en ferme. Il est marqué par la présence de deux bâtiments disposés selon en plan en L. Seule l'aile est aujourd'hui conservée. Rien ne permet de savoir si l'aile sud faisait partie du programme initial.

Deux autres ensembles bâtis, directement à l'ouest et un peu plus au sud, les Logettes, sont sans doute deux anciennes métairies dépendantes du manoir. L'accès à la cour de l'ancien manoir se fait par *le chemin de l'étang* à l'ouest. Celui-ci fait un coude vers le nord, alors nommé *la rabine de l'étang* et rejoint *le chemin des marchées*, qui n'est autre que la voie antique Rennes-Angers (Leroux, Provost, 1990). L'étude du nom des parcelles permet de retrouver un autre accès, alors abandonné, qui rejoignait la route royale Rennes-Châteaubriant. Cet accès était mentionné dans le procès-

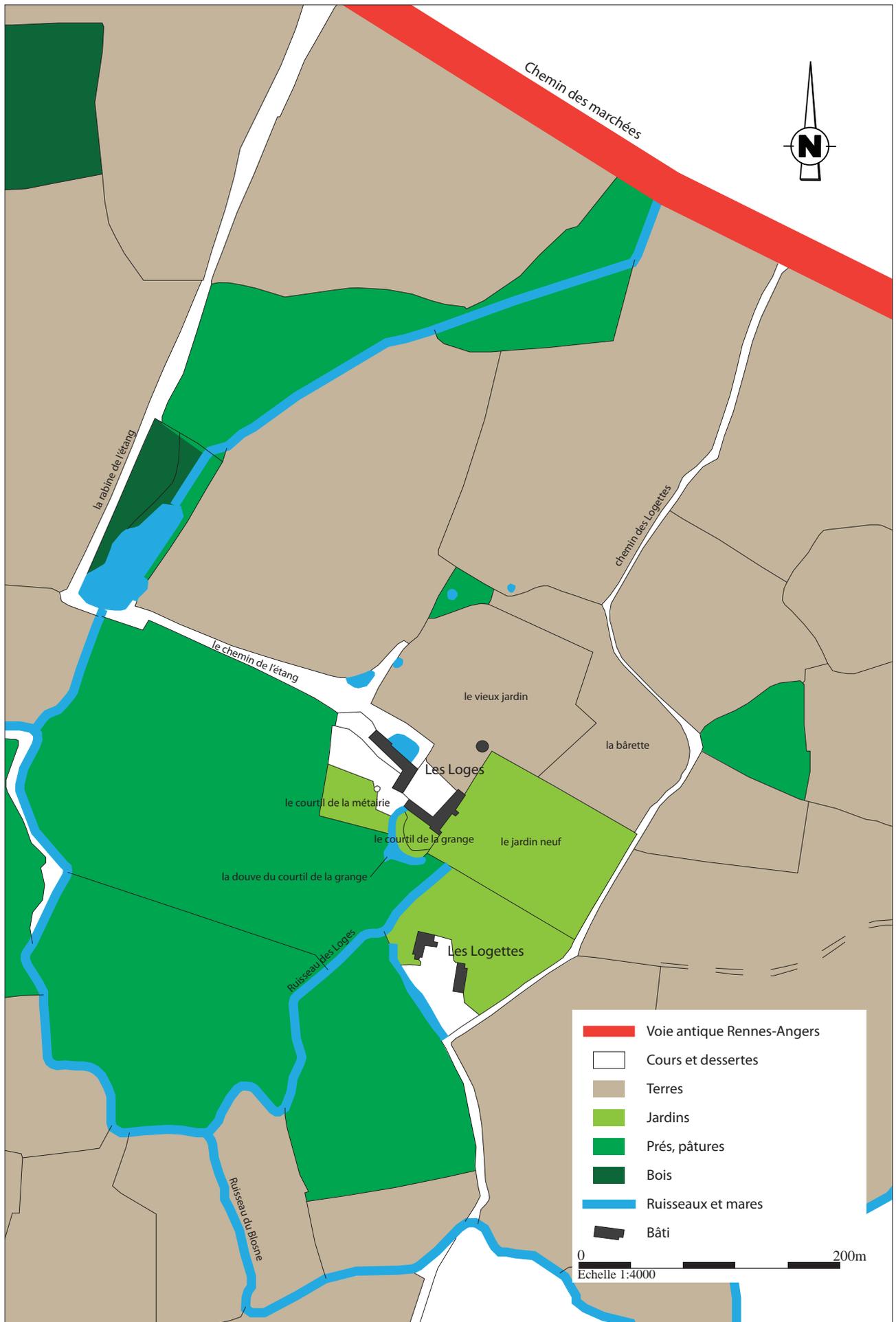


Fig 63 Environnement du diagnostic sur le cadastre napoléonien © M. Millet, Inrap

verbal de visite de 1679, cité plus haut. Il était également visible sur un document décrivant l'état de la route Rennes-Châteaubriant, dressé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 4810). Deux parcelles longilignes dans le prolongement l'une de l'autre et chacune nommée *rabine*<sup>1</sup>, permettent de restituer une grande allée menant de la route Rennes-Châteaubriant au manoir.

La ferme est flanquée au nord du *vieux jardin* et à l'est du *jardin neuf*, clos de murs, encore en grande partie en élévation aujourd'hui. Un colombier, aujourd'hui détruit, est présent dans la parcelle dite du *vieux jardin*. La chapelle n'est pas mentionnée.

Enfin la forme de la parcelle située directement au sud du manoir est remarquable. Elle est courbe et se nomme *la douve du courtil de la grange*. Cette forme signale immédiatement la possible présence d'une motte. En eau au XIX<sup>e</sup> siècle, elle sert de vivier. La parcelle délimitée par cette douve, qui se nomme *le courtil de la grange*, est divisée par un trait courbe. Il pourrait indiquer les restes d'une élévation de terre. Confrontés aux données archéologique du diagnostic, ces éléments semblent bien être révélateurs de la présence d'une motte castrale. Le manoir est établi directement au pied de la motte, et à l'est d'un ensemble de petites parcelles morcelées, bordé au nord par une mare. Il pourrait marquer la présence de la basse-cour. Cela paraît être corroboré par la découverte du fossé 14.280. Le fossé de la basse-cour pourrait se greffer au fossé de la motte au niveau de son excroissance sud-ouest, visible sur le cadastre.

De manière plus globale, la motte semble prendre place au sein d'une forme parcellaire curviligne, partiellement conservée. Celle-ci pourrait être ancienne et avoir fonctionné avec un ensemble motte-basse-cour. Au sud, ce parcellaire, qui devait venir se fermer sur le fossé de la motte, a probablement été modifié par l'implantation du *jardin neuf*.

La structuration de l'espace semble ancienne, on y retrouve a priori le parcellaire curviligne lié à l'implantation de la motte, au sud de la voie antique Rennes-Angers, bien lisible. Ainsi une étude approfondie du cadastre et du paysage permettrait d'apporter de nouveaux éléments sur l'organisation du fief des Loges au cours du temps, sur l'ensemble du territoire cantepien et au-delà. De même, la confrontation du réseau fossoyer laténien découvert pendant l'opération avec le parcellaire napoléonien permettrait de mieux connaître la mise en place de la structuration du paysage.

### *Synthèse*

Ainsi à tous les éléments habituels du manoir noble (dépendances, cour, jardin, chapelle, colombier, vivier, rabines, probable moulin à l'ouest, etc.) s'ajoute l'ancienneté du fief, marqué par la présence de la motte. En outre les seigneurs des Loges avaient prééminence sur l'église paroissiale de Chantepie et droit de haute justice, cep au cimetière paroissial et fourches patibulaires le long de la voie royale Rennes-Châteaubriant. L'ensemble de ces éléments montrent que le fief des Loges était important et ne manquait pas de prestige. Enfin au vu de toutes ces données, on constate qu'un bon nombre d'archives concernant la seigneurie sont conservées et qu'une étude approfondie est possible et serait riche d'enseignements.

---

1. Rappelons la définition de rabine : large allée plantée de grands arbres menant à une propriété.

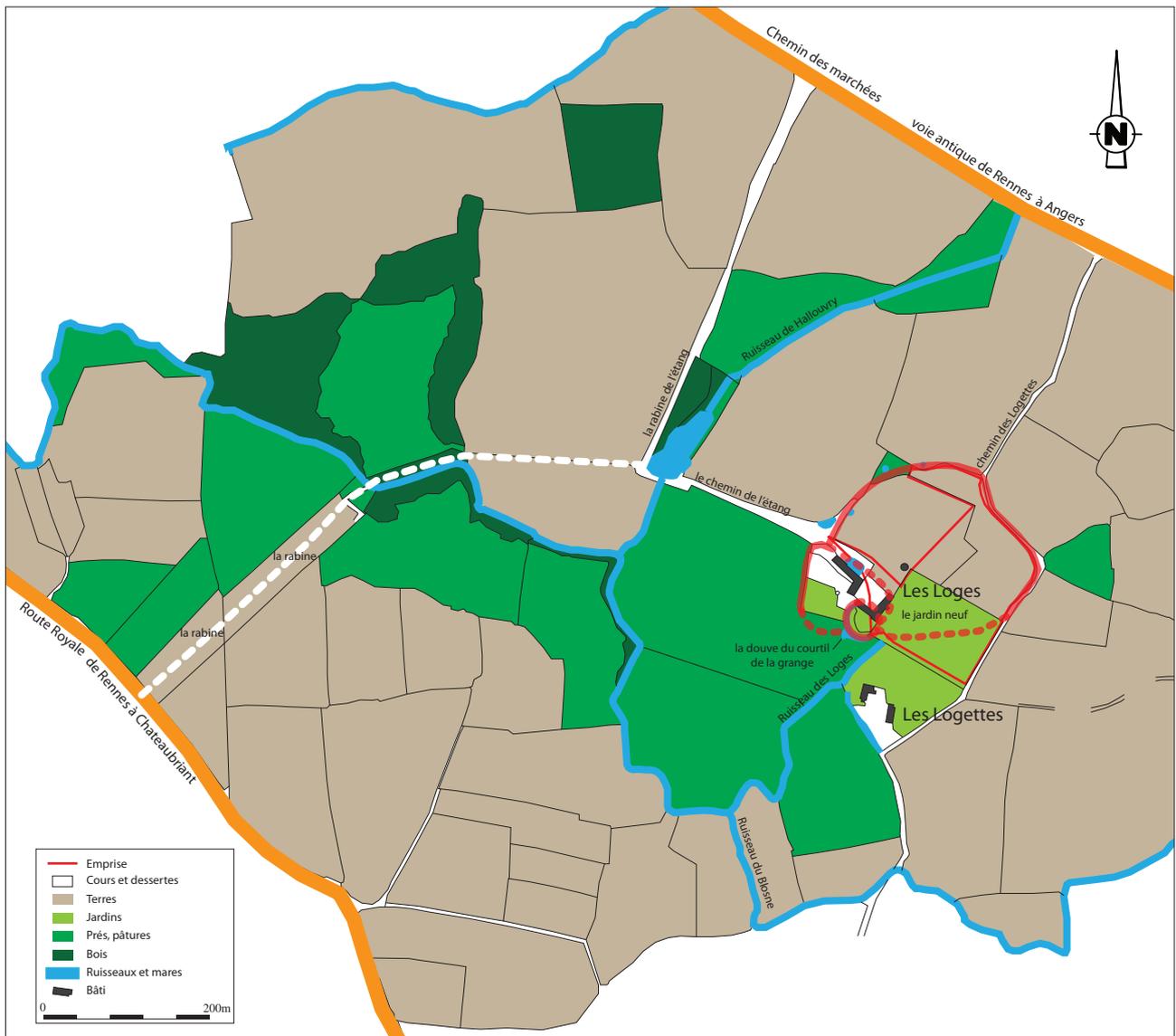


Fig 64 Restitution de l'ancienne rachine menant au manoir et des anciennes limites de la motte, de sa basse-cour et du parcellaire elliptique associé © M. Millet, Inrap

### 2.2.5 Synthèse et discussion

La découverte du fossé 6.126, large de 6 m, semble confirmer l'existence supposée d'une motte connue par analyse du parcellaire (fig. 64). Le fossé 14.280 mis en évidence à l'est du manoir déclassé en ferme semble venir enserrer un ensemble de petites parcelles situé au nord de la motte. Elles pourraient marquer le cœur d'une basse-cour. Sa limite fossoyée serait marquée par la présence d'une mare au nord, par le fossé 14.280 et pourrait se greffer au fossé de la motte au niveau de son excroissance sud-ouest, visible sur le cadastre. Enfin l'ensemble motte-basse-cour semble prendre place dans un parcellaire curviligne, décelable sur le cadastre par la présence d'un chemin, de limites de champs et plusieurs petites mares. Le fossé 2.205 serait un segment de ce parcellaire, perturbé par l'implantation *du jardin neuf*. Un ensemble de structures semble montrer que l'intérieur du pourpris devait être aménagé, avec des fossés parcellaires et possiblement des bâtiments sur poteaux de bois. Aucun élément datant découvert ne permet de proposer une datation pour l'édification de cet ensemble. Les dimensions de la motte, un peu plus d'une trentaine de mètres de diamètre, la place dans la moyenne des mottes répertoriées en Ille-et-Vilaine (Brand'Honneur, 1990, p.11).

Le manoir en pierres est construit au pied de la motte, au-dessus même de son fossé pour l'aile sud. Certains éléments stylistiques présents dans le bâti, a priori dans leur position primaire, ne peuvent dater au plus tôt que des années 1470-1480 (Mignot, Chatenet, 1993, p.183). Confronté au fait que le blason présent au-dessus de la porte principale du manoir appartient à une famille propriétaire du fief des Loges avant 1549 (*cf. supra*), on peut raisonnablement proposer une date de construction pour le manoir en pierres entre 1470 et 1549. Le jardin clos, dit jardin neuf, pourrait être aménagé au même moment. Bien que très remanié, l'aile est de l'ensemble bâti semble conserver des éléments significatifs de la construction primitive. Le manoir est progressivement déclassé en ferme à la fin de l'époque moderne, avant d'être définitivement abandonné à la toute fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi la motte, probablement en usage aux XI-XII<sup>e</sup> siècles, puis le manoir, vraisemblablement construit à la toute fin du XVe siècle ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle sont ici deux ensembles bien marqués. Le hiatus chronologique entre ces deux ensembles interpelle mais ne peut, dans le cadre des connaissances actuelles, être expliqué.

Ainsi au vu des différents éléments, archéologiques et documentaires, le domaine des Loges ne manquait pas de prestige. Une étude plus poussée du domaine des Loges permettrait d'étudier la genèse d'un domaine seigneurial sur plusieurs siècles, de la motte au manoir.

Les mottes castrales bretonnes restant peu documentées par l'archéologie, une étude avancée viendrait compléter les données livrées par les fouilles récentes des sites de Chasné-sur-Illet (35) (Beuchet, 2016) et de Brie (35) (Beuchet, 2019) par exemple.

Quant aux manoirs, s'ils sont souvent étudiés par les historiens et les historiens de l'art, ils le sont beaucoup moins par l'archéologie. Les études des manoirs de Vassé (35) (Esnault, 2014) et du Boberil (Esnault, 2018) ont montré qu'une étude du bâti pouvait apporter de très précieuses informations sur la construction et l'organisation d'une demeure seigneuriale médiévale et moderne. De même les fouilles récentes de Chasné-sur-Illet (35) (Beuchet, 2016) et de Trémuson (22) (Beuchet, rapport en cours) apportent des connaissances précieuses sur les créations des seigneuries et leur développement sur le temps long.

### 3 Conclusion

Le diagnostic réalisé à Chantepie (35), au lieu-dit *les Loges*, a été mené dans le cadre d'un projet de construction de lotissement. Réalisée sur une superficie de 28 613 m<sup>2</sup>, l'opération a permis de mettre en évidence trois ensembles de vestiges archéologiques.

Le premier ensemble comprend un enclos quadrangulaire et une série de fossés, de fosses et de trous de poteaux attribuables à la période de La Tène finale. L'espace circonscrit par un fossé au profil en V d'une ouverture de 3 m et d'une profondeur variant entre 1 m et 1,50 m, délimite une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> et semble entièrement compris dans l'emprise. Il s'intègre dans un environnement riche en vestiges, à proximité immédiate de la voie antique Rennes-Angers et d'un autre enclos quadrangulaire, probablement protohistorique, reconnu en prospection aérienne. La découverte de cet enclos vient enrichir les discussions autour des établissements laténiens et notamment de la diffusion des céramiques des ateliers de potiers de Bais le long de la voie Rennes-Angers.

Le deuxième ensemble concerne une motte castrale et sa basse-cour, partiellement comprises dans l'emprise. La découverte d'un imposant fossé de 6 m de large vient compléter le plan cadastral et permet de restituer le plan initial de la motte castrale des Loges. Sa base avait un diamètre moyen de 35 m. Les limites de la basse-cour étaient jusqu'alors inconnues. L'identification d'un fossé de grande envergure et l'analyse du cadastre napoléonien permet d'en proposer ses limites. Un parcellaire elliptique d'un diamètre de près de 200 m associée à la motte a également pu être identifiée. Un ensemble de structures fossoyées livrant du mobilier datant du Moyen Âge central et du second Moyen Âge vient compléter cette occupation. Ce site apporte de nouvelles connaissances sur les mottes castrales bretonnes, encore peu documentées par l'archéologie.

Enfin l'évaluation du bâti de la ferme désaffectée a montré que des éléments du manoir en pierre des Loges sont conservés. Bien que remanié, notamment pour l'adapter à sa fonction de ferme après son déclassement, il conserve des éléments remarquables, *a minima* sa porte d'entrée avec son blason et une fenêtre. Les découvertes archéologiques confrontées à l'étude documentaire permettent de proposer une date de construction de ce manoir entre 1470 et 1549. Un jardin clos de murs, appelé *jardin neuf* est également bien préservé. Un premier dépouillement historiographique montre enfin que des archives sont conservées. Une étude approfondie de l'ensemble motte et manoir apporterait de nouvelles données sur la genèse et l'évolution d'une seigneurie sur le temps long, phénomène encore peu renseigné par l'archéologie en Bretagne.



## Bibliographie

### Banéat, 1929 :

BANEAT (P.) - *Le département d'Ille-et-Vilaine, Histoire, Archéologie, Monuments*, Rennes, 1929, 3 tomes

### Beuchet et al. 1990 :

BEUCHET (L.), DUFOURNIER (D.), et FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.) - Les ateliers de potiers médiévaux de Fontenay à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, *Archéologie Médiévale*, XXVIII, 1990, p.71-120.

### Beuchet, 2016 :

BEUCHET, (L.) - *Chasné-sur-Illet, ZAC du champ des Buttes*, Rapport final d'opération de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest, 2016, 2 vol.

### Beuchet, 2019 :

BEUCHET, (L.) - *Brie, Ille-et-Vilaine, Genèse et évolution d'un habitat seigneurial entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle*, Rapport final d'opération de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest, 2019

### Brand'Honneur, 2001 :

BRAND'HONNEUR, (M.) - *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, PUR, 2001

### Durand et al., 2019a :

DURAND (J.-C.), MORZADEC (H.), MENEZ (N.), DELAGE (R.) et SEIGNAC (H.) - Un atelier de potiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. à Bais / Louvigné-de-Bais (Ille-et-Vilaine), dans *Archéologie des espaces artisanaux. Fouiller et comprendre les gestes des potiers*, (actes coll. int. Rennes, nov. 2014), (MAM HS n°9), 2019, p. 175-182.

### Durand et al., 2019b :

DURAND (J.-C.), DELAGE (R.), MENEZ (N.) et MORZADEC (H.) - Bais/Louvigné-de-Bais (35), La carrière des Vallons, un territoire de tradition potière (Tène finale et gallo-romain), dans *SFECAG, Actes du congrès de Bavay*, 2019

### Escats, 2017 :

ESCATS, (Y.) - *Vern-sur-Seiche, Ille-et-Vilaine, L'habitat gaulois et gallo-romain des Hauts de Gaudon (IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. - III<sup>e</sup> siècle après J.C.)*, Rapport final d'opération de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest, 2017, 1 vol.

### Esnault, 2014 :

ESNAULT, (E.) - *Torcé, Ille-et-Vilaine, Le manoir de Vassé*, Rapport final d'opération de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest, 2014, 1 vol.

### Esnault, 2018 :

ESNAULT, (E.) - *L'Hermitage, Ille-et-Vilaine, Le manoir du Boberil*, Rapport final d'opération de diagnostic, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest, 2018, 1 vol.

### Guillot de Corson, 1884 :

GUILLOTIN DE CORSON (A.) - *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Paris, 1884, 6 vol.

### Iceramm :

iceramm.univ-tours.fr.

### Jemin, Lemée, 2018 :

JEMIN, (R.), LEMÉE, (M.) - *Bourgarré ZAC Nord, Du second âge du Fer au Haut-Empire, les exploitations agricoles de la ZAC Bourgarré Nord*, Rapport final d'opération de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap

Grand-Ouest, 2018, 2 vol.

### Labauve-Jean 2009 :

LABAUNE-JEAN (F.) - Le vaisselier rennais du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. In : RAVOIRE (F.) et DIETRICH (A.) dir. - *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*. Caen : CRAHM, p.411-424.

### Leroux, Provost, 1990 :

PROVOST (A.), LEROUX (G.) - *L'Ille-et-Vilaine, Carte archéologique de la Gaule*, Edition académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1990

### Mignot, Chatenet, 1993 :

MIGNOT (C.), CHATENET (M.), sous la dir. - *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, éd. Patrimoine, Paris, 1993

### Potier de Courcy, 1890 :

POTIER DE COURCY (P.) - *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 1890, 4 vol.

### Saulnier, 1885 :

SAULNIER (F.) - « *La seigneurie des Loges en Chantepie (1679)* », dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, année 1885, p. 314-322

# Liste des figures

<b>Fig 1</b> Localisation de l'opération © M. Millet, Inrap	24
<b>Fig 2</b> Vues du terrain © M. Millet, Inrap	25
<b>Fig 3</b> Carte géologique au 1/50 000 <sup>e</sup> © BRGM	26
<b>Fig 4</b> Logs © Y. Pugin, Inrap	27
<b>Fig 5</b> Localisation des sites archéologiques connus autour de l'emprise de diagnostic	28
<b>Fig 6</b> Extrait du cadastre napoléonien de Chantepie, 1843	29
<b>Fig 7</b> Vues de l'intérieur des bâtiments © M. Millet, Inrap	30
<b>Fig 8</b> Portes et fenêtres condamnées © M. Millet, Inrap	30
<b>Fig 9</b> Carte des contraintes © M. Millet, Inrap	31
<b>Fig 10</b> Vue d'un tas de terre au nord de l'emprise de diagnostic © M. Millet, Inrap	32
<b>Fig 11</b> Plan général des secteurs et des tranchées de diagnostic © M. Millet, Inrap	33
<b>Fig 12</b> Plan de l'enclos de La Tène finale © M. Millet, Inrap	34
<b>Fig 13</b> Vue et coupe de F. 3.217 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap	35
<b>Fig 14</b> Vue et coupe de F. 8.313 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap	36
<b>Fig 15</b> Plan des vestiges à l'intérieur de l'enclos © M. Millet, Inrap	37
<b>Fig 16</b> Plans et coupes des F. 4.238, 4.233 et 4.239 © M. Millet, Inrap	38
<b>Fig 17</b> Plan des structures ayant livrées du mobilier protohistorique © M. Millet, Inrap	39
<b>Fig 18</b> Plan des segments de fossés F. 3.211, 4.229, 7.273, 8.311 et F. 13.303 ; coupes des fossés F. 4.228, 4.229 et F. 13.303 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap	40
<b>Fig 19</b> Vue du fossé F. 13.303 © M. Millet, Inrap	41
<b>Fig 20</b> Céramique de La Tène finale © R. Delage, Inrap	41
<b>Fig 21</b> Céramique à décor ondé, des ateliers de Bais, de la fin de La Tène © R. Delage, Inrap	43
<b>Fig 22</b> Jattes et pot des ateliers de Bais, la fin de La Tène © R. Delage, Inrap	44
<b>Fig 23</b> Plaques foyères protohistoriques, ateliers de Bais © R. Delage, Inrap	45
<b>Fig 24</b> Exemples d'enclos quadrangulaires laténiens fouillés récemment autour de Rennes © Inrap	46
<b>Fig 25</b> Exemples de sites avec proximité de deux enclos quadrangulaires © Inrap	47
<b>Fig 26</b> Plan du diagnostic superposé au cadastre napoléonien © M. Millet, Inrap	48
<b>Fig 27</b> Vue du fossé 6.126 © M. Millet, Inrap	49
<b>Fig 28</b> Plan de la tranchée 6 et restitution du tracé supposé du fossé de la motte © M. Millet, Inrap	50
<b>Fig 29</b> Pièce de bois trouvée dans le fossé 6.126 © L. Arnaud, Inrap	50
<b>Fig 30</b> Vue de l'angle maçonné 14.283 © M. Millet, Inrap	51
<b>Fig 31</b> Tranchée 5 : plans et coupes des F. 5.254 et 5.255, coupe des fossés F. 5.252, 5.253 et 5.276 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap	52
<b>Fig 32</b> Vue des fossés F. 5.252, 5.253 et 5.276 © M. Millet, Inrap	52
<b>Fig 33</b> Vue et coupe du fossé F. 2.205 © M. Millet et Y. Pugin, Inrap	54
<b>Fig 34</b> Vue et coupe du fossé F. 4.228 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap	55
<b>Fig 35</b> Plan et vue générale du manoir actuel © M. Millet, Inrap	56
<b>Fig. 36a</b> Elévation extérieure du mur gouttereau ouest de l'aile est du manoir © L. Arnaud, F. Boumier et M. Millet, Inrap	57
<b>Fig. 36b</b> Proposition de phasage © L. Arnaud, F. Boumier et M. Millet, Inrap	58
<b>Fig 37</b> (à g.) Vue de la porte en arc brisé us 108 © M. Millet, Inrap	59
<b>Fig 38</b> (à d.) Vue de la fenêtre us 112 © M. Millet, Inrap	59
<b>Fig 39</b> Vue de la gerbière us 111 © M. Millet, Inrap	59
<b>Fig 40</b> Vue de la porte us 109 et de la gerbière us 110 © M. Millet, Inrap	59
<b>Fig 41</b> Vue de la porte us 113 et de la fenêtre us 114 © M. Millet, Inrap	60
<b>Fig 42</b> Vue de la fenêtre us 115 © M. Millet, Inrap	60
<b>Fig 43</b> Vue de la porte us 116 et de la fenêtre us 117 © M. Millet, Inrap	61
<b>Fig 44</b> Vue de l'extrémité sud du mur gouttereau ouest de l'aile est de la ferme © M. Millet, Inrap	62
<b>Fig 45</b> Vues des charpentes de l'aile est de la ferme © M. Millet, Inrap	62
<b>Fig 46</b> Plan de localisation du mur de refend étudié © M. Millet, Inrap	63
<b>Fig 47</b> Vue de la cheminée (us 156) © M. Millet, Inrap	63
<b>Fig 48</b> (à g.) Vue de la porte (us 155), de son bouchon (us 157) et de la reprise de maçonnerie (us 159) © M. Millet, Inrap	64
<b>Fig 49</b> (à d.) Vue du sol de tomettes (us 164) © M. Millet, Inrap	64
<b>Fig 50</b> Vue du mur 6.123 © M. Millet, Inrap	64
<b>Fig 51</b> Vue du mur 6.124 © L. Arnaud, Inrap	65
<b>Fig 52</b> Vue de la tranchée 6 et des murs 6.123 et 6.124 © M. Millet, Inrap	65
<b>Fig 53</b> Emprise de l'aile sud projetée sur l'aile est du manoir © M. Millet, Inrap	66
<b>Fig 54</b> Coupe est de la tranchée 6 © L. Arnaud, Inrap	67
<b>Fig 55</b> Vues de détail de l'aile nord © M. Millet, Inrap	68
<b>Fig 56</b> Vue du mur de clôture du jardin © M. Millet, Inrap	69
<b>Fig 57</b> Plan général des structures modernes et coupe du fossé F. 13.304 © L. Arnaud et M. Millet, Inrap	70
<b>Fig 58</b> (à g.) Carreaux et tuiles (TR 6 – us 127), © E. Coffineau, Inrap	71
<b>Fig 59</b> (à d.) Bord de chauffe-plat (Iso. 2) © E. Coffineau, Inrap	71
<b>Fig 60</b> Céramiques modernes © E. Coffineau, Inrap	72
<b>Fig 61</b> Céramiques du second Moyen Âge © E. Coffineau, Inrap	72
<b>Fig 62</b> Blason présent au-dessus de la porte d'entrée du manoir et blasons des familles Godart et Marot de la Garaye © M. Millet, Inrap	75
<b>Fig 63</b> Environnement du diagnostic sur le cadastre napoléonien © M. Millet, Inrap	76
<b>Fig 64</b> Restitution de l'ancienne rabine menant au manoir et des anciennes limites de la motte, de sa basse-cour et du parcellaire elliptique © M. Millet, Inrap	78



# **III. Inventaires techniques**

## Inventaire des faits

Secteur	Tranchée	Fait	Nature	Niveau d'apparition	Comblement	Mobilier	Minute
2	1	201	fossé	0,45 m	limon brun		
2	1	202	fossé	0,45 m	limon brun		
2	2	203	fossé	0,25 m	limon brun		
2	2	204	indéterminé	0,30 m	limon brun		
2	2	205	fossé	0,70 m	limon brun		6
2	2	206	fossé	0,70 m	limon argileux gris brun	céramique	
2	3	207	fossé	0,55 m	limon brun		
2	3	208	fossé	0,55 m	limon argileux gris brun		
2	3	209	fossé	0,55 m	limon brun		
2	3	210	fossé	0,55 m	limon brun		
2	3	211	fossé	0,50 m	limon argileux gris brun		
2	3	212	trou de poteau	0,50 m	limon argileux gris brun		
2	3	213	trou de poteau	0,50 m	limon argileux gris brun		
2	3	214	trou de poteau	0,50 m	limon argileux gris brun		
2	3	215	trou de poteau	0,50 m	limon argileux gris brun		
2	3	216	fossé	0,50 m	limon brun	céramique	4
2	3	217	fossé	0,50 m	limon argileux gris brun	céramique	4
2	3	218	fossé	0,50 m	limon argileux brun jaune, substrat mêlé		
2	3	219	fossé	0,50 m	limon argileux brun jaune, substrat mêlé		
2	3	220	fossé	0,50 m	limon argileux brun jaune, substrat mêlé		
2	3	221	fossé	0,50 m	limon argileux gris brun		
2	4	222	fossé	0,35 m	limon brun		
2	4	223	fossé	0,35 m	limon brun		
2	4	224	fossé	0,35 m	limon brun très chargé en plaquettes de schiste		
2	5	225	trou de poteau	0,65 m	limon brun		
2	1	226	chablis	0,54 m	limon brun		
2	4	227	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	4	228	fossé	0,60 m	limon argileux gris brun		4
2	4	229	fossé	0,60 m	limon argileux gris brun		4
2	4	230	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	4	231	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	4	232	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	4	233	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		5
2	4	234	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	4	235	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		

Secteur	Tranchée	Fait	Nature	Niveau d'apparition	Comblement	Mobilier	Minute
2	4	236	annulé	0,60 m			
2	4	237	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	4	238	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		5
2	4	239	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		5
2	4	240	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	4	241	trou de poteau	0,60 m	limon argileux gris brun	céramique	
2	4	242	fossé	0,60 m	limon brun		
2	4	243	fossé	0,60 m	limon brun		
2	4	244	fossé	0,60 m	limon brun		3
2	4	245	fosse ?	0,60 m	limon brun très hétérogène		3
2	5	246	fosse ?	0,50 m	limon brun		
2	5	247	trou de poteau	0,50 m	limon brun		
2	5	248	trou de poteau	0,50 m	limon brun		
2	5	249	fossé	0,50 m	limon brun		
2	5	250	trou de poteau	0,55 m	limon brun		
2	5	251	trou de poteau	0,55 m	limon brun		
2	5	252	fossé	0,65 m	limon brun		5
2	5	253	fossé	0,65 m	limon brun		5
2	5	254	trou de poteau	0,65 m	limon brun		5
2	5	255	trou de poteau	0,65 m	limon brun		5
2	5	256	trou de poteau	0,65 m	limon brun		
2	2	257	fossé	0,30 m	limon brun		
2	3	258	indéterminé	0,35 m	limon brun		
2	5	259	fosse	0,65 m	limon brun		
2	7	260	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	261	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	262	annulé	0,40 m			
2	7	263	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	264	fossé	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	265	fossé	0,40 m	limon brun		
2	7	266	fosse	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	267	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	268	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	269	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	270	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	271	indéterminé	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	7	272	fossé ?	0,40 m	limon brun		
2	7	273	fossé	0,40 m	limon argileux gris brun		
2	4	274	fossé	0,60 m	limon argileux gris brun		

Secteur	Tranchée	Fait	Nature	Niveau d'apparition	Comblement	Mobilier	Minute
2	4	275	fossé	0,60 m	limon argileux gris brun		
2	5	276	fossé	0,65 m	limon brun		5
2	5	277	fossé	0,65 m	limon brun		
2	16	278	fossé	0,55 m	limon argileux gris brun		
2	15	279	fossé	0,50 m	limon brun		
2	14	280	fossé	0,90 m	limon brun	céramique	
2	14	281	fosse	0,90 m	limon brun		
2	14	282	fossé	0,90 m	limon brun		
2	14	283	mur	0,70 m	angle de mur, petits blocs de schiste liés au mortier de chaux jaune		
3	13	301	fossé	1 m	limon argileux gris brun		
3	13	302	fossé	0,70 m	limon argileux gris brun		
3	13	303	fossé	0,70 m	limon argileux gris brun		
3	13	304	fossé	0,40 m	limon brun		
3	13	305	trou de poteau	0,40 m	limon argileux gris brun		
3	12	306	trou de poteau	0,50 m	limon brun		
3	12	307	fossé	0,55 m	limon brun		
3	12	308	fossé	0,70 m	limon argileux gris brun		
3	12	309	fossé	0,75 m	limon argileux gris brun		
3	8	310	fosse	0,50 m	limon argileux gris brun		
3	8	311	fossé	0,50 m	limon argileux gris brun		
3	8	312	fosse ?	0,50 m	limon argileux gris brun		
3	8	313	fossé	0,50 m	limon argileux gris brun		4
3	8	314	fossé	0,50 m	limon argileux gris brun		
3	9	315	fossé	0,65 m	limon argileux gris brun		
3	9	316	fosse	0,65 m	limon brun		
3	9	317	fosse	0,65 m	limon brun		
3	9	318	fosse	0,65 m	limon brun		
3	10	319	fosse	0,40 m	limon brun		
1	6	126	fossé	0,50 m	limon brun		
1	6	128	fossé	0,80 m	limon argileux gris brun		
1	6	130	fossé	0,80 m	limon argileux gris brun		
1	6	123	mur	0,30 m			
1	6	124	mur	0,30 m			
1	6	134	indéterminé	0,50 m	limon brun		
1 et 2		284	mur	visible	Petit appareil de schiste lié à la terre		

# Inventaire des unités stratigraphiques

Secteur	US	US sup.	US inf.	US équiv.	Description	Interprétation
1	101	146, 147, 153		102, 103 probable	Moellons très grossièrement équarris (env. 0,08m x 0,15 à 0,20m) et plaquettes de schiste bleu, vert et pourpre, liés à l'argile et assisés plutôt régulièrement.	Parement maçonné partie nord du mur gouttereau ouest fonctionnant avec la porte 108.
1	102	148		101, 103 probable	Idem 101, largeur 0,80m, liés à la terre. Irrégularité partie centrale (moellons carrés en grès roussard, granite, calcaire, grès).	Parement maçonné partie centre-nord du mur gouttereau ouest.
1	103	149, 150, 153		101, 102 probable	Idem 102. Présence d'un bloc de calcaire carré (0,25 x 0,25m)	Parement maçonné partie centrale du mur gouttereau ouest. Synchrones de la fenêtre 112. La fissure est liée au déséquilibre créé lors de l'installation de la porte 113.
1	104	137	150		Moellons de schiste bleu et grès verdâtre grossièrement équarris, plaquettes de schiste bleu et pourpre, quelques TCA, blocs de calcaire, un bloc de granite rose, lié à la terre. Bande de plaquette de schiste à la jonction entre 103 et 104 au-dessus du linteau de 113.	Reprise en sous-œuvre dans la maçonnerie 103 liée à l'installation de la porte 113 et de la fenêtre 114
1	105	151, 153			Moellons non équarris de schiste non assisés et liés à la terre. Un trou de boulin.	Parement maçonné partie centre-sud du mur gouttereau ouest fonctionnant avec la fenêtre 115.
1	106		151		Moellons de moyen appareil à assises régulières de schiste pourpre, bleu, quelques blocs de calcaire, grès et rares blocs de quartz, rejointoyé en profondeur sans liant visible. Enduit de terre au niveau de l'étage et au sud de la porte 120	Parement maçonné à l'extrémité sud du mur gouttereau ouest, contemporain de la porte 120, des fenêtres 118, 119, 121), et contemporain de la reprise 153 en partie haute.
1	107		146		Moellons de schiste, petit appareil a priori bien assisé, blocs de chaînage d'angle en schiste, grès et grès roussard. Vient s'accoler au mur 101.	Extrémité nord du mur gouttereau ouest. Fonctionne avec la porte 116 et la fenêtre 117.
1	108	146, 147, 152			Porte en arc brisé, H. : 2,05m, l. : 1,3m. Piédroits en blocs de calcaire taillés (colonnes aux angles des piédroits et tore sur les claveaux en arc brisé), calés par des plaquettes de schiste. Ouverture surmontée d'une 2ème rangée de claveaux en arc brisé taillés (tore), elle-même surmontée d'un blason (bûché). Liée à la terre. Seuil monolithe en dalle de schiste pourpre à env. 0,10m au-dessus du niveau de circulation actuel.	Porte contemporaine du mur 101.
1	109		148, 149	110	Ouverture aménagée dans les maçonneries antérieures 102 au nord, 103 au sud, l. : 1,20m. Piédroits en blocs de calcaire de rempli dont certains sculptés (même décor de colonne que l'angle des piédroits de la porte 108). Liée à la terre. Seuil monolithe en dalle de schiste pourpre. Emplacements de l'implantation d'un linteau en bois comblés de terres cuites en façade, en bois à l'intérieur du bâtiment. Linteau monolithique en schiste pourpre taillé, de même type que l'appui de fenêtre 112. Maçonnerie de la reprise hétérogène de blocs de granite, calcaire, moellons et plaquettes de schiste en calage, liée à la terre.	Porte synchrones de la fenêtre 110
1	110		148, 149	109	Fenêtre aménagée dans les maçonneries antérieures 102 au nord, 103 au sud, l. : 1,20m, appui en schiste pourpre. Piédroits en blocs de calcaire de rempli.	Fenêtre au 1er étage synchrones de la porte 109, postérieure aux murs 102 et 103.
1	111	153?	147		Fenêtre. Piédroits en blocs de calcaire en partie basse, bois en partie haute. Appui en bois.	Postérieure à la porte 108
1	112	153			Fenêtre liée à la maçonnerie 103. Piédroits de blocs de calcaire taillés et sculptés (mêmes décors que la porte 108). Appui : dalle de schiste pourpre sculptée, bûchée en partie sud. Trous d'implantation de barreaux/grille. Il manque la partie supérieure de l'ouverture d'origine.	Fenêtre du 1er étage contemporaine de la maçonnerie 103.
1	113		150		Accès, rez-de-chaussée, H. : 1,7m, l. : 1,3m, linteau et piédroits en bois, ces derniers reposent sur 2 blocs de granite. Associée au mur 104. Bouchon en blocs de béton aggloméré.	Porte de cellier, contemporaine de la fenêtre 114 et du mur 104.
1	114		150		Ouverture en partie basse, H. : 0,7m, l. : 0,45m. Linteau et appui en bois. Piédroit nord hétérogène (grès, calcaire, grès roussard, liés à la terre). Piédroit sud non visible.	Fenêtre du RDC, contemporaine de la porte 113 et du mur 104.
1	115	151, 153 probable			Ouverture en partie haute, piédroits constitué de blocs de calcaire sculptés de rempli. Appui en bois. La sablière de la charpente fait office de linteau.	Fenêtre du 1er étage contemporaine de la maçonnerie 105, antérieure à la reprise 106.
1	116		146		Ouverture, piédroits en brique et linteau en bois.	Porte d'accès au RDC, contemporaine du mur 107, postérieure au mur 101

Secteur	US	US sup.	US inf.	US équiv.	Description	Interprétation
1	117		146		Ouverture en partie basse liée à la maçonnerie 107, piédroits en brique et linteau en bois.	Fenêtre du RDC, contemporaine du mur 107, postérieure au mur 101
1	118		151		Ouverture en partie basse liée à la maçonnerie 106, piédroits et appui en brique, linteau en bois.	Fenêtre du RDC, contemporaine du mur 106, postérieure au mur 105
1	119		151		Ouverture en partie haute liée à la maçonnerie 106, piédroits et appui en brique, linteau en bois.	Fenêtre du 1er étage, contemporaine du mur 106, postérieure au mur 105
1	120		151		Ouverture liée à la maçonnerie 106, piédroits et appui en brique, linteau en bois. Bouchon en blocs de béton aggloméré.	Grande porte d'accès au RDC, contemporaine du mur 106, postérieure au mur 105
1	121		151		Ouverture en partie haute liée à la maçonnerie 106, piédroits et appui en brique, linteau en bois.	Fenêtre du 2e étage, contemporaine du mur 106, postérieure au mur 105
1	122				Ouverture percée dans le mur 102. Bouchon en blocs de béton aggloméré	Accès au RDC, postérieur au mur 102.
1	123	125	140		Fondations de mur L. 1,6m, l. 0,82m, H. 0,5m. Moellons de schiste non équarris, petit appareil (0,2 x 0,15m), assises irrégulières, double parement et blocage. Apparaît à 0,40m sous le niveau de circulation actuel. Parallèle au mur 124. Le niveau de circulation 125 vient s'appuyer sur son parement nord.	Mur gouttereau sud de l'aile sud. Contemporain du mur 124, du sol 125.
1	124	138	133		Fondations de mur L. 1,4m, l. 0,9m, H. 0,5m. Moellons de schiste non équarris, petit appareil (0,2 x 0,15m) et moyen appareil (0,3 x 0,4m), assises irrégulières, parementée au sud (en partie effondré) et plaqué en tranchée pleine au nord. Liés à l'argile. Présence d'un piédroit (entrée de cave ?). Apparaît à 0,60m sous le niveau de circulation actuel. Parallèle au mur 123.	Mur gouttereau nord de l'aile sud. Contemporain du mur 123.
1	125	138	123		niveau de cailloutis hétérogène (quartz, schiste, grès, quelques terres cuites, éclats d'ardoise), compact. Mobilier.	niveau de sol synchrone du mur 123.
1	126	166	131		creusement, largeur : 6 m.	creusement du fossé de la motte.
1	127	125			limon argileux gris-brun, inclusions de nodules de mortier de chaux blanc et rose, moellons de schiste, charbons de bois, éclats de schiste pourpre.	Remblais
1	128	129		substrat	creusement orienté nord-nord-ouest / sud-sud-est	Probable fossé
1	129		128		limon argileux gris	comblement du fossé 128
1	130	131		substrat	creusement orienté nord-nord-ouest / sud-sud-est	Probable fossé
1	131	126	130		limon argileux gris, recoupé par le fossé 126	comblement du fossé 130
1	132	133		substrat	creusement	creusement antérieur au mur 124
1	133	124	132		limon argileux gris, éclats de schiste bleu, charbons de bois, recoupé par le mur 124	comblement du creusement 132
1	134	135	125		creusement	
1	135		134		limon argileux gris-brun, inclusions de quartz, éclats de schiste, charbons de bois, oxydation.	comblement du creusement 134
1	136				niveau hétérogène et compact, inclusions de quartz, schiste et terre cuite	remblai
1	137		104		Blocage de petis blocs de schiste liés à la terre, peu stables après piquetage, en retrait des murs 103 et 104 (jusqu'à 0,05m)	bouchon de la fissure entre les murs 103 et 104.
1	138	139	135		niveau d'ardoises (dont toiture)	remblai
1	139	162	138, 141		niveau de cailloux de schiste, quartz, quelques terres cuites.	remblai
1	140	123	166		tranchée de fondation du mur 123 en tranchée pleine	tranchée de fondation du mur 123
1	141	139	123		argile jaune très compacte scellant l'arase du mur 123	remblai
1	142	143	127		creusement circulaire, recoupant le fossé 126	fosse
1	143	139	142		ardoises	comblement de la fosse 142
1	144	145		substrat	creusement d'une fosse parallèle au bord est de la tranchée	fosse synchrone de la fosse 142
1	145	139	144		idem us 143	comblement de la fosse 144
1	146	107	101		creusement	arrachement lié à la reprise de maçonnerie 107
1	147	111	108		creusement	arrachement lié à l'installation de la fenêtre 111
1	148	109	102	149	creusement	arrachement lié à l'installation de l'ensemble porte 109 - fenêtre 110
1	149	109	103	148	creusement	arrachement lié à l'installation de l'ensemble porte 109 - fenêtre 110
1	150	104	103		creusement	arrachement lié à la reprise de maçonnerie 104
1	151	106	105		creusement	arrachement lié à la reprise de maçonnerie 106

Secteur	US	US sup.	US inf.	US équiv.	Description	Interprétation
1	152		108		Maçonnerie en appareil hétérogène de blocs de grès roussard, plaquettes de schiste bleu et pourpre (0,10 à 0,40 m) et blocs de calcaire en remploi, assises régulières.	Bouchon de la porte 108
1	153		101, 103			Abaissement du mur gouttereau.
1	154	103	105		creusement	arrachement lié à la reprise de maçonnerie 105
1	155	157, 159			Ouverture dans le mur de refend 163, l. 0,90 m, H. 1,6m. Linteau en bois, piédroits en grès et granite chanfreinés. Enduit/badigeon blanc sur une partie du piédroit est.	Porte, circulation interne.
1	156				Cheminée aménagée dans le mur de refend 163. Piédroits en granite sculptés (colonnes avec cannelées et bases) et blocs de calcaire équarris. Le bloc de granite supérieur du piédroit ouest n'est pas sculpté mais uniquement équarri. Linteau et corbeau en bois. Hotte en terre cuite recouverte d'enduit. Sole en plaque de schiste ardoisier (0,66 x 1,53m). Coeur : 3 gros blocs de granite (0,5x0,46m et 0,80x0,36m) et moellons de schiste rubéfiés et noircis.	Cheminée dans le mur de refend 163. Soit elle est construite avec de nombreux remplois, soit elle a été très remaniée.
1	157		155		Moellons de schiste et grès, quelques terres cuites, assisés relativement régulièrement	Bouchon de la porte 155
1	158			160	Petit appareil de schiste (moellons équarris) et rares blocs de calcaire.	mur de gouttereau est, postérieur à la maçonnerie 160
1	159	160	163		creusement	Arrachement lié à la destruction du mur gouttereau est.
1	160		159	158	Petit blocage de petits blocs de schiste	Reprise de maçonnerie, liée à la reconstruction du mur gouttereau est.
1	161		153		Linteau en bois en partie haute de la fenêtre 112	Linteau de la fenêtre 112 ajouté suite au rabaissement de la charpente (us 153)
1	162		139		Limon brun sableux, nombreuses plaquettes de schiste, végétalisé en surface.	Niveau de cour actuel
1	163	159			Mur est-ouest. Petit appareil de schiste et grès (moellons non équarris) liés à la terre et non assisés. Enduit à l'est de la cheminée 156. Placard (0,43 x 0,4m) aménagé dans la partie ouest contre la cheminée.	mur de refend, partie centrale du bâtiment
1	164				niveau de tomettes (17 x 17), reposant sur un lit de terre argileuse ocre, compacte.	sol
1	165			106	terre	mur en terre
1	166	140	126		limon brun compact	comblement du fossé 126

## Inventaire de céramique et terre cuite (E. Coffineau, Inrap)

Tr.	Fait	US	n° mob (=n°sac)	Objet, lot, vrac	Catégorie	Détermination	Nb de fgts ou poids	datation	période proposée	traitements
2	205			vrac	céramique	1 fond et 1 panse	3	2 <sup>e</sup> Moyen Âge	2 <sup>e</sup> Moyen Âge	lavage/remontage
3	216			vrac	céramique	1 fond et 4 panses	5	2 <sup>e</sup> Moyen Âge	2 <sup>e</sup> Moyen Âge	lavage
4	228	1		lot	céramique	panses	2	2 <sup>e</sup> Moyen Âge	2 <sup>e</sup> Moyen Âge	lavage
6	127			vrac	céramique	2 fonds et 1 panse	3	moderne/ contemporaine	moderne/ contemporaine	lavage
6	127		Iso. 1	vrac	terre cuite	1 élt de faitage vernissé vert, 4 carreaux et 3 frag. de tuiles	9	moderne/ contemporaine	moderne/ contemporaine	lavage
6	139		Iso. 2	objet	céramique	bord de réchaud	1	moderne	moderne	lavage
6	139		Iso. 3	objet	céramique	bord de pot ansé	2	moderne	moderne	lavage
6	139		Iso. 4	objet	céramique	bord de pot	1	moderne	moderne	lavage
6	139			vrac	céramique	1 fond, 1 anse et 9 panses	13	contemporaine	contemporaine	lavage/remontage
6	139			lot	terre cuite	1 fragment émaillé vert et 2 carreaux de dallage complets	11	moderne/ contemporaine	moderne/ contemporaine	lavage
14	280	-0,60	Iso. 5	objet	céramique	bord de pot	1	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,60	Iso. 6	objet	céramique	bord de pot	1	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,60	Iso. 7	objet	céramique	bord de pichet	1	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,60		vrac	céramique	1 fond et 15 panses à pâte fine crème-beige à la surface noircie; 1 fond et 13 panse dont 1 perforée	30	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,80	Iso. 8	objet	céramique	bord de pot	1	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,80	Iso. 9	objet	céramique	bord de pot	2	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,80	Iso. 10	objet	céramique	bord de pot	1	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage
14	280	-0,80		vrac	céramique	1 fond et 1 panse de vase de stockage; 2 fonds et 15 panses	19	Moyen Âge central	Moyen Âge central	lavage

## Inventaire du mobilier (R. Delage, Inrap)

Tranchée	Fait	US	Prof.	Matériau	NR	Chronologie
03	217	2/3	-110cm	Céramique	41	La Tène finale
03	217	1	-070cm	Céramique	31	IV <sup>e</sup> s. ap. J.-C.
03	217	1	-070cm	Matériaux de construction – paroi en terre brûlée	4	
03	217	1	-070cm	Céramique	6	La Tène finale
04	238			Céramique	4	La Tène finale
07	271			Céramique	12	Protohistoire
02	205	2		Céramique	2	La Tène finale
02	205	2		Terre cuite	2	Indét.
02	205	3		Terre cuite	1	Protohistoire
03	217	1à3		Terre cuite – plaque foyère	6	Protohistoire
03	217	1à3		Lithique	1	
06	139			Métal ferreux – crochet	1	

## Inventaire du mobilier métallique

Secteur	Fait	Métal	Détermination	Datation
2	terre végétale	bronze	monnaie	moderne
2	terre végétale	bronze	monnaie	moderne
2	terre végétale	bronze	anneau	?
2	terre végétale	plomb	balle de mousquet	moderne
2	terre végétale	bronze doré ?	applique	?
2	terre végétale	bronze doré ?	applique	?

# Inventaire des photographies

N° de photo	Sujet	Auteur	Date
1010369	Vue générale de la cour du manoir, vue depuis le nord-ouest	M. Millet	02/12/2019
1010370	Vue d'un sondage réalisé avant le démarrage du diagnostic	M. Millet	02/12/2019
1010371	Vue générale de la cour du manoir, vue depuis le nord	M. Millet	02/12/2019
1010372 à 1010382	Vues des intérieurs des bâtiments	M. Millet	02/12/2019
1010383	Vue générale du mur gouttereau est du manoir	M. Millet	02/12/2019
1010384	Vue générale de la parcelle située à l'est du manoir	M. Millet	02/12/2019
1010385	annulée		
1010386	Vue générale de la parcelle située à l'est du manoir	M. Millet	02/12/2019
1010387	Vue des dépôts de pneus dans le secteur 3	M. Millet	02/12/2019
1010388	Vue générale du secteur 3, vue depuis le sud	M. Millet	02/12/2019
1010389	Vue générale du secteur 3, vue depuis le nord	M. Millet	02/12/2019
1010390 et 1010391	annulées		
1010392	Vue générale du secteur 3, vue depuis l'ouest	M. Millet	02/12/2019
1010393	Vue d'un tas de remblais contemporain au nord de la parcelle	M. Millet	02/12/2019
1010394 et 1010395	annulées		
1010396	F. 2.205, coupe nord-est	M. Millet	03/12/2019
1010397 à 1010399	annulées		
1010400	F. 2.205, coupe nord-est	M. Millet	03/12/2019
1010401	F. 3.217, coupe sud-ouest	M. Millet	03/12/2019
1010402	annulée		
1010403	F. 3.217, coupe sud-ouest	M. Millet	03/12/2019
1010404 et 1010405	annulées		
1010406 et 1010407	Bois trouvé dans l'us 127	L. Arnaud	04/12/2019
1010408 à 1010410	Vue générale de la tranchée 6, dans la cour du manoir	L. Arnaud	04/12/2019
1010411 et 1010412	Vue du mur 123, vue depuis l'ouest	M. Millet	04/12/2019
1010413	Vue de la coupe ouest de la tranchée 6	M. Millet	04/12/2019
1010414	Vue du mur 123, vue depuis le sud	M. Millet	04/12/2019
1010415	annulée		
1010416	Vue générale de la tranchée 6, dans la cour du manoir	M. Millet	04/12/2019
1010417	annulée		
1010418	Vue générale de la tranchée 6, dans la cour du manoir	M. Millet	04/12/2019
1010419	annulée		
1010420	Vue générale de la tranchée 6, dans la cour du manoir	M. Millet	04/12/2019
1010421 à 1010423	Vue du mur 124, vue depuis l'est	M. Millet	04/12/2019
1010424 à 1010426	Vue générale de la tranchée 6, dans la cour du manoir	M. Millet	04/12/2019
1010428	log 1, tranchée 1	Y. Pugin	05/12/2019
1010429	log 2, tranchée 1	Y. Pugin	05/12/2019
1010431	log 3, tranchée 2	Y. Pugin	05/12/2019
1010432	log 4, tranchée 2	Y. Pugin	05/12/2019
1010434	log 5, tranchée 3	Y. Pugin	05/12/2019
1010435	log 6, tranchée 3	Y. Pugin	05/12/2019
1010436	log 7, tranchée 3	Y. Pugin	05/12/2019

N° de photo	Sujet	Auteur	Date
1010438	log 8, tranchée 4	Y. Pugin	05/12/2019
1010439	annulée		
1010440	log 9, tranchée 5	Y. Pugin	05/12/2019
1010441	log 10, tranchée 5	Y. Pugin	05/12/2019
1010443	log 11, tranchée 7	Y. Pugin	05/12/2019
1010445	log 12, tranchée 8	Y. Pugin	05/12/2019
1010447	log 13, tranchée 9	Y. Pugin	05/12/2019
1010448	log 14, tranchée 9	Y. Pugin	05/12/2019
1010450	log 15, tranchée 10	Y. Pugin	05/12/2019
1010451	log 16, tranchée 10	Y. Pugin	05/12/2019
1010453	log 17, tranchée 11	Y. Pugin	05/12/2019
1010455	log 21, tranchée 12	Y. Pugin	05/12/2019
1010456	log 20, tranchée 12	Y. Pugin	05/12/2019
1010457	annulée		
1010458 à 1010462	F 8.313, coupe nord-ouest	M. Millet	06/12/2019
1010463 et 1010464	annulées		
1010465	Vue générale, secteur 2	M. Millet	06/12/2019
1010466	annulée		
1010467	Vue générale de la tranchée 3	M. Millet	06/12/2019
1010468	annulée		
1010469 et 1010475	Vues du chantier mis en sécurité	M. Millet	06/12/2019
1010476 à 1010481	Vues générales du secteur 3 en cours de diagnostic	M. Millet	06/12/2019
1010482	Vue du chantier mis en sécurité	M. Millet	06/12/2019
1010483 à 1010496	annulées		
1010497	F 4.228 et F 4.229, coupe nord	M. Millet	09/12/2019
1010499 et 1010500	F 5.254	M. Millet	09/12/2019
1010502 et 1010503	F 5.252, F 5.253 et F 5.284, coupe sud-ouest	M. Millet	09/12/2019
1010504 et 1010505	annulées		
1010506	F 13.301, coupe ouest	M. Millet	10/10/2019
1010507	F 13.304, coupe est	M. Millet	10/10/2019
1010508	F 13.301, coupe ouest	M. Millet	10/10/2019
1010509	F 13.304, coupe est	M. Millet	10/10/2019
1010510 à 1010516	F 14.283	M. Millet	12/12/2019
1010517 à 1010519	Vue générale du mur 283 et de la tranchée 14	M. Millet	12/12/2019
1010520	log 22, tranchée 14	M. Millet	12/12/2019
1010521	annulée		
1010522	US 156, cheminée, vue du cœur et du foyer	M. Millet	10/12/2019
1010524	US 156, cheminée, vue générale	M. Millet	10/12/2019
1010525 et 1010526	US 164, sol de tomettes	M. Millet	10/12/2019
1010527	US 164, 155, 157 et 158, vue du nord	M. Millet	10/12/2019
1010528 et 1010529	annulées		
1010530	US 164, 155, 157 et 158, vue du nord	M. Millet	10/12/2019
1010531 et 1010532	US 155, 157 et 158	M. Millet	10/12/2019
1010533 à 1010535	annulées		
1010536	US 156, cheminée, vue du foyer	M. Millet	10/12/2019
1010537 et 1010538	annulées		
1010539	US 163, vue à l'intérieur du placard	M. Millet	10/12/2019
1010540	US 156, vue du cœur, du foyer et du piédroit est	M. Millet	10/12/2019
1010541 et 1010542			

N° de photo	Sujet	Auteur	Date
1010543	US 156, piédroit ouest de la cheminée et US 163, placard	M. Millet	10/12/2019
1010544 à 1010549	Vues du bâtiment nord	M. Millet	10/12/2019
1010550 à 1010552	Vue de la charpente, partie nord du bâtiment est	M. Millet	10/12/2019
1010553 et 1010554	Vue de la charpente, partie sud du bâtiment est	M. Millet	10/12/2019
1010556	Vue de la tranchée 14 sous l'eau	M. Millet	12/12/2019
1010557	Vue de détail du mur gouttereau est du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010558	Vue générale du mur gouttereau est du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010559 à 1010564	Vues de détail du mur gouttereau est du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010565	Vue générale du mur gouttereau est du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010566	Vue de détail du mur pignon nord du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010567	Vue générale du pignon nord du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010568	Vue générale du mur gouttereau nord du bâtiment nord	M. Millet	12/12/2019
1010569	US 108 et 152, porte et son bouchon	M. Millet	12/12/2019
1010571	US 116 et 108, portes	M. Millet	12/12/2019
1010572	US 101 et 107	M. Millet	12/12/2019
1010573	annulée		
1010574	US 101, 108 et 111	M. Millet	12/12/2019
1010575 et 1010576	US 102 et 103, 109 et 110	M. Millet	12/12/2019
1010577	US 103, 104 et 113	M. Millet	12/12/2019
1010578	annulée		
1010579	US 103, 104, 112, 113 et 114	M. Millet	12/12/2019
1010580	US 112, 113 et 154	M. Millet	12/12/2019
1010581	US 154, 103 et 105	M. Millet	12/12/2019
1010582	US 115, fenêtre	M. Millet	12/12/2019
1010583	US 115, 105, 151 et 118	M. Millet	12/12/2019
1010584 et 1010585	US 106, 119, 120 et 121	M. Millet	12/12/2019
1010586	annulée		
1010587 et 1010588	Pignon sud du bâtiment est	M. Millet	12/12/2019
1010589	annulée		
1010590 à 1010595	US 112, fenêtre	M. Millet	12/12/2019
1010596 et 1010597	Vue du mur gouttereau sud du bâtiment nord	M. Millet	12/12/2019
1010598 à 1010602	US 284, mur de clôture du jardin du manoir	M. Millet	12/12/2019
1010603	Vue des tranchées rebouchées, secteur 2	M. Millet	12/12/2019
1010604	Vue du tas de terre au nord de l'emprise	M. Millet	12/12/2019
1010605	Vue des tranchées rebouchées, secteur 3	M. Millet	12/12/2019
1010606	Vue du mur gouttereau nord du bâtiment nord	M. Millet	12/12/2019
1010607 et 1010608	Vues de l'intérieur du bâtiment nord	M. Millet	12/12/2019
1010609 et 1010610	Vues de détail de la porte 108	M. Millet	12/12/2019
1010611 et 1010612	Vues générales des bâtiments	M. Millet	12/12/2019
1010613	Vue de la parcelle adjacente à l'emprise	M. Millet	12/12/2019

## Inventaire des minutes

N° de minute	Sujet	Echelle	Auteurs	Date
1	Relevé en plan des tranchées du secteur 2	1/200 <sup>e</sup>	Y. Pugin	03/12/2019
2	Logs	1/20 <sup>e</sup>	Y. Pugin et M. Millet	06/12/2019
3	F. 4.244, F. 4.245, F. 13.303, F. 13.304	1/20 <sup>e</sup>	L. Arnaud	10/12/2019
4	F. 3.217, F. 4.228, F. 4.229, F. 8.313	1/20 <sup>e</sup>	L. Arnaud et M. Millet	09/12/2019
5	Logs, F. 5.254, F. 5.255, F. 4.233, F. 4.238, F. 4.239, F. 2.252, F. 2.253, F. 2.276 et schéma des tranchées du secteur 3	1/20 <sup>e</sup>	M. Millet	10/12/2019
6	F. 2.205 et coupe nord de la tranchée 6	1/20 <sup>e</sup>	L. Arnaud, M. Millet et Y. Pugin	03/12/2019

### Chronologie

Protohistoire  
Âge du fer  
La Tène  
Antiquité romaine  
Bas Empire  
Époque médiévale  
Moyen Âge  
bas Moyen Âge  
Temps modernes  
Époque contemporaine

### Sujets et thèmes

Bâtiment civil  
Habitat rural  
Bâtiment agricole  
Fosse  
Fossé parcellaire  
Trou de poteau  
Chablis/artefact  
Tranchée de fondation

### Mobilier

Céramique  
Objet métallique  
Monnaie

## Chantepie, Rue des Logettes, *Les Loges*

Le diagnostic réalisé à Chantepie (35), au lieu-dit *les Loges*, a été mené dans le cadre d'un projet de construction de lotissement. Menée du 2 au 13 décembre 2019, sur une superficie de 28 613 m<sup>2</sup>, l'opération s'est révélée positive et a permis de mettre en évidence trois ensembles de vestiges archéologiques.

Le premier ensemble comprend un enclos quadrangulaire et une série de fossés, de fosses et de trous de poteaux attribuables à la période de La Tène finale. L'enclos, marqué par un fossé au profil en V d'une ouverture de 3 m et d'une profondeur variant entre 1 m et 1,50 m, couvre une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> et semble entièrement compris dans l'emprise. Il s'intègre dans un environnement riche en vestiges, à proximité immédiate de la voie antique Rennes-Angers et d'un autre enclos quadrangulaire, probablement protohistorique, reconnu en prospection aérienne.

Le deuxième ensemble concerne une motte castrale et sa basse-cour, partiellement comprises sur l'emprise du diagnostic. La découverte d'un imposant fossé de 6 m de large vient compléter le plan cadastral et permet de restituer le plan initial de la motte castrale des Loges. Sa base avait un diamètre moyen de 35 m. Les limites de la basse-cour étaient jusqu'alors inconnues. L'identification d'un fossé de grande envergure et l'analyse du cadastre napoléonien permet d'en proposer ses limites. Un parcellaire elliptique d'un diamètre de près de 200 m associée à la motte a également pu être identifié. Un ensemble de structures fossoyées livrant du mobilier datant du Moyen Âge central et du second Moyen Âge vient compléter cette occupation. Enfin l'évaluation du bâti de la ferme désaffectée a montré que des éléments du manoir en pierre des Loges sont conservés. Bien que remanié, notamment pour l'adapter à sa fonction de ferme après son déclassement, il conserve des éléments remarquables, *a minima* sa porte d'entrée avec son blason et une fenêtre. Les découvertes archéologiques confrontées à l'étude documentaire permettent de proposer une date de construction de ce manoir entre 1470 et 1549. Un jardin clos de murs, appelé *jardin neuf* est également bien préservé.

### Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon  
CS 67 737  
35 577 Cesson-Sévigné